

ufologie
phénomènes
spatiaux

revue trimestrielle
décembre 1981, 10me année

n° 5 hors série

OVNI :
les dossiers du F.B.I.

Cotisations

	Belgique	France	Autres pays
1981 (Inforespace n° 55 à 58 + n° hors série)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 530,—
1980 (Inforespace n° 49 à 54 + n° hors série)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 580,—
1979 (Inforespace n° 43 à 48 + n° hors série)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 580,—
1978 (Inforespace n° 37 à 42 + n° hors série)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 530,—
1977 (Inforespace n° 31 à 36 + n° hors série)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 530,—
1976 (Inforespace n° 25 à 30)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 580,—
1975 (Inforespace n° 19 à 24)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 580,—
1974 (Inforespace n° 13 à 18)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 580,—
1973 (Inforespace n° 7 à 12)			
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 580,—
Collection complète d'Inforespace : 1973 à 1980 (n° 7 à 58) + 5 n° hors série			
Cotisation ordinaire	FB 4000,—	FF 600,—	FB 4200,—
étudiant	FB 3600,—	FF 550,—	FB 3900,—
de soutien	FB 7000,—	FF 1000,—	FB 7500,—

Cotisation de membre d'Honneur : FB 1000,— - FF 150,—

Il n'est fait aucun envoi contre remboursement. Tout versement est à effectuer au CCP n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, Avenue Paul Janson 74, 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Soc. Gén. de Banque. France et Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire **(pas de chèque).**

La SOBEPS est une association sans but lucratif qui, dégagée de toute option confessionnelle, philosophique, ou politique, a pour dessein l'observation ainsi que l'étude rationnelle des phénomènes aériens non identifiés et des problèmes connexes. Basées sur le bénévolat le plus complet, nos activités couvrent les enquêtes sur les témoignages et la diffusion sans préjugé des informations recueillies. Cette diffusion s'effectue par le truchement d'une revue trimestrielle de même que par des conférences, débats, etc. La rédaction de notre revue Inforespace étant essentiellement liée à la bonne volonté de nos collaborateurs bénévoles et de leur temps libre, cette édition ne revêt donc aucun caractère commercial et nous ne pouvons garantir sa parution à dates fixes, d'éventuels retards étant susceptibles d'intervenir.

C'est pourquoi nous sollicitons vivement la collaboration de nos membres que nous invitons à nous communiquer toute information relative aux sujets traités dans la revue. Nous leur demandons aussi de participer à la promotion de notre Société et, dans la mesure de leurs moyens, de devenir un membre actif en collaborant directement à l'un ou l'autre de nos travaux : traduction, rédaction, enquêtes, secrétariat, codage, etc...

D'autre part, si d'aventure vous êtes amenés à observer un phénomène aérien insolite, ou si vous avez connaissance d'une telle observation par autrui, nous vous serions reconnaissants de nous prévenir très rapidement.

SERVICE LIBRAIRIE DE LA SOBEPS

Nous vous rappelons que les ouvrages suivants sont en vente à la SOBEPS où vous pouvez les obtenir en versant le montant de la commande au C.C.P. n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson 74 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Société Générale de Banque. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne pas envoyer de chèque).

— **DES SOUCOUPES VOLANTES AUX OVNI,** de Michel Bougard (éd. SOBEPS); une œuvre collective écrite sous la direction de notre président et qui tente de faire le point de la recherche ufologique. **380 FB.**

(suite en page 3 de couverture)

inforespace

Organe de la SOBEPS asbl
Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux
Avenue Paul Janson, 74
1070 Bruxelles - tél. : 02/524.28.48
Président :
Michel Bougard
Secrétaire général :
Lucien Clerebaut
Trésorier :
Christian Lonchay
Imprimeur :
André Pesesse
Haine-Saint-Pierre
Editeur responsable :
Lucien Clerebaut

Sommaire

Avant-propos

Bruce Sargent Maccabee.



Bruce Sargent Maccabee aura 40 ans dans quelques semaines. Physicien diplômé du Worcester Polytechnic Institute et de l'American University, ses intérêts l'ont surtout porté à s'attacher à des domaines très divers de la physique, comme la biophysique, l'astronomie et l'électronique.

Il s'est ainsi passionné et a mené des recherches sur les décharges électriques produites par certains poissons, les phénomènes aux environs du point critique, ou encore l'étude de la gravitation. Il s'est encore intéressé de très près à la mécanique quantique et à l'électronique : les nombreux articles publiés sur ces sujets dans plusieurs publications scientifiques en témoignent.

Depuis une dizaine d'années, B.S. Maccabee a été attaché à diverses firmes ou compagnies, tels la Compackager Corporation (comme électronicien et physicien spécialiste en lasers), la Société Tracor ainsi que Sciences Applications. En 1972, il devint chercheur dans un service du Naval Surface Weapons Center à Silver Spring (Maryland). Maccabee est également membre de l'A.A.A.S. (American Association for the Advancement of Science), de l'American Physical Society, l'Optical Society of America et la Société Cousteau.

Intéressé par la question des OVNI, il a contribué de manière très active à la défense du phénomène. Actuel Directeur du Mutual UFO Network (MUFON) pour le Maryland, il est aussi désigné en tant qu'expert physicien auprès du NICAP, il est consultant du Ground Saucer Watch et membre du comité scientifique du CUFOS dirigé par J. A. Hynek.

Dans un de ses nombreux textes sur le sujet des OVNI, il écrivait : « D'après mes études sur des rapports récents ou plus anciens, et d'après mes propres enquêtes, j'ai été amené à être convaincu que quelque chose de réel et de nouveau se cachait sous ce que nous appelons OVNI. Cependant je ne crois pas que nous ayons aujourd'hui suffisamment d'informations pour être capable d'identifier la source (ou les sources) du phénomène qui serait à la base de ces rapports. Il est néanmoins temps pour que la communauté scientifique admette qu'il y a là un phénomène nouveau qui la concerne directement... ».

Le dossier qu'il vous soumet ici a été publié uniquement en langue anglaise et de manière morcelée dans plusieurs numéros du bulletin du MUFON. Ces informations sur les rapports entre le F.B.I. et les OVNI furent récemment rendues publiques dans le cadre du « Freedom of Information and Privacy Act » : environ deux mille pages de documents divers, lettres d'agents du F.B.I., ou dossiers envoyés au F.B.I. par l'U.S. Air Force, la Navy ou l'Armée de terre furent ainsi disponibles. La majeure partie de ce « monument » consiste en pamphlets, extraits de presse, des demandes de renseignements au F.B.I. et les réponses de son directeur J.E. Hoover. Il y avait aussi quelques rapports sur des observations plutôt mineures ou sur des canulars manifestes. Il y a néanmoins environ une centaine de rapports plus intéressants et ce sont ceux-là qui font l'objet de la présente étude.

Ce sera donc la première fois que ce texte paraîtra en français et en une seule livraison. Cette faveur qui est ainsi accordée aux lecteurs d'Inforespace, nous n'aurions jamais pu la préparer sans le concours de Jean Sider qui fut le seul à mettre au point la traduction de ce document important. Nous le remercions vivement pour avoir accepté de nous réserver son imposant travail et nous le félicitons pour la qualité de sa traduction.

Note de la rédaction

Certains s'étonneront sans doute que l'on parle encore de « vieux machins » dans Inforespace au détriment d'une actualité qu'ils estiment plus importante. Nous avons maintes fois rappelé notre politique de l'information ufologique : il nous paraît difficile de privilégier des cas sous le seul prétexte que les observations se sont déroulées la semaine dernière.

Ce qui se passe aujourd'hui est un héritage direct des événements, prises de position et interventions officielles des premiers mois de l'ufologie moderne, en 1947. Comprendre et analyser cette période peut donc être essentiel si on veut sortir de l'impasse actuelle.

Nous sommes cependant les premiers à dire qu'il est tout aussi indispensable de publier un maximum d'enquêtes nouvelles. Et nous en sommes tellement convaincus que le prochain numéro hors série d'Inforespace sera cette année intégralement consacré à des enquêtes belges récentes et inédites.

Construire l'ufologie n'est pas une mince affaire. Et sans vous, nous ne pouvons rien. Ne nous oubliez donc pas et versez le montant de votre renouvellement de cotisation dès aujourd'hui. Notez bien également que le prochain numéro d'Inforespace (n° 59) paraîtra dans le courant du mois de mars, et que nous serons particulièrement heureux de vous y retrouver. Avec les meilleurs vœux de toute l'équipe de la SOBEPS.

Attention ! Renouvellement des cotisations...

Nous nous permettons de vous signaler que votre abonnement prend fin avec ce n° 5 hors série. Nous vous rappelons également que les cotisations sont renouvelables par année civile et que si vous désirez continuer à soutenir notre action, nous vous prions de bien vouloir régler le montant de votre cotisation pour l'année 1982 dès que possible. Cette cotisation donne droit à 4 numéros d'environ 50 pages et à un numéro hors série.

	Belgique	France	Autres pays
Cotisation ordinaire	**FB 500,—**	**FF 90,—**	**FB 630,—**
Cotisation étudiant	**FB 450,—**	**FF 80,—**	**FB 580,—**
Cotisation de soutien	**FB 1000,—**	**FF 150,—**	**FB 1000,—**

La cotisation de soutien donne droit à une carte spéciale de Membre d'honneur.

Tout versement est à effectuer au CCP n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson, 74 - 1070 Bruxelles ou au compte bancaire n° 210-0222255-880 de la Société Générale de Banque. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne pas envoyer de chèque).

Nous vous remercions d'avance de la confiance que vous continuerez, nous en sommes persuadés, à nous témoigner.

L'implication officielle du F.B.I.

J'ai reçu récemment quatre cent pages des dossiers du F.B.I. relatifs aux observations d'OVNI, lesquels sont censés en compter plusieurs milliers. Mon correspondant m'a d'ailleurs précisé que ces 400 documents pouvaient être considérés comme « le dessus du panier », si je puis dire, le reste ne concernant que des copies de mémorandum ou de lettres de moindre importance. Après avoir pris connaissance de ces éléments, mon impression première est que l'avis de cet agent du F.B.I. qui honora ma demande de renseignements, est tout à fait correct, car ces documents sont probablement les plus importants qu'ait possédés le F.B.I. sur les OVNI. (C'est une opinion que nous ne partageons pas - NdT -).

Les pages que j'ai pu obtenir peuvent se répartir en trois catégories, comme je l'ai indiqué ci-après :

— 40 % du lot représentent des petits rapports et documents divers qui n'apportent pas d'eau supplémentaire à notre moulin sur des affaires déjà connues, dont certaines sont même des canulars (comme l'incident de l'Ile Maury qui se termina par la mort de 2 officiers de l'A.A.F. - Army Air Force -, et livré dans tous ses détails).

— 40 % sont des dépêches télétypées et des transcriptions concernant de bons rapports d'observation d'OVNI, certains d'entre eux n'étant pas sur la liste des cas examinés par le Project Blue Book (Commission officielle U.S. qui fut chargée, soit disant, d'enquêter sur le dossier OVNI de l'U.S. Air Force), et mise à la disposition du public aux Archives Nationales à Washington D.C.. et certains autres n'ayant encore jamais été publiés jusqu'ici à ma connaissance. (Et sauf erreur de ma part, car il m'est impossible de vérifier cela auprès de toutes les sources d'informations ayant divulgué des observations d'OVNI).

— Le reste, soit 20 %, consiste en notes de publication interne diverses, au sein du F.B.I., qui n'avaient encore jamais été accessibles auparavant, et montrant les différentes activités et liens entre les services multiples de la grande Agence Fédérale américaine. Plus intéressant même, cette documentation met en lumière l'attitude de l'Armée de l'Air U.S. vis-à-vis du problème des OVNI.

Outre ces 400 pages que j'ai pu acquérir, suite à ma requête auprès du F.B.I., j'ai réussi à obtenir également des documents sur d'autres organismes d'Etat, qui furent envoyés au F.B.I. sous forme de « copies pour information ». L'un de ceux-ci est relatif à un cas couplé d'observation visualisée et enregistrée au radar, s'étant produite en Alaska au cours de l'année 1950 et qui fut investigué par l'O.N.I. (Office of Naval Intelligence - Renseignements de la Marine U.S. -). D'autres documents sont issus de différents secteurs de l'Armée de Terre (Army) et de l'Armée de l'Air (A.A.F., puis plus tard, l'U.S. Air Force).

Il serait bon de souligner en premier lieu, que le plus gros de cette documentation concerne des événements qui se sont déroulés entre 1947 et 1955, et que l'intérêt du F.B.I. pour la constitution de dossiers sur les OVNI s'éleva de plusieurs tons en 1964, au moment du cas L. Zamora, plus connu en Europe sous le vocable de « Affaire Socorro» qui prit place dans l'Etat du Nouveau-Mexique. Ce regain d'activité et d'intérêt, vint du fait que le F.B.I. avait un agent sur place à Socorro, au sein même de la police locale, et qui plus est, était présent le jour où le policier Lonnie Zamora fit son fameux rapport (cas de rencontre rapprochée du 3e type). Le « contact » du F.B.I. expédia à ses supérieurs de la grande agence, un compte rendu où il mettait l'accent sur la valeur exceptionnelle du témoignage, tant il avait été frappé, semble-t-il, par la sincérité du témoin d'une part, et la nature de tous les faits relatifs à l'enquête, d'autre part.

Au cas où j'oublierais de rapporter des informations quelconques, ou si je n'y faisais qu'une simple allusion, j'accepterai toute demande de renseignement et répondrai par lettre portant mention de l'information désirée, dans la mesure bien entendu où celle-ci se trouvera dans le dossier en ma possession, et pourrai éventuellement envoyer la ou les copies du ou des documents s'y rapportant, lorsqu'elles seront disponibles.

Je vais tout d'abord m'employer à effectuer une sorte d'inventaire de la documentation obtenue en émettant au besoin quelques considérations personnelles sur les « suites » possibles de certaines affaires. Ultérieurement je publierai le contenu de documents originaux, sous forme de condensés s'ils sont trop longs, des rapports d'observations, et des commentaires sur les éléments de cette documentation que j'estimerai les plus intéressants.

Les lecteurs pourront ainsi juger par eux-mêmes, si oui ou non, le F.B.I. avait un intérêt majeur quelconque justifiant l'occultation des dossiers pour éviter la divulgation de données si utiles à la recherche ufologique. Peut-être que les historiens de l'ufologie auront dans les jours à venir de nouveaux aperçus sur cette affaire F.B.I. - OVNI, et tous ceux qui sont intéressés par le contenu des rapports d'observations trouveront largement, je pense, de quoi alimenter leur passion pour les manifestations de cet étrange phénomène.

En ce qui me concerne, je suis fermement convaincu que si nous pouvions vraiment comprendre

1. D. Havekost, communication privée. (D. Havekost est l'agent du F.B.I. qui traita les demandes du Dr. Bruce Maccabee).

Le policier Lonnie Zamora, témoin de l'atterrissage de Socorro. (Document B.A.B.).



ce qui s'est passé pendant les toutes premières années de l'activité du phénomène OVNI, nous saisirions beaucoup mieux à l'heure actuelle, la nature réelle de ce mystère.

L'IMPLICATION DU F.B.I.

La question la plus importante que vous devez vous poser, en ce qui concerne le degré d'intéressement aux affaires d'OVNI de la célèbre agence fédérale, doit être celle-ci : « Le F.B.I. a-t-il été officiellement mandaté ? ».

Et en cas de réponse affirmative : « Quelles furent la nature et la durée de ce mandat ? ».

Je peux répondre à la première question par oui ! Et à la seconde par : du 30 juillet au 1er octobre 1947. Mais officieusement le F.B.I. resta sur l'affaire jusqu'en 1964 (*). Durant la période officielle, où ils furent «sur le coup», les agents du F.B.I reçurent pour mission de leur grand partron M. Hoover, d'enquêter surtout sur les témoins. Toutefois, après octobre 1947, le F.B.I. est supposé orienter ses investigations vers les Forces Armées (principalement l'A.A.F. jusqu'en 1948, et l'U.S.A.F. après le printemps 1948, lorsque l'Armée de l'Air U.S. fut réorganisée). Les agents, d'une façon générale, obéirent fidèlement aux ordres de M.

Il y avait à Socorro, lors de l'observation d'un atterrissage d'OVNI par le policier Zamora, un agent du F.B.I. qui - par hasard - a pu être au cœur des événements. Voici une photocopie d'une lettre évoquant cette affaire où les noms de personnes ont été soigneusement supprimés.



In Reply, Please Refer to File No.

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
Albuquerque, New Mexico
May 8, 1964

UNIDENTIFIED FLYING OBJECT
SOCORRO, NEW MEXICO
APRIL 24, 1964

The following data were obtained from Officer [redacted] Police Department, Socorro, New Mexico, the night of April 24, 1964, and early morning, April 25, 1964, as related by Officer [redacted], Socorro, New Mexico, [redacted] Officer Socorro Police Department about five years, office phone 835-[illegible]11, [illegible] P. M. to 10.00 P. M. shift.

About 5:45 P. M., April 24, 1964, while in Socorro 2 Police Car (1964 Pontiac white) started to chase a car due south from west side of Courthouse. Car was apparently speeding, and was about three blocks in front. At point on Old Rodeo Street, (extension of Park Street south), near [redacted] residence (about one-half mile south of Spring Street). The chased car was going straight ahead toward rodeo grounds. Car chased was a new black Chevrolet, (it might have been [redacted]. Chased car still about three blocks ahead.

This document contains neither recommendations nor conclusions of any kind. It is the property of the FBI, and is loaned to your agency; it and/or its contents are not to be distributed outside your agency.

Hoover après octobre et cessèrent la poursuite d'enquêtes minutieuses. Toutefois, cela ne les empêcha nullement d'archiver des rapports d'observations d'OVNI et d'enquêtes sur les témoins qui en furent les auteurs, ni de vérifier certaines allégations faites auprès de divers service de Police, et ce à la demande d'autres organismes d'Etat. Après octobre 1947, un rapport type du F.B.I. devait s'achever par une annotation du genre suivant :

— «Cette affaire étant signalée au Bureau (comprenez : F.B.I.) à titre d'information» (2).

— «Pour votre information» (3).

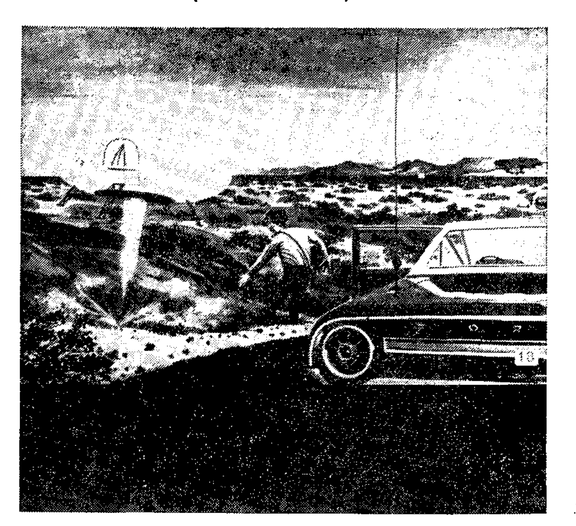
— «Fourni à titre d'information au Bureau pour la suite qu'ils (sic) jugeront utile» (4).

---

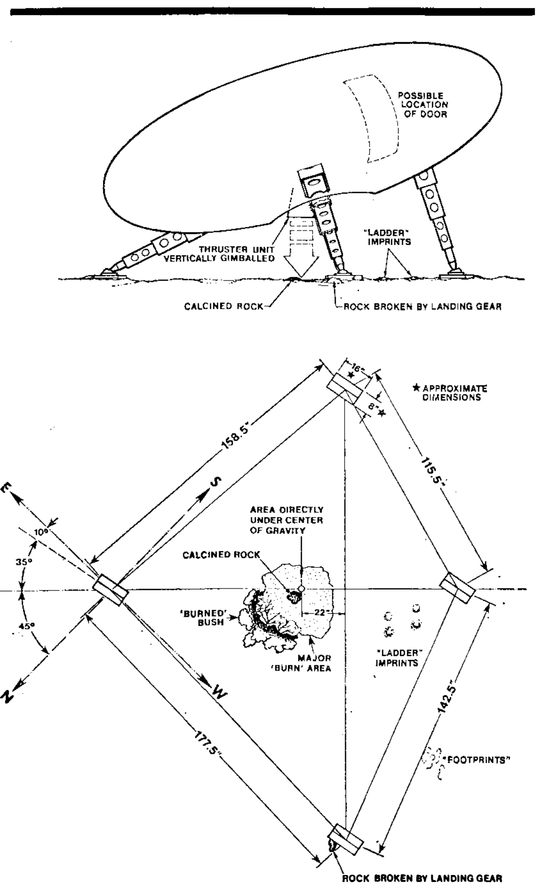
* Dans une lettre datée du 14-2-79, le Dr Bruce Maccabee me faisait savoir que le F.B.I. collecta les infos sur les OVNI jusqu'en 1976. (NdT).

2. Document du F.B.I. enregistré le 28-4-53 ; deux témoins, un civil et un militaire, à Porto-Rico.
3. Document du F.B.I. enregistré le 20-9-52 ; rapport sur un objet aperçu au-dessus du Montana.
4. Document du F.B.I. enregistré le 12-5-52 ; des employés de la Cie E.I. Dupont, virent des objets passer à basse altitude au-dessus de l'usine de Savannah River, dépendant de l'A.E.C. (Atomic Energy Commission).

Reconstitution du décollage de l'OVNI lors des événements de Socorro. (Document B.A.B.).



Description de l'objet observé à Socorro et des traces qu'il laissa sur le sol du désert. (Document B.A.B.).



— «Ce qui précède étant donné pour information» (5).

Indépendamment de la collecte de rapports sur les observations d'OVNI et la transmission de tels documents concernant divers services de renseignements de l'Air Force (Le G. 2 de l'Army avant 1948, l'O.S.I. de l'Air Force - Office of Special Investigations -, et le Project Blue Book après le printemps de 1948), le F.B.I. manifesta un intérêt plus ou moins sporadique sur les recherches faites par l'Air Force et relatives aux observations d'OVNI.

A plusieurs reprises, les agents du F.B.I. interrogèrent des **membres du personnel de l'Air Force, une fois même à la demande spécifique** de M. Hoover (6). Le F.B.I. fut également le destinataire de copies de documents divers relatifs à des observations d'OVNI, copies qu'il n'avait pas demandées semble-t-il, mais que lui expédièrent l'Air Force, l'O.N.I. et le service de renseignements de l'Army - Le G. 2 -. Et cela, malgré le fait que le nombre de documents de ce genre diminua sensiblement après 1952, pour retomber à zéro en 1959. Depuis lors, un ou deux cas d'observation furent signalés dans les bilans annuels du F.B.I. sur ces activités, et ce au moins jusqu'en 1963, lorsque l'établissement des bilans annuels cessèrent. Le dernier rapport du dossier (1), fut le cas Zamora (Affaire de Socorro). Et il est probable qu'il ne s'y serait jamais trouvé si les circonstances déjà citées auparavant ne s'étaient pas présentées.

Cette chute brutale dans le nombre de rapports classés résulte peut-être d'une combinaison de facteurs, le plus important étant créé par la décision du F.B.I. de se décharger de l'affaire des OVNI. Comme il a été déjà dit plus tôt, les agents du F.B.I. reçurent l'ordre d'éviter la poursuite des enquêtes après octobre 1947 et de ne plus envoyer la moindre information à l'Air Force. Par contre, l'Air Force continua à effectuer des recherches minutieuses (travail qui était déjà plus ou moins fait par les militaires de l'A.A.F. auparavant !), tandis que le F.B.I. rentrait dans l'ombre.

Du point de vue du F.B.I. cette décision de « retirer ses billes » vint surtout du fait qu'on pensait, au sein de la grande agence, que l'affaire des OVNI couvrait davantage une action subversive secrète, que les apparitions fugitives d'engins militaires expérimentaux, ou des mauvaises interprétations, et peut-être aussi des canulars, etc...

En fait, ce fut la possibilité de l'existence d'une subversion secrète, qui porta le F.B.I. à s'intéresser à l'affaire dès le début des observations. Afin de voir comment cet « intéressement » prit naissance, il est indispensable de faire un retour dans le temps, en été 1947 plus exactement, lorsque les

5. Document du F.B.I. enregistré le 8-11-57 ; des policiers de l'Etat d'Illinois,, « pourchassèrent » un objet (volant) dans la soirée du 7 novembre 1957.
6. Document du F.B.I. enregistré le 28-3-50 ; un Commandant et un Colonel des Renseignements de l'Air Force furent entendus.

« soucoupes volantes » firent parler d'elles pour la première fois.

LE F.B.I. ET LES DISQUES VOLANTS.

Durant les premières semaines de juillet 1947, les bureaux du F.B.I. répartis sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis commencèrent à recevoir des demandes de renseignement émanant d'organes de presses divers, au sujet d'engins surnommés « soucoupes volantes ». Le bureau central du F.B.I. à Washington reçut également par télétype, des messages relatifs à toutes sortes de « disques » qui avaient été trouvés de-ci de-là (et qui n'étaient que de grossiers artefacts ayant servi de base à quelques canulars). Toutefois, le document ayant une réelle importance qui fut enregistré le premier, date du 10 juillet 1947. Depuis, avec le recul des années, on peut parfaitement se rendre compte que, très tôt, l'intérêt du F.B.I. fut mis en éveil. Voici d'ailleurs, sans aucune coupure, les commentaires écrits par M. J.E. Hoover à l'époque (7) :

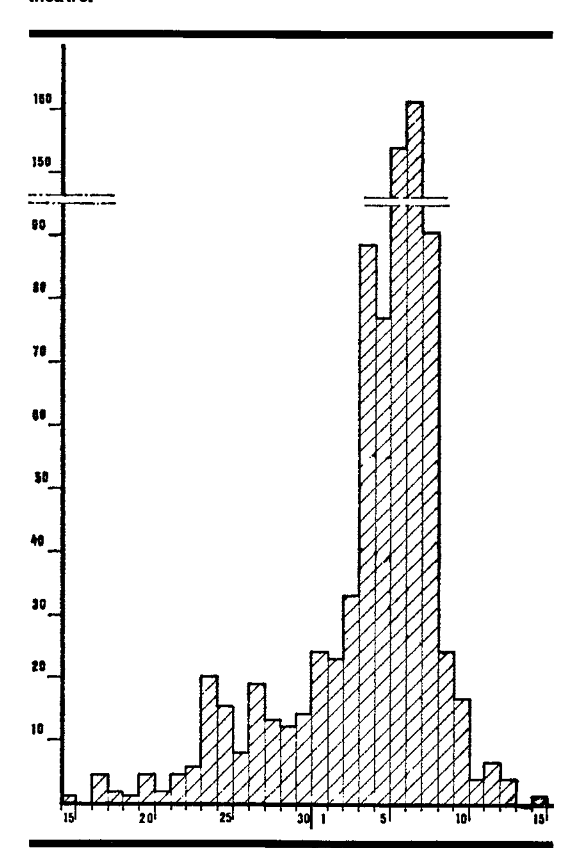
« A la demande du Général Georges F. Schulgen, Chef du Bureau des Demandes de Renseignement, branche des Renseignements de l'A.A.C. - Army Air Corps - notre agent spécial... (appelons le S.A. - Special Agent -) a eu un entretien avec lui le 9 juillet 1947 au sujet de l'affaire des disques volants. Le Général Schulgen a indiqué à S.A. que l'Air Force avait l'intention d'examiner attentivement tout ce qui concernait les disques volants afin de pouvoir déterminer si cette affaire était sérieuse, et pour, le cas échéant, en apprendre davantage à leur sujet. Selon le Général Schulgen, les services de renseignements de l'Air Corps utilisant déjà tous leurs scientifiques afin de découvrir si oui ou non ce phénomène cache quelque chose de réel. Il a prétendu que cette recherche est conduite avec la pensée que les objets volants **pourraient être un phénomène céleste,** mais aussi qu'ils pourraient **être des corps étrangers** fonctionnant et contrôlés mécaniquement, (souligné par J. E. Hoover).

Le Général Schulgen a également indiqué à S.A. que tous les services de l'Air Corps ont été avisés qu'ils devaient rendre compte de chaque observation, afin d'obtenir toutes les données possibles susceptibles d'être utiles à ce projet de recherche. Au passage, le Général Schulgen déclara qu'un **pilote de l'Air Corps,** qui pensait avoir vu un de ces objets, a été soigneusement interrogé **par le Général Schulgen** lui-même et des scientifiques affectés à l'Air Corps, ainsi que par des psychologues. Le pilote ne varia pas d'un iota dans ses déclarations, affirmant dur comme fer qu'**il avait vu un disque volant.** (Soulignés par J. A. Hoover).

Le Général Schulgen avisa S.A. qu'il était possible que les premières observations de soi-disant disques volants soient fallacieuses et émanent d'individus à la recherche d'une publicité personnelle, ou pour des motivations d'ordre politique. Il précisa que si tel était le cas, la plupart des observations pourraient être le résultat d'une psychose de masse. Il attira l'attention de S.A. sur le fait que les premiers rapports d'observations pouvaient avoir pour auteurs des agents ou sympathisants communistes, en vue de provoquer une psychose de peur devant la menace d'une arme secrète soviétique.

Le Général Schulgen précisa à S.A. qu'en conséquence, il était désireux d'envisager cette affaire sous tous les angles possibles. Il indiqua que les rapports de ces scientifiques et les découvertes faites par les différents services de l'Air Corps, seront disponibles dans son bureau. Il déclara ensuite, que pour réussir dans son entreprise, il désirait l'assistance du F.B.I. pour mener des enquêtes sur le terrain et interroger les témoins, en particulier ceux qui firent les premières observations des soi-disant dis-

Graphique illustrant le nombre de cas journaliers du 15 juin au 15 juillet 1947 : la première vague de la période moderne du phénomène OVNI qui eut les USA pour théâtre.



7. Document du F.B.I. enregistré le 10-7-47 ; demande du Général Schulgen au F.B.I. pour interroger les premiers témoins d'observations d'OVNI.

ques volants, afin de pouvoir déterminer s'ils étaient sincères ou s'ils étaient guidés par des raisons personnelles voire politiques. Le Général Schulgen assura à S.A. qu'il n'existait aucun projet de recherche au Ministère de la Guerre ni au Département d'Etat à la Marine, pouvant avoir un lien avec l'affaire des disques volants. Le Général Schulgen spécifia à S.A., qu'au cas où le F.B.I. accepterait de coopérer avec lui sur ce sujet, il donnerait toutes les facilités d'accès à ses dossiers afin d'aider au maximum nos agents dans la recherche de la vérité.

S.A. discuta également de cette affaire avec le colonel L. R. Forney du M.I.D. (Military Intelligence Division - Service de Renseignements de l'Armée de Terre -). Le Colonel Forney indiqua que dans la mesure où il avait été établi que les disques volants n'étaient pas le résultat d'expérimentations de la Marine ni de l'Armée, la question pouvait être intéressante pour le F.B.I. Il ajouta que le Bureau, à son avis, devait accepter la demande du Général Schulgen ».

M. D. M. Ladd, Directeur-Adjoint du F.B.I. à qui le mémorandum précédent fut adressé, écrivit à la suite de ce texte, l'addendum suivant :

« Je recommanderai ceci : nous devons aviser l'A.A.F. que le F.B.I. ne pense pas qu'il soit nécessaire d'ouvrir des enquêtes sur cette affaire, étant donné qu'une grande quantité de ces disques allégués se sont avérés être des canulars. Il n'est pas souhaitable par conséquent, que le Bureau entreprenne quoi que ce soit sur ce sujet ».

Cependant, un certain M. Tolson griffonna le 15 juillet (toujours sur le même document - N.d.T. : « Je pense que nous devrions nous en occuper ». Et peu de temps après, M. Hoover ajouta les commentaires suivants :

« Je m'en occuperais bien, mais avant d'accepter, nous devons insister pour obtenir l'accès total aux disques récupérés. Par exemple, dans l'affaire qui prit place en Louisiane, l'Army a mis la main sur l'objet et ne nous aurait pas permis d'y jeter le moindre coup d'œil ».

Environ une semaine plus tard, un autre mémorandum fut classé, indiquant que le Général Schulgen avait été informé de la décision du F.B.I. (En fait, son patron M. Hoover). Le premier paragraphe de ce mémorandum reprenait les renseignements déjà cités, puis continuait ainsi (8) :

« Ceci pour informer que S.A. a repris contact avec le Général Schulgen, afin de l'aviser du commentaire positif de notre Directeur (voire ce commentaire plus haut). Le Général Schulgen a dit à S.A. qu'il désirait assurer M. Hoover de sa totale coopération dans cette affaire et a précisé qu'il donnerait des instructions à tous ses services pour qu'une aide complète soit accordée au F.B.I. et pour que **tous les disques retrouvés** (souligné par l'auteur du texte) soient mis à la disposition des agents du F.B.I. pour les besoins de leurs enquêtes.

Le Général Schulgen attira l'attention de S.A. sur le fait qu'il permettra de temps en temps aux agents du F.B.I., de jeter un coup d'œil sur les résultats des recherches entreprises par ses scientifiques, lesquels seront à la disposition du F.B.I afin de les seconder dans leurs investigations. Le Général Schulgen a indiqué à S.A. qu'il y avait une diminution des rapports d'observation de disques, ce qui pouvait provenir du manque de valeur d'une telle forme de publicité. Il précisa néanmoins qu'il valait mieux quand même suivre cette affaire de près, pour déterminer aussi précisément que possible, si les disques étaient vus réellement, et si oui, essayer de déterminer leur origine ».

Dans le paragraphe suivant, le choix des fréquences radio entre le Bureau (lisez : F.B.I.) et les services du Général Schulgen est précisé (...« Fréquences régulières établies »...) et le dernier paragraphe est libellé ainsi :

« Le Général Schulgen précisa à S.A. qu'il pouvait y avoir une possibilité pour que toute cette affaire fût montée par des individus subversifs, dans le but de créer une psychose dans le public. Il suggérait que le Bureau garde cela sans arrêt à l'esprit, lors de chaque interrogatoire relatif à toute affaire quelle qu'elle soit sur les observations de disques. Le Général Schulgen déclara à S.A. qu'il mettrait à la disposition du F.B.I., et ce dans son bureau, toutes les informations en possession de l'Air Corps touchant les observations et les rapports initiaux, afin que le Bureau puisse mener ses propres recherches concernant toutes les personnes ayant pu avoir des motifs précis pour prétendre avoir observé des disques volants. Dès que le Général Schulgen nous aura donné tous les renseignements relatifs à ces individus, ils vous seront commuqués ». (Sous-entendu : à M. Ladd).

A peu près une semaine plus tard, dans le bulletin N° 42 de 1947, l'ordre officiel et l'explication de cet ordre furent publiés. L'explication donnée étant en elle-même unique, je vous la soumettrai dans son intégralité avec l'ordre officiel (9) :

« **Disques Volants : -** Le Bureau, à la demande des Services de Renseignements de l'Army Air Force, a accepté de coopérer aux investigations menées sur les disques volants. L'Air Force a indiqué confidentiellement qu'il est possible de lâcher d'un avion à très haute altitude, plusieurs disques reliés entre eux par un fil, et que ces disques chuteraient vers le sol à très grande

---

8. Document du F.B.I. enregistré le 24-7-47 ; le F.B.I. d'accord pour enquêter.
9. Document du F.B.I. enregistré le 30-7-47 ; ordre officiel d'enquêter sur les rapports d'observations d'OVNI.

vitesse en suivant une ligne courbe. Les Services des Renseignements de l'A.A.F. ont également précisé qu'en ce qui les concerne, les rapports d'observations pourraient être le fait d'individus subversifs, visant à créer une psychose collective ».

Voici maintenant les directives spécifiques :

« Vous enquêterez sur chaque cas qui sera porté à votre connaissance, relatif à l'observation d'un disque volant, afin de déterminer si oui ou non, il s'agit d'un témoignage de bonne foi, d'une mauvaise interprétation, ou d'un canular. Vous devez garder à l'esprit que les témoins peuvent prétendre avoir vu des disques volants pour des raisons variées. Il est tout à fait concevable d'imaginer qu'un individu peut être à la recherche de publicité personnelle, ou bien veut créer une psychose, ou plus simplement tente de faire une blague. Le Bureau devra être immédiatement informé par télétype, de tout rapport d'observation faite et des résultats de vos enquêtes. Dans le cas où l'observation paraît posséder un caractère de grand sérieux, le message télétypé devra être suivi d'une lettre adressée au Bureau, laquelle devra contenir tous les détails de vos investigations. L'A.A.F. a assuré le Bureau de son entière collaboration dans ces affaires, aussi, dans le cas où des renseignements disponibles ne vous sont pas communiqués, ou des disques susceptibles d'être soumis à votre examen, vous aurez le devoir de le porter rapidement à la connaissance du Bureau. Tout renseignement exploité ayant un lien avec ces disques volants devra être promptement acheminé à l'attention de l'A.A.F. par vos moyens radios habituels ».

Ainsi, à la fin de juillet 1947, le F.B.I. avait un accord passé avec l'A.A.F. pour enquêter sur les rapports d'observations d'OVNI. Comme on peut le constater précédemment l'arrangement était cordial et paraissait a priori pouvoir se maintenir pendant de nombreuses années, si besoin était. En supposant que la motivation initiale principale, la peur d'une tentative de subversion, ait pu s'effacer avec le temps, on aurait compris à la rigueur, que le F.B.I. puisse poursuivre encore ses recherches durant les cinq années suivantes, à condition qu'il soit capable de prouver que les rapports d'observations d'OVNI concernassent une ingérence soviétique quelconque. Mais deux mois seulement après avoir commencé ses investigations, le F.B.I. abandonna son intervention officielle. La raison qui explique ce singulier revirement sera développée un peu plus loin, et sera accompagnée de plusieurs relations d'observations très intéressantes. Bien que le lecteur perspicace peut parfaitement entrevoir la discorde naissante se développer en fonction du genre d'incidents sur lesquels le F.B.I. dût enquêter à la demande de l'Air Force. D'après le Général Schulgen, le F.B.I. aurait mené des investigations principalement (ou seulement ?) sur des rapports dans lesquels il était question de « quincaillerie récupérée ». Lorsque le F.B.I. cessa d'intervenir, il était déjà évident que tous les cas qui lui avaient été soumis, comportaient la découverte d'objets ayant servi de base à des canulars, objet allant du plus ingénieux au plus ordinaire, qui avaient été placés en des endroits précis pour « corser la farce ».

Par conséquent, tout laisse penser (et le Général Schulgen le dit bien), que le F.B.I. n'enquêta que sur des « cas bidons ». Pourtant, si on se réfère aux directives officielles de M. Hoover, il est bien précisé aux agents du F.B.I. d'investiguer tous les rapports d'observations. Comme nous le verrons plus loin, la tentative de l'Air Force de limiter les recherches du F.B.I. à certains incidents d'un type bien précis, aboutit à un « scandale » intérieur au sein des Services des Renseignements, qui fut suivi rapidement par la décision du F.B.I. de mettre un terme à son intervention officielle.

L'entretien de S.A. avec le Général Schulgen démontre de la part des Services de Renseignements de l'A.A.F., un intérêt considérable pour la collecte des rapports d'observations d'OVNI. De plus, il est manifeste que l'Air Force sentit que quelque chose de réel était observé. L'A.A.F. avait même envisagé la possibilité pour que ces objets volants soient des « phénomènes célestes », bien qu'aucune mention n'est faite au sujet de l'implication supposée de l'existence d'une intelligence extraterrestre. D'autre part, il est particulièrement intéressant d'apprendre que le Général Schulgen luimême, interrogea un pilote de l'Air Corps (dont le nom n'est pas porté dans les documents du F.B.I. que j'ai obtenus) lequel déclara même, au terme d'un interrogatoire particulièrement poussé, qu'il avait bel et bien vu un disque volant. Cet intérêt de l'Air Force contraste avec ses déclarations publiques faites en juillet 1947 où il était question du manque de faits concrets pour justifier des recherches sérieuses, même si l'Air Material Command manifesta son intention de faire des enquêtes minutieuses sur cette affaire (10). Le dénigrement public des observations faites par Kenneth Arnold et d'autres témoins moins connus mais très sérieux de cette époque est également contrasté avec l'apparente acceptation du Général Schulgen, de la réalité du phénomène, surtout après le témoignage du pilote de l'Air Corps dont j'ai déjà parlé.

Il apparait donc, que depuis le début de cette affaire, les recherches sur les rapports d'observation d'OVNI ont été menées à deux niveaux. Pour le public, l'Air Force essayait de minimiser les observations, pendant qu'en coulisse l'aide d'un grand organisme d'Etat était réclamée, afin de cerner la nature du phénomène. Comme il est apparent, s'il faut se fier au dossier du F.B.I. sur les OVNI,

---

10. D. JACOBS, **«The UFO Controversy in America»**, indiana University Press (1975), page 42 et les suivantes.

que l'Air Force poursuit ses propres investigations, même durant les périodes où ses représentants les plus divers publièrent des communiqués de presse dans lesquels il était dit et redit que l'affaire ne présentant aucun intérêt, il n'y avait pas lieu d'ouvrir des enquêtes, en 1950 notamment. Puisque les recherches sur les OVNI étaient couvertes par le sceau du secret et que de plus les documents internes s'y afférant étaient classifiés, il n'est pas surprenant de voir tous les enquêteurs privés, en 1950, conclure que l'Air Force dissimulait des preuves et commençait à avoir recours à un système de déclarations publiques destiné à « noyer le poisson » (et plus tard, « monter » le Project Blue Book). Bien qu'il n'y ait pas la moindre indication dans les dossiers du F.B.I. (tout du moins dans la partie que j'ai reçue de cet organisme) établissant de façon formelle que l'Air Force ait eu réellement des preuves indiscutables (sauf un cas d'OVNI écrasé au sol), il est clair qu'il y eût des rapports impliquant du personnel militaire, rapports si détaillés qu'on a le choix entre deux seules possibilités :

— ou il s'agit d'un phénomène réel inconnu (probablement un type d'appareil aérien),

— ou les témoins furent victimes pendant leur service, d'une interférence mentale temporaire.

Il me semble que la répugnance à accepter la seconde explication des disques volants se dégageait des dernières recherches entreprises par l'Air Force.

Ainsi donc, le 31 juillet 1947, le F.B.I. fut officiellement impliqué dans l'affaire des OVNI, et ses agents reçurent l'ordre de porter tous leurs efforts sur les rapports qui seraient soumis à leur attention. Le Bureau Central à Washington D.C., commença alors à amasser un nombre très important d'éléments sur des observations alléguées d'engins volants inconnus. Ceci semblerait être une situation idéale pour une organisation chargée de ce genre d'investigations, sachant qu'elle ne demandait pas mieux que de comprendre exactement ce qui se passait. Et pourtant, 2 mois plus tard seulement le F.B.I. « reprit ses billes » et rentra dans le rang.

Pour bien saisir les raisons qui motivèrent cette cessation d'activités, il est indispensable de voir de plus près, le genre de rapports sur lesquels les agents du F.B.I. furent lâchés.

Au moment où le Général Schulgen contacta le F.B.I., le 10 juillet 1947, celui-ci était en possession d'une collection consistante de coupures de presse et de messages télétypés (tous relatifs à des observations d'OVNI bien entendu). Le premier message reçu par télétype à ce sujet était plutôt bref et on y lisait ceci :

« Environ 12 soi-disant disques volants sont passés au-dessus de Darlington (Sud-Caroline) à 17h30 approximativement ce jour. Veuillez nous aviser si vous désirez des détails supplémentaires » (11).

Deux autres messages télétypés furent reçus le 10 juillet, bien plus précis, mais ils faisaient allusion à un coup monté, dans le genre de canulars qui furent faits durant la première période d'observations d'OVNI. Le 7 juillet 1947 un rapport fut enregistré en provenance de Shreveport (Louisiane), et était relatif à un objet « made in USA », selon les propres termes de la dépêche, lequel était une sorte de disque qui aurait atterri et se serait mis à émettre une épaisse fumée. L'engin, lorsqu'il fut récupéré, s'avéra n'être qu'un bricolage de feuille d'aluminium mises en forme ronde, faisant 36 cm de diamètre environ, et surmonté de bobines maintenues par du fil de fer. Un détachement de l'Army basé à Barksdale Field, retrouva le disque avant que l'agent du F.B.I. puisse jeter un coup d'œil dessus (12). Le 8 juillet, un disque fut récupéré près de Roswell (Nouveau-Mexique). Il était de forme plutôt hexagonale que ronde et suspendu à un ballon (*). Il fut expédié à la base de Wright Fields par avion spécial pour analyses, là où se trouvait l'équipe chargée de passer au peigne fin les rapports de toute nature concernant les OVNI et dépendant de l'A.T.I.C. (Air Technical Intelligence Center - Service regroupant toutes les unités de l'Air Force travaillant dans le domaine des Renseignements) (13). Le 9 juillet, l'agent en poste à Burbank (Californie), appela par téléphone le Bureau Central du F.B.I. à Washington D.C. pour signaler qu'un feu, provoqué par l'atterrissage d'un disque volant, se propageait dans les alentours d'un bois. Un plus ample rapport envoyé le 10 juillet décrivait le disque comme étant de l'aluminium, d'environ 60 cm de diamètre, et muni en son centre d'une tige évoquant une antenne radio.

A l'époque où le F.B.I. accepta d'enquêter sur les témoins (le 24 juillet 1947 - communication du Général Schulgen), les dossiers contenaient plusieurs rapports dont la plupart étaient manifestement des canulars. Seuls, 3 cas pouvaient être considérés comme valables. Ces rapports seront repris un peu plus loin. Les autres rapports, disais-je, concernaient des canulars, et parmi eux, il y avait un compte rendu en provenance de Twin Falls (Idaho), au sujet d'un objet en forme de dôme, pourvu de fils et de tiges évoquant des moyens radio qui n'en étaient pas. Il faisait environ 67 cm de diamètre, et apparemment les fils de fer semblaient avoir subi l'action du feu. De plus, on aurait dit que des pièces manquaient ! Ce « disque » fut signalé par une femme qui prétendit

---

11. Document du F.B.I. enregistré le 6-7-47.
12. Document du F.B.I. enregistré le 7-7-47.
13. Document du F.B.I. enregistré le 8-7-47.

* Dans ce cas précis, il s'agit d'un authentique crash d'OVNI, transformé en canular par l'A.T.I.C. de Wright Field, (voir mon article « Le mystère de Roswell » dans Inforespace no 58 (NdT)).

avoir eu son attention attirée par un bruit perçu provenant de la cour se trouvant derrière sa résidence, bruit comparé au choc d'une collision (14). Un autre canular - un objet trouvé par un témoin dont le nom avait été biffé sur le document y ayant trait - fut monté à Laurel (Maryland). Le « témoin » téléphona pour signaler qu'il avait vu atterrir dans la cour de sa propriété, un objet émettant un bourdonnement et dont « le mécanisme bourdonnait encore» (15). Un autre objet fut signalé à Black River Falls (Wisconsin). Il s'agissait d'un grand disque, probablement en carton, muni d'une petite hélice fixée sur le coté (16). Un disque trouvé à Seattle (Washington), le 16 juilllet, fut analysé par l'O.N.I. Il y avait sur sa « coque », un dessin exécuté à la peinture et représentant une faucille et un marteau !

Les trois bons rapports des dossiers du F.B.I. à l'époque où le Général Schulgen obtint la réponse favorable de cet organisme, venaient tous de l'A.A.F. et concernait pour le premier :

— Deux météorologistes de Virginie qui écrivirent ceci :

« Nous avons longuement hésité avant d'effectuer ce rapport, à cause du scepticisme considérable existant dans le pays au sujet des disques volants. Notre observation est relative à ce type de phénomène, que nous avons vu évoluer à proximité d'un de nos ballons sondes. Mais le fait que les journaux locaux prétendent que le gouvernement reconnait n'ayant rien à voir avec ce genre de vaisseau ou d'objet, nous incite à croire que nous avons là à faire à des appareils étrangers ».

Le rapport décrit quelques observations dont celle-ci :

« M... (nom effacé) a observé cet étrange disque métallique à trois reprises, à l'aide d'un théodolite alors qu'il faisait une observation de ballon sonde (Pibal observation) durant les 6 derniers mois. Mademoiselle Baron (nom omis d'être biffé) a signalé l'avoir observé une fois également. Le rapport de Mlle Baron concorde avec celui de M..., sauf sur un point : la couleur de l'objet, gris métallique mat pour Mlle Baron. M... fit sa dernière observation en **avril 1947** (souligné sur le document original), lors de l'observation du ballon sonde n° 1100E quand celui-ci fut à environ 15.000 pieds (4.500 m). Le disque suivit le ballon pendant 15 secondes, se déplaçant apparemment sur un plan de vol d'est en ouest, assez loin au nord de la station de météorologie. L'objet semblait fait d'un métal ressemblant au chrome, en forme d'ellipse, à fond plat et au dessus arrondi en dôme. Le disque apparût tout d'abord sous le ballon et était beaucoup plus grand que « les instruments » (sic - il faut entendre par ce vocable, le caisson d'instruments de mesure, suspendu sous le ballon - NdT -), et brillait comme de l'argent. Il a été impossible d'évaluer l'altitude et la vitesse de ce disque, mais il se déplaça très rapidement. Miss Baron aperçut le disque alors que son ballon-sonde se trouvait à environ 27.000 pieds (plus de 7.000 m). Toutes les fois qu'elle fit des « Pibal-observations », le temps était soit très clair, soit légèrement nuageux, mais avec une bonne visibilité ».

Ce rapport parvint au F.B.I. le 22 juillet 1947. C'est un des plus remarquables rapports faits avant celui, mondialement connu, de Kenneth Arnold, dont la crédibilité est de très haut niveau.

En dehors du fait que ces observations précèdent celle d'Arnold, on est frappé par les descriptions détaillées faites par des météorologistes confirmés et parfaitement rompus à ce genre d'exercice, à l'aide d'instruments conçus spécialement pour l'observation d'objets se déplaçant dans le ciel. Avec le recul du temps, nous pourrions être également étonnés en relevant le caractère amusant qui ressort de ces rapports où il est question «du» disque, de «ce» disque, comme s'il n'y avait qu'un seul engin de ce type qui aurait été observé à plusieurs occasions. Notons qu'il se dégage également des rapports des deux météorologistes, l'impression perceptible chez les témoins, d'avoir été confrontés avec une technologie étrangère dont l'existence doit être portée à la connaissance du gouvernement des Etats-Unis. Ils vont jusqu'à suggérer, étant donné le caractère très sérieux de leurs observations, et pour le cas où cet événement se reproduirait, d'abandonner carrément leur mission initiale météorologique, pour faire une observation minutieuse de l'objet :

« ... Si cela se renouvelle, nous proposons de laisser tomber l'observation du ballon et de la remplacer par une observation de ce disque...» (Ce sont là les propres termes de cette « proposition » !).

Les second et troisième rapports considérés comme valables qui se trouvaient dans les dossiers du F.B.I. au 24 juillet 1947, concernent tous deux des observations faites dans le ciel du Wisconsin. Ils prennent place à la date du 7 juillet, le premier à 11h45, l'autre à 14h30. Dans les deux cas, il y a deux témoins, dont un capitaine de l'Air Force pour le 2e. Le compte rendu de l'observation d'11h 45 est le suivant :

« La soucoupe descendit verticalement et latéralement à travers une couche d'altocumulus, stoppa à 4.000 pieds et se mit à progresser en position horizontale, sur un plan de vol horizontal lui aussi, et ce, pendant un court moment, entre 15 et 25 secondes. Puis elle stoppa et disparut ».

Cette observation a été faite à une altitude de 800 pieds au-dessus du sol, tandis que la « sou-

14. Document du F.B.I. enregistré le 11-7-47.
15. Document du F.B.I. enregistré le 11-7-47.
16. Document du F.B.I. enregistré le 1t-7-47.

Kenneth Arnold, le « pionnier » des témoins d'observations d'OVNI. Même si historiquement il ne fut pas le premier témoin de ce genre de phénomène, la relation de l'observation qu'il fit le 24 juin 1947 allait ouvrir la voie de la période moderne du problème.



coupe » fut estimée à 4.000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Sa vitesse était d'environ 6.000 miles à l'heure (soit 9.600 km/h). - (Il semble que le terme « soucoupe » ait été utilisé la première fois par M. Kenneth Arnold, le 24 juin 1947, et adopté par la suite. - NdT).

L'observation de 14h30 a été décrite ainsi :

« Nous avons pu suivre pendant 20 secondes et sur une distance de 22 miles, la progression horizontale d'un objet. Alors que le pilote avait entrepris de sortir son appareil photo de son étui, la « soucoupe » disparut et réapparut approximativement 10 miles plus loin pour disparaître six secondes plus tard définitivement ».

Cette observation fut faite à une altitude de 3.500 pieds au-dessus du niveau de la mer et la « soucoupe » fut estimée à une altitude de 1.000 pieds plus bas. Sa vitesse fut calculée comme étant de 5.900 km/h ! Durant ces deux observations faites le même jour dans le même secteur, le ciel était clair avec quelques altocumulus dispersés à 6.000 pieds. - (Toutes les observations faites avant le 24 juin 1947, sont dites « Pre-Arnold », par les « spécialistes américains - NdT).

Ces deux rapports furent envoyés au Haut Commandement de l'Air Force à la base aérienne de Bolling A.F.B. (D.C. - NdT), par le Civil Air Patrol du Wisconsin. Il n'y a aucune allusion à une éventuelle erreur d'interprétation des observateurs, ni à une possible tentative de canular.

J'ai tenu à présenter ces trois cas en détail pour montrer que le F.B.I. possédait des rapports qui ne pouvaient pas être expliqués par des canulars, à l'époque où fut prise la décision d'enquêter sur les comptes rendus d'observation d'OVNI. Notons cependant, que le travail du F.B.I. n'était pas d'enquêter sur des phénomènes aériens, mais de vérifier si une subversion secrète était en train de se développer ou pas sur le territoire des Etats-Unis. De cette façon, nous pouvons voir que si TOUS les rapports concernant des OVNI avaient été : a) - D'évidents canulars, et/ou b) - Des mauvaises interprétations de la part des témoins, le F.B.I. auraient pu éventuellement conclure qu'il n'y avait aucune raison de poursuivre les investigations. Bien que si nous considérons le fait qu'il existe de BONS rapports, avec des observations DETAILLEES de ce qui semble être un appareil réel capable de performances de très loin supérieures aux nôtres, la présence de rapports relatifs à des canulars peut commencer à devenir plus que suspecte ! En effet, nous pouvons arguer de ce fait de la façon suivante : en supposant qu'un pays étranger (l'U.R.S.S. par exemple) utilise un nouveau type d'engin aérien au-dessus des Etats-Unis, pour des missions d'espionnage quelconques, nous pouvons parfaitement imaginer ce pays étranger ESSAYANT DE DISSIMULER ces survols en discréditant les témoins qui font d'authentiques observations, par le truchement de canulars.

Prenons un exemple : supposons que M. John Doe ou M. Kenneth Arnold, signale avoir vu un disque volant. Qu'il en donne une description détaillée ou pas n'a aucune importance. Quelques heures plus tard, une autre personne déclare avoir observé aussi un disque volant, tout en précisant en avoir même trouvé un ! Supposons en outre que l'objet découvert possède la même forme générale, et en gros les mêmes caractéristiques que le véritable engin observé auparavant, mais que cette histoire d'OVNI récupéré n'est qu'un canular monté de toutes pièces. Ainsi l'authentique témoignage de M. John Doe ou de M. Kenneth se trouve discrédité, et les quelques appareils en forme de disque appartenant au pays étranger peuvent « en toute quiétude », faire des survols du territoire U.S. (aussi longtemps qu'ils resteront loin des villes), sachant que ceux qui les verront ne seront pas pris au sérieux.

Un scénario comme celui-ci peut très bien avoir été envisagé par le F.B.I. et influencé sa décision de faire des investigations poussées, mais en aucun cas, une éventuelle tentative de subversion ou de création d'une psychose des masses, de la part d'une nation étrangère, n'a pu être établie. (Revoyez la lettre du Général Schulgen auparavant). Et si le F.B.I. a raisonné en faisant le rap-

prochement entre les rapports de bonne foi et les cas de canulars, il est donc entré dans l'arène des OVNI avec l'intention de découvrir si oui ou non, l'affaire des OVNI avait un lien quelconque avec une tentative de subversion. Ainsi, cela explique peut-être cette demande du Général Schulgen, dans laquelle il suggérait d'enquêter sur Kenneth Arnold et Byron Savage (ingénieur qui déclara avoir vu un disque volant en mai 1947), puisqu'ils avaient été parmi les premiers à voir des disques volants. Il précisait d'autre part qu'il voulait que l'enquête les concernant soit orientée pour savoir si oui ou non, ces individus avaient une mentalité subversive ou si oui ou non ils avaient d'autres raisons pour faire ce genre d'observations (17). (D'après une note qui était jointe à sa demande, il prétendait qu'un examen attentif des dossiers pouvait mettre en évidence un fait pouvant confondre leurs déclarations).

Notons au passage que beaucoup de messages télétypés adressés au Bureau Central du F.B.I. à Washington D.C., et de nombreux rapports d'enquêtes établis après le 30 juillet 1947, portaient en en-tête des mentions comme : « Secret », affaire X ; «Sécurité Intérieure», et même «Sabotage»! (*).

A la fin de septembre 1947, le dossier OVNI du F.B.I. contenait de nombreux rapports qui pouvaient être divisés en deux parties à peu près égales : les bons rapports et les rapports douteux, voire relatifs à des canulars. Beaucoup de ces rapports ont été envoyés par l'A.A.F. au F.B.I. tout simplement à titre d'information et sans demande d'enquête. Une autre partie émane de personnes ayant une solide formation technique même scientifique (pilotes, techniciens civils et militaires, etc...). Il y avait même eu dès le début, quelqu'un de l'A.A.F. (dont je n'ai pu avoir le nom), qui avait réalisé une analyse des observations. Cette étude fut élaborée sur 18 cas s'étant produits pas plus tard que juillet 1947. Il avait décomposé ces observations en fonction de leurs caractéristiques, afin de faire des comparaisons, selon la date, l'heure, le lieu, le témoin (nom et fonction), observation à partir du sol ou d'un appareil de vol, nombre d'objets aperçus, altitude, direction de vol, vitesse, distance du parcours, durée de l'observation, changement de direction en cours de vol, couleur, taille, forme, bruits, traînées diverses, l'état des conditions météo au moment de l'incident, la façon de « disparaître », et une dernière référence traitant de « remarques diverses ». L'analyse comprenait la copie de tous les rapports disséqués, mais aucune conclusion n'était tirée. Cependant, il y avait avec cette analyse se trouvant dans le dossier OVNI du F.B.I., une page ne portant aucune signature, dans laquelle un auteur anonyme exposait ses propres conclusions. Elle n'était pas datée, mais le papier utilisé était le même que celui qui servit à rédiger les documents datés de juillet à août 1947. Voici le texte en question :

« D'une étude détaillée de rapports choisis pour leur caractère d'authenticité et de sérieux, plusieurs conclusions ont été avancées :

a) Cette vague de « soucoupes volantes » n'est pas entièrement imaginaire ou à associer à un phénomène naturel. Quelque chose vole réellement dans notre environnement.
b) L'absence d'enquêtes de haut niveau (en fait : absence de demande d'enquête de la part d'officiers de haut rang), comparée aux enquêtes rapides et qui auraient dû au départ, faire l'objet de demandes d'interventions à un plus haut niveau, en particulier pour les événements les plus anciens, donne encore plus de poids à la possibilité pour que ce soit une affaire intérieure, qui doit être connue du Président, etc...
c) Cependant, beaucoup de choses peuvent être dites sur l'apparence physique de ces objets :

1. Leur surface est métallique, indiquant au moins un revêtement de métal.
2. Quand une traînée est observée, elle est légèrement teintée, sorte de brume d'un bleu-brun, pareille à un gaz d'échappement de fusée. A l'inverse d'une fusée à carburant solide, une observation indique que le carburant (liquide) a dû être coupé, démontrant donc dans ce cas l'utilisation d'un fuel quelconque.
3. Pour la forme, toutes les observations citent un objet circulaire voire elliptique, plat à la base, légèrement bombé sur le dessus. La taille est à peu de chose près celle d'un C.54 ou d'un Constellation.
4. Quelques rapports citent 2 excroissances sises à l'arrière de l'objet, placées de façon symétrique dans l'axe de la direction du vol.
5. Des formations d'objets ont été signalées, comprenant de trois à neuf engins, se déplaçant de façon parfaite, avec des vitesses d'environ 300 noeuds.
6. Les disques oscillaient latéralement pendant leur vol horizontal, mouvement pouvant être comparé à une progression en ondulations ».

Tous les précédents éléments que j'ai présentés dans cette récapitulation de l'implication du F.B.I. dans les affaires d'OVNI, ont pour but de donner une indication sur les types de rapports et le genre de renseignements qui furent mis à la disposition des agents de la grande agence fédérale à la fin septembre 1947. Environ 60 rapports plus ou moins importants, mais n'ayant rien à voir avec

17. Document du F.B.I. enregistré le 20-8-47.

* Il est pratiquement certain aujourd'hui que la plupart de ces canulars, pour ne pas dire tous, furent montés par un « service indéterminé » dépendant de l'Air Force, visant à discréditer les véritables observations par souci, semble-t-il, d'éviter une traumatisation des populations. (NdT).

des canulars, et provenant soit d'enquêtes du F.B.I. soit de l'A.A.F., furent enregistrés à fin septembre 1947. Furent également classés dans les dossiers du F.B.I. à cette date, quelques documents donnant différents avis sur la situation provoquée par l'affaire des disques volants. Tous ces divers renseignements jouèrent un rôle important dans la décision du F.B.I. de cesser ses enquêtes sur les rapports d'observations d'OVNI. Toutefois, les investigations du F.B.I. auraient pu se poursuivre bien plus longtemps s'il n'y avait pas eu cette « goutte d'eau qui fit déborder le vase », ce « scandale interne », que j'ai déjà évoqué plus tôt.

J'aimerais maintenant vous soumettre des informations qui laissèrent penser au F.B.I. qu'il était peut-être en train de mener des recherches sur nos propres armes secrètes. Vous les trouverez ci-dessous (18) :

« L'agent spécial Reynolds (appelons-le encore S.A.), de la Section des Liaisons, au cours d'une discussion (sur les disques volants) avec le Lt/Col. Garrett (appelons-le Col. G.), du Service des Renseignements de l'Air Force, émit l'hypothèse pour que les disques volants soient en fait, des engins expérimentés soit par l'Army, soit par la Navy, et couverts par un très haut degré de secret. S.A. fut assez surpris lorsque le Col. G., non seulement abonda dans ce sens, mais lui précisa sur un ton confidentiel, que son optique personnelle sur la question des disques volants aboutissait à cette conclusion ! Le Col. G. indiqua, en outre, qu'un certain M... (nom supprimé), scientifique attaché au Service des Renseignements de l'Air Force, était du même avis.

Le Col. G. déclara ensuite que sa présomption était basée sur la constatation suivante :

Quand les disques volants furent observés sur la Suède, les « grosses légumes » (sic) du Ministère de la Guerre excercèrent une formidable pression sur les Renseignements de l'Air Force afin que des recherches soient menées et qu'un maximum d'informations soient glanées dans le but d'identifier les objets relatifs à ces observations. Le Col. G. ajouta qu'il y avait là manifestement une attitude contrastant avec celle de ces mêmes « grosses légumes » (sic), qui, lorsque les observations furent faites au-dessus du territoire national, restèrent dans une indifférence singulière. Et c'est la raison pour laquelle il estimait qu'en haut lieu, on devait en savoir suffisamment sur ces objets au point de ne pas s'émouvoir outre mesure. Le Col. G. signala d'autre part que les objets en question avaient été vus par de nombreuses personnes, la plupart qualifiés « d'observateurs entrainés », tels des pilotes d'avions. Il précisa également que plusieurs de ces personnes étaient des membres de l'A.A.F. tout ce qu'il y a de crédible, et ajouta que cela l'avait amené à la conclusion suivante : il y avait des objets effectivement observés et quelqu'un du gouvernement savait parfaitement de quoi il s'agissait.

S.A. signala au Col. G. que s'il y avait des expérimentations faites par le gouvernement des Etats-Unis, il ne serait logiquement pas raisonnable de demander au F.B.I. de dépenser de l'argent et un temps précieux pour mener des investigations, compte tenu de cette situation. Le Col. G. répondit qu'il était tout à fait d'accord avec S.A. là-dessus, et reconnût que ce serait extrêmement ennuyeux pour les Renseignements de l'Air Force, si par la suite, on apprenait que ces disques volants n'étaient en fait que des engins expérimentaux testés par le gouvernement des Etats-Unis.

Plus tard, S.A. discuta de cette question avec le Colonel L.R. Forney de la Division des Renseignements du Ministère de la Guerre. Le Col. Forney déclara qu'il avait abordé ce sujet auparavant avec le Général Chamberlain. Le Col. Forney précisa à S.A. qu'il avait obtenu l'assurance du Général Chamberlain et du Général Todd, à propos du fait que l'Army n'expérimentait rien de comparable à un disque volant ou pouvant être pris pour tel. Le Col. G. des Renseignement de l'Air Force, contacta S.A. quelques temps après et lui spécifia qu'il avait traité verbalement de cette affaire avec le Général Schulgen, de l'Army Air Force. Le Général Schulgen avait auparavant assuré S.A. et le Col. G., qu'à sa connaissance, aucune expérimentation pouvant avoir un lien avec les disques volants n'était entreprise par le gouvernement. Le Col. G. dit aussi à S.A. qu'il avait fait part de ses propres convictions au Général Schulgen et qu'il avait évoqué avec lui la possibilité pour qu'une situation embarassante puisse surgir entre les Renseignements de l'Air Force et le F.B.I. Le Général Schulgen se mit d'accord avec le Col. G. pour qu'un mémorandum soit adressé au Général McDonald, avec copie à son adjoint le Général LeMay, qui est responsable du Service de Recherches et de l'Aménagement de l'Air Corps. Le Col. G. précisa que ce mémorandum exposera les caractéristiques des objets observés par les témoins les plus sérieux. Puis, le mémorandum demandera au Général LeMay, si oui ou non, des expérimentations quelconques, faites au sein de l'Air Force, peuvent être associées aux phénomènes qui sont aperçus. Le Col. G. ajouta enfin que dès qu'il recevra une réponse du Général LeMay, son contenu sera communiqué au Bureau. S.A. suivra cette affaire de très près avec le Col. Garrett et le Général Schulgen pour que le Bureau puisse être rapidement avisé de toute information relative aux disques volants, et surtout celles tendant à indiquer, qu'en fait, ils sont partis d'expérimentations menées par un organisme gouvernemental ».

---

18. Document du F.B.I. enregistré le 19-8-47.

Le 5 septembre 1947, le F.B.I. reçut du Général Schulgen la note suivante (19) :

« En réponse à la demande verbale de votre agent M. S.W. Reynolds, une vérification complète sur les recherches entreprises par l'Army Air Force a révélé qu'il n'y avait aucun projet dont les caractéristiques pouvaient être associées avec les disques volants ». Signé : George F. Schulgen, Brig-Général, U.S.A. Adjoint au Commandant en Chef de l'Armée de l'Air.

Ceci prouve donc DE FAÇON OFFICIELLE que le gouvernement des Etats-Unis ne possédait aucun appareil ayant pu engendrer des rapports d'observation sur des disques volants, bien que cet éventualité fit encore l'objet de discussions en 1950 (20).
Il est intéressant de noter les commentaires du précédent document concernant le manque d'intérêt apparant des « grosses légumes » (sic) comme l'a signalé le Col. Garrett, par opposition avec les vues du Général Schulgen. Cette information venant de la part du Service des Renseignements ajoutée à la « recherche » de l'Air Force sur les disques volants offre un contraste saisissant avec ce qu'avait déclaré le Major Ruppelt (21) (22) au sujet des « gros bonnets » qui réclamaient une solution rapide au problème, et que cette soif de vérité se transforma en pressions, tant était frénétique leur désir d'obtenir des réponses.
Par conséquent, j'ai donné des informations démontrant que :

a. Beaucoup de rapports d'observation d'OVNI étaient d'une grande crédibilité.
b. L'A.A.F. prit les observations de disques volants très au sérieux.
c. L'A.A.F. était certaine qu'il ne s'agissait pas d'un projet secret du gouvernement qui aurait été à l'origine de cet afflux de rapports sur l'activité de disques volants.

Ces renseignements sont en eux-mêmes suffisamment consistants pour laisser suggérer que ces disques étaient des objets réels et qui représentaient davantage un problème concernant les Services des Renseignements Militaires que la Sécurité Intérieure. Et c'est probablement plus pour cette raison que le F.B.I. estima que la poursuite de ses investigations n'était plus nécessaire. Le fait qu'une telle conclusion ait été trouvée au début du mois d'août 1947 par au moins un agent est illustré par le mémorandum suivant, envoyé à M. Ladd, Directeur-adjoint du F.B.I., déjà cité, par un certain M. Coyne (23) :

« Il semble que la situation en ce qui concerne ces disques volants, soit similaire à la situation qui s'était présentée pendant la dernière guerre, lorsque nous avions eu à traiter des comptes rendus signalant des « ballons japonais » (sic : Japanese Balloons). Rappelez-vous : au début, le Bureau mena une énorme investigation et localisa de nombreux ballons dans le cadre d'une étroite coopération avec l'Army. Nos agents firent un travail considérable, jusqu'au jour où l'Army nous informa que ces ballons étant considérés comme de l'armement militaire, elle reprenait l'affaire entièrement à son compte. Et ce qui fut dit fut fait. Très peu de temps après, on pouvait lire dans la grande presse le travail splendide effectué par l'Army dans la localisation des « ballons japonais ». Si nous nous référons aux renseignements récoltés jusqu'ici, il n'apparait pas que ces disques soient traités autrement que comme de l'armement militaire. Certes le Bureau n'a pas pour but de déterminer la nature des expériences menées par l'Army et la Navy, que ce soit le cas ou pas. Il n'a pas pour mission non plus de déterminer où en sont les Russes dans certains domaines expérimentaux ni davantage de connaître les résultats obtenus par l'Armée Russe de ce côté-là. Il ne faudra donc pas vous étonner si la situation parvient à un degré dépassant nos attributions et soit strictement prise en mains par les autorités militaires.

A ce propos, il serait bon de vous signaler que dans le cas de Portland sur lequel nous sommes en ce moment, il ressort le fait que les deux officiers des Renseignements de l'Army rentraient, après avoir interrogé deux personnes qui auraient vu des disques volants, pour rendre compte de leur mission. (Cette dernière phrase fait allusion à une enquête du F.B.I. sur les circonstances entourant l'écrasement au sol d'un avion après que deux officiers de l'Army eurent vérifié sur place, un rapport d'observation faite à l'île Maury - Note de l'auteur).

Si les officiers des renseignements de l'Army s'occupent de ce genre d'interrogatoire, il est probable qu'ils seront amenés à s'occuper de tous les interrogatoires, et que le Bureau sera invité à « reprendre ses billes », malgré le fait que jusqu'ici, nous n'ayons rien indiquant que cette affaire soit liée à un programme d'espionnage de la part des Soviétiques. Les autorités militaires sont certainement mieux équipées que nous pour connaître le fin mot de toute cette histoire, et ont plus de facilités pour traiter tous les éléments susceptibles de faire l'objet d'examens attentifs, surtout dans le cas ou des débris, résidus, ou vestiges de disques volants sont récupérés. Il est possible que le Bureau serve de « limier » à l'Army, qui utiliserait nos moyens et nos capacités pour faire une première investigation fouillée de ces rapports sur les disques volants ».

En dépit des arguments relativement raisonnables exposés par M. Coyne, le Bureau poursuivit ses

19. Document du F.B.I. enregistré le 15-9-47.
20. Document du F.B.I. enregistré le 19-8-50.
21. E.J. RUPPELT, « **The Report on Unidentified Flying Objects** », New-York, Doubleday, 1956.
22. D. JACOBS, déjà cité, page 43.

investigations jusqu'au mois d'août et même jusqu'en septembre. Puis le Bureau reçut de son agent spécial en poste à San Francisco, la lettre suivante (24) :

« Je vous transmets ci-joint, les copies d'une lettre « à diffusion restreinte » datée du 3 septembre 1947, qui m'a été donnée par M... (nom effacé). Cette lettre est adressée au Général Commandant en Chef de l'Army Air Force, par le Colonel R.H. Smith, adjoint au Chef d'Etat-Major du Service des Renseignements au Quartier Général du Haut Commandement du Département de la Défense Aérienne, au Camp Mitchel à New-York, et concerne la coopération du F.B.I. au sein de l'A.A.F., au sujet des disques volants. Vous pourrez constater à la lecture de cette lettre, que dans l'esprit du Haut Commandement de l'A.A.F., son but était de faire enquêter le Bureau uniquement sur les affaires où un disque avait été récupéré et non pas sur les cas où ils étaient seulement observés en vol. De plus, l'attention du Bureau est priée de se porter sur le paragraphe n° 2 de cette lettre où il est écrit ceci : « Les Services du F.B.I. furent engagés pour soulager les nombreuses tâches de l'Air Force, notamment celle de dépister les innombrables cas qui s'avérèrent être des canulars faits à partir de couvercles de bidon à ordures, de siège de cuvette de W.C., et autres machins » (sic, en américain dans le texte original : Ash-can covers, toilet seats, and whatnot...!).

En premier lieu, les instructions données par l'A.A.F. dans cette lettre, paraissent limiter les investigations que devra effectuer le Bureau. En second lieu, il me semble que la phraséologie de ce 2e paragraphe cité plus haut n'est qu'un style de langage injustifié destiné à laisser croire que le Bureau aurait demandé à mener des enquêtes uniquement sur des incidents peu importants, voire même tout à fait ridicules.

En conséquence, il m'est venu à l'esprit que le Bureau pourrait vouloir discuter de cette affaire plus amplement avec l'A.A.F. Aussi bien sur le genre d'investigations que nous aurons à conduire, que sur ce verbiage d'un mauvais goût, c'est le moins que l'on puisse dire, contenu dans la dernière phrase du fameux 2e paragraphe de la lettre jointe en copie, et qui porte atteinte au Bureau ».

La lettre ci-dessus fut envoyée au Directeur-adjoint D.M. Ladd, lequel, une semaine plus tard, dût fournir à J.E. Hoover lui-même, une sorte de mémorandum sur la situation concernant les disques volants. Ce document de M. Ladd à M. Hoover était libellé comme suit :

« Le Bureau a fait l'objet d'une requête émanant de l'Air Force Intelligence (Renseignements des Forces Aériennes), afin de l'aider dans ses tentatives pour expliquer l'affaire en question (des disques volants, bien sûr -NdT). L'Air Force nous a indiqué que les observations alléguées pourraient avoir été faites par des individus sympathisant avec les communistes en vue de provoquer une psychose de peur sur toute l'étendue du territoire des U.S.A., et qui concernait une arme secrète Russe. Le Bureau accepta d'aider l'A.A.F. dans l'investigation des témoignages recueillis, et le Haut Commandement fut avisé par le bulletin du Bureau n° 42, édition de 1947, daté du 30 juillet de la même année, qu'il enquêtera sur chaque affaire d'observation d'un disque volant qui sera portée à son attention, afin de déterminer si le témoin est de bonne foi, ou s'il s'agit d'une mauvaise interprétation ou d'un canular. **Or, les résultats des recherches menées par le Bureau concernant cette affaire, ont révélé qu'aucune personne ne menait des des actions subversives pouvant avoir un lien avec les observations signalées** (25) ». (Phrase soulignée sur le document original).

Le mémorandum de M. Ladd donne ensuite le contenu de cette fameuse lettre du Colonel R.H. Smith obtenue par l'Agent Spécial de San Francisco, où il était question de « restrictions ». Il signale d'ailleurs à ce sujet :

« ... Cette lettre déclare en substance qu'il était dans l'intention initiale du Q.G. de l'A.A.F., étant donnée que les Renseignements de l'A.A.F. (ceux dépendant de l'A.D.C. - Air Defense Command -) enquêteraient **sur les témoins d'observations**, de confier aux agents du Bureau, le d'œuvrer **sur les cas de disques récupérés »**. (Mots soulignés par M. Ladd).

Ce mémorandum à M. Hoover concluait de la façon suivante :

« Il serait souhaitable que le Bureau élève une vigoureuse protestation auprès de l'Adjoint du Chef d'Etat-Major de l'A.A.F. Il serait également opportun que le Bureau mette un terme à toutes ses activités dans ce domaine, et que tous nos agents locaux soient avisés de ne plus poursuivre leur travail d'investigation et de nous transmettre les doléances que pourront leur faire les gens de l'A.A.F. ».

Apparemment, le fait qu'aucun élément lié à une éventuelle subversion n'ait été découvert, ajouté à celui que l'A.A.F. porta ses efforts sur l'interrogatoire des témoins, en limitant le travail du F.B.I. à des actions sans intérêt, provoqua une vive émotion au sein du Bureau, au point que deux jours plus tard, M. Hoover écrivit au Général C. McDonald, Adjoint du Chef d'Etat-Major de l'A.A.F. au Pentagone, la lettre suivante (26) :

« Le F.B.I., sur la demande de vos services, a ap-

24. Document du F.B.I. écrit le 19-9-47.
25. Document du F.B.I. écrit le 25-9-47.
26. Document du F.B.I. écrit le 27-9-47.

porté son aide dans l'investigation des rapports concernant l'observation de disques volants.

Mon attention a été attirée sur des informations propagées par l'Air Force relatives à cette affaire. J'ai été instruit que ces renseignements indiquaient que l'Air Force s'occuperait d'interroger les témoins d'observations, pendant que le F.B.I. enquêterait sur les incidents se rapportant à des disques récupérés au sol, afin de soulager l'Air Force et de lui épargner d'effectuer des vérifications sur des cas où les disques retrouvés se révélèrent n'être que des couvercles de bidons à ordures, de sièges de cuvette de W.C., et autres machins...

Etant donné l'apparente incompréhension dont fait preuve l'Air Force vis-à-vis du F.B.I. dans cette affaire, il ne me parait pas utile de laisser le personnel de cet organisme perdre un temps précieux sur ce sujet.

En conséquence, j'avise l'Etat-Major du F.B.I. de cet état de chose, pour que cessent toutes les actions relatives aux enquêtes sur les rapports d'observation de disques volants, et donne pour instructions aux membres du personnel concernés, de nous transmettre toutes les doléances que pourront leur faire les représentants de l'Air Force, dans leur secteur respectif ». Signé : John Edgar Hoover, Directeur.

Le 1er octobre 1947, dans son bulletin n° 57 de la même année le F.B.I. publia une directive qui se résumait à la simple phrase suivante :

« Tous les futurs rapports relatifs à des disques volants, devront être transmis à l'Air Force, et aucune investigation ne sera menée par les agents du Bureau » (27).

Notez que le fait pour M. Hoover d'avoir volontairement repris dans son texte, les mêmes termes utilisés dans la lettre « à diffusion restreinte » du Colonel R.H. Smith, indique que le patron du F.B.I. voulait que l'A.A.F. sache qu'un agent fédéral avait « pénétré son secret » ! Ceci n'est autre que ce « scandale » mineur, purement interne, dont j'ai fait allusion précédemment, la « dernière goutte qui fit déborder le vase » et qui occasionna la cessation brutale des investigations officielles du F.B.I. sur les observations d'OVNI (appelés à tort « disques volants » à l'époque, puisque déjà, des engins de formes diverses étaient aperçus - NdT). Toutefois, il faut reconnaître qu'en réalité, cette décision ne stoppa pas complètement l'intérêt du F.B.I. pour les affaires d'OVNI. Comme je l'ai dit auparavant, les agents de la grande agence de renseignements continuèrent d'archiver des rapports concis ainsi que d'interroger des officiers de l'Air Force, et en général, de collecter toutes les informations relatives à l'activité des « disques volants », et ce, au moins pendant les seize années qui suivirent la si courte directive citée plus tôt. De plus, les éléments collectés par le F.B.I. durant ces seize années suivantes, sont au moins aussi importants, si ce n'est plus importants, que ceux amassés pendant la période allant jusqu'au 1er octobre 1947. (Ce qui démontre que l'affirmation de l'agent du F.B.I. ayant répondu à M. Maccabee, laissant croire que ce qui lui avait été communiqué était le meilleur du contenu des dossiers OVNI archivés, n'a aucune chance d'être vraie - NdT). Ces informations recueillies après le 1er octobre 1947, seront présentées plus loin.

Mais avant d'en arriver là, j'aimerais soumettre au lecteur un autre document enregistré par le F.B.I. avant cette date, puis le faire suivre de la liste des cas qui furent communiqués à l'agence fédérale durant cette période.

Le 18 juillet 1947, l'Agent Spécial en poste à New-Haven, dans le Connecticut, écrivit la lettre suivante au Directeur du F.B.I. (28) :

« Pour l'information du Bureau, je signale que le 7 juillet 1947, M. X..., (nom effacé), de Stamford, Connecticut, s'est présenté au bureau de notre représentant à Stamford pour fournir les renseignement suivants :

M. X..., avant de faire sa déposition, se présente comme étant un chercheur scientifique de métier, employé actuellement à l'American Cyanamid Research Laboratories, sis West Main Street à Stamford, au Département Physique très exactement. Pendant la dernière guerre, il fut employé au M.I.T. à Cambridge dans le Massassuchett, Département Radio-Activité, dont les laboratoires furent liés étroitement au Project Manhattan (relatif à la bombe atomique - NdT). M. X... déclara que la question des « soucoupes volantes » faisait l'objet d'âpres discussions parmi les scientifiques à l'heure actuelle et précisa qu'il avait lui-même échafaudé une théorie sur cet épineux sujet. Avant de nous faire part de ses conclusions, M. X... nous dit qu'immédiatement après la fin de la seconde guerre mondiale, un de ses amis, M. Z..., lui affirma qu'il avait vu des « soucoupes volantes » à partir d'un observatoire astronomique à Milan et à Bologne en Italie. Cet ami indiqua que l'affaire des « soucoupes volantes » avait quelque peu intéressé les Italiens, au moment des premières observations, puis avait sombré dans l'indifférence la plus totale. M. X... émit ensuite l'opinion sur la possibilité pour que les « soucoupes volantes » soient des engins bien réels, contrôlés par radio, et porteurs de bombes atomiques ou bactériologiques, qui seraient placées en orbite autour de la Terre. Ces engins téléguidés pourraient frapper une cible spécifique, selon le désir de l'organisme ou du pays qui posséderait cet armement d'un nouveau genre. M. X... précisa qu'il basait son hypothèse sur le fait qu'il avait personnellement établi que les observations de « soucoupes » avaient été faites au-dessus de Mexico, New-Orléans, Philadelphie, New-York,

27. Document du F.B.I. écrit le 1-10-47.
28. Document du F.B.I. écrit le 18-7-47.

Boston, Halifax, Newfoundland, Paris, Milan, Bologne, la Yougoslavie ainsi que l'Albanie. Si, sur une mappemonde, on reliait ces villes et ces pays d'un seul trait, on pouvait s'apercevoir qu'en fait, la ligne tracée faisait un cercle parfait autour de la Terre ou plutôt plus ou moins parfait) et que ce « circuit » pouvait être accompli par une « soucoupe » en orbitre terrestre. M. X... nous dit enfin qu'il avait récemment parlé avec M. Y... un des Directeurs de la Compagnie C... à Glembrook, Connecticut, qui lui avait avoué que ses laboratoires étaient en train de mettre au point un télescope spécialement conçu pour la recherche en haute stratosphère de bombes atomiques orbitales ».

Ce qui ressort de la lettre qui vient d'être citée est très intéressant en ce sens qu'elle contraste nettement avec les déclarations publiques faites par des scientifiques ou autres « officiels », lesquels, lorsqu'ils parlaient du problème des disques volants, ne faisaient allusion qu'à des canulars, des mauvaises interprétations, des illusions optiques, etc... Autrement dit, l'affaire était sans intérêt pour la communauté scientifique. A noter que la déclaration de ce M. X... cite des observations faites avant celle d'Arnold, et ce en Italie !

Une liste des meilleurs rapports d'observation contenus dans les dossiers du F.B.I. relatifs aux OVNI va maintenant vous être proposée. Il s'agit de cas enregistrés jusqu'en octobre 1947. Une liste comparative pourrait être faite avec des affaires relevant de canulars ou de mauvaises interprétations évidents, ce qui aurait pu être intéressant pour ceux qui sont attirés par l'étude historique voire sociologique du phénomène. Toutefois, j'ai préféré ne pas présenter une telle liste puisqu'elle ne contiendrait pas les cas que l'Air Force considéra comme suffisamment crédibles pour la compréhension de ce mystère, bien qu'elle aurait compté quelques incidents où les agents du F.B.I. intervinrent.

Liste des cas enregistrés par le F.B.I. jusqu'en octobre 1947

Date	Lieu	Heure	Sommaire des incidents allégués
?- ?-45	Allemagne	nuit	Un membre des Forces Armées d'occupation a vu un objet volant se rapprocher du sol en faisant des mouvements oscillatoires.
16-01-47	Mer du Nord Angleterre	22h30	Un Mosquito de la R.A.F. tenta de prendre en chasse un OVNI sur 50 miles et à 22.000 pieds.
?-04-47	Virginie - USA	?	Des météorologistes virent un disque à plusieurs reprises, à l'aide d'un théodolite.
05-05-47	Etat de Washington	15h30	Trois témoins ont vu un disque argenté faisant un vol en piqué, puis se désintégrer, ne laissant qu'une colonne de fumée.
19-05-47	Colorado	12h15	Trois cheminots ont vu un disque argenté filant à grande vitesse. Bien qu'ayant été observé aux jumelles, l'engin est apparu flou.
17-05-47	Oklahoma-Cy.	20h30	Rapport de M. Brian Savage (célèbre pre-Arnold).
21-05-47	Oklahoma-Cy.	?	Disque blanc vu entre 15 à 20 secondes.
02-06-47	Rehobolt, Delaware	?	Rapport de M. Forest Wenyon : un OVNI en forme de bocal se déplaçant très rapidement. (Même type d'obs. fut pl. fois rapp. en 1946).
14-06-47	Bakersfield, Californie	12h00	Rapport de M. Richard Rankin : nombreux disques progressant en groupes.
22-06-47	Greenfield, Massassuch.	11h30	OVNI rond, argenté, filant rapidement.
24-06-47	Mt. Rainier, Washington	jour	Célèbre observation de M. Kenneth Arnold, aux commandes de son avion, à 3000 m, qui aperçut 9 disques progressant en file indienne.
24-06-47	Cascade Mountains	jour	Un prospecteur, M. Johnson, signala le passage d'un OVNI qui affecta sa boussole.
28-06-47	Nevada	14h00	Le Lt. Armstrong, aux commandes de son avion, vit un OVNI venir droit sur lui.

28-06-47	Alabama	21h20	Observation de membres de l'A.A.F. de la base de Maxwell, dont des officiers des Renseignements de l'Air Force : un OVNI est vu faisant des zig-zags pendant 5 minutes.
29-06-47	White Stands Nouveau-Mexique	13h00	Rapport de MM. Zohn et Kauke, techniciens civils de la célèbre base : un OVNI fut observé suivant un V.2 tiré pour essais.
30-06-47	Grand Canyon	09h10	Le Lt. McGinty, aux commandes de son avion, vit 2 OVNI ronds, gris, descendant vers le sol sur une ligne verticale.
03-07-47	Maine	14h30	M. Cole, astronome, vit plusieurs OVNI traversant rapidement le ciel.
04-07-47	Emmet, Idaho	20h15	L'équipage d'un vol régulier de l'United Air Lines vit un OVNI au cours du trajet.
04-07-47	Orégon	13h15	Des policiers de Portland et d'autres témoins virent 3 OVNI à l'est et 2 au sud de la ville, progressant très rapidement.
06-07-47	Alabama	20h45	Le Sergent-Chef Livingston (?) entre autres témoins, aperçut des lumières se déplaçant très vite dans le ciel. Des photos furent prises.
06-07-47	Hollywood Californie	——	Plusieurs OVNI ont été observés. (Pas davantage de détails -NdT).
06-07-47	Kansas City	13h45	Le Cdt. A.B. Browning, AC/A3 Pentagone, à bord d'un B.52 volant à 10.000 pieds, aperçut un disque argenté. Temps clair, sans nuages.
06-07-47	Fairfield Californie	jour	Le Capitaine Burniston (?) de l'A.A.F., et son épouse, aperçurent un OVNI se déplaçant rapidement en oscillant d'un côté à l'autre.
07-07-47	Arlington Virginie	23h00	Un fonctionnaire du Bureau de l'Inspection de l'Air vit un OVNI de son domicile.
07-07-47	Phoenix Arizona	17h00	Un ancien employé des Laboratoires de l'Artillerie de Marine photographia un OVNI faisant des cercles dans le ciel.
07-07-47	Koehkonong Wisconsin	11h45	Un instructeur et un stagiaire, virent au cours d'un vol d'entrainement, un OVNI descendant vers le sol, puis voler horizontalement à une vitesse de 9.600 km/h.
07-07-47	East Troy Wisconsin	14h30	Un capitaine de l'A.A.F. et un passager, au cours d'un vol, virent un OVNI volant à 7.000 km/h.
08-07-47	Hamilton Base A.A.F.	——	Le Sgt-chef Baker, entre autres témoins, vit trois OVNI, ronds, oscillant dans une progression jugée supérieure à un P.80.
08-07-47	Muroc (AFB) Californie	10h10	Nombreux militaires virent 2 OVNI qui étaient suivis d'un 3[e].
08-07-47	Norfolk Virginie	après-midi	M. B. Turrentine vit et photographia un OVNI en forme de ballon de rugby qui tournait sur lui-même en se balançant.
08-07-47	Mt. Baldy Californie	15h50	Le Lt. A.E. Mormant (?) aux commandes de son chasseur, tandis qu'il volait à 20.000 pieds, vit un OVNI plat, sans ailes ni ailerons, se déplaçant à 35.000 pieds.
09-07-47	Grand Falls Terre-Neuve	23h30	Disques vus par des policiers. (Pas d'autres détails -NdT).
09-07-47	Boise Idaho	12h15	M. Johnson, journaliste, vit un OVNI après trois jours de recherches aériennes.

10-07-47	St Jean de Terre-Neuve	23h15	Plusieurs témoins virent des OVNI ronds et lumineux et le signalèrent à la police.
10-07-47	Base Harmon Terre-Neuve	17h00	Des navigants civils virent un OVNI pareil à une roue de camion à 10.000 pieds. Photos d'une sorte de traînée de fumée prises.
11-07-47	Codroy, Terre-Neuve	00h30	Plusieurs personnes signalèrent un OVNI rutilant se déplaçant rapidement laissant une traînée.
12-07-47	Base Elmendorf Alaska	18h30	Plusieurs officiers virent un OVNI se déplaçant en épousant le relief du sol.
20-07-47	Navire près de Terre-Neuve	20h15	Flashs de lumière rougeâtre émis par un OVNI vu changeant de direction dans sa progression.
20-07-47	Frostburg Maryland	09h15	Objet blanchâtre circulaire vu au-dessus de nuages effilochés et émettant un bruit.
23-07-47	Base Harmon Terre-Neuve	23h45	Lumière rougeâtre éclatante se déplaçant rapidement en haute altitude pendant 3 minutes.
29-07-47	Canyon Ferry	12h05	Disque brillant se déplaçant rapidement, puis en sustentation, et après avoir été secoué d'oscillations est vu « se dissolvant dans l'air ».
29-07-47	Base Hamilton Californie	12h00	Des officiers de l'A.A.F. virent 2 OVNI filant à grande vitesse, puis plus vite qu'un P.80. Blanc laiteux. Le 2e OVNI faisait des zig-zags.
?-07-47	Ft. Richarson Alaska	——	Deux officiers signalent au Chef des Renseignements, avoir vu un OVNI rond, brillant, se déplaçant sous les nuages très rapidement durant 20 secondes.
?-08-47	Près de Los Angeles	10h00	Alors qu'il excursionnait en montagne, un témoin vit un OVNI posé au sol qui décolla en provoquant l'étourdissement de l'observateur.
03-08-47	Hakensack New-Jersey	19h45	Des témoins virent un OVNI rond et noir, se déplaçant trop vite pour être un ballon.
04-08-47	Près de Boston	16h00	Un Cdt. de bord d'avion de ligne et son navigateur virent un OVNI orange, brillant, de forme cylindrique, ses deux extrémités allant en se rétrécissant.
04-08-47	Bethel Alaska	22h00 jour	Le pilote et le co-pilote d'un avion militaire virent un OVNI en forme « d'aile volante », sans moteurs ni trace de fumée de combustion.
06-08-47	Philadelphie	22h30	De nombreux témoins virent un OVNI en forme de « pétard géant » progressant à une vitesse apparente de plusieurs centaines de miles/h.
06-08-47	Myrtle-Oreek Orégon	18h15	Un ancien pilote de l'Aéro-Navale et un élève pilote virent un OVNI gris aluminium, rond, et ce à 2 occasions à 10 minutes d'intervalle, alors qu'ils étaient à bord de leur appareil.
07-08-47	Ocean Lake Orégon	23h30	Un disque brillant fut signalé. (Pas d'autres précisions -NdT).
13-08-47	Redmond, Washington	09h00	MM. Brummett et Decker signalèrent 2 OVNI brillants filant rapidement, durant 8 secondes.
13-08-47	Près de Twin Falls, Idaho	09h30	Un commissaire de Comté et ex-shériff, vit 2 disques filant rapidement avec un bruit de grondement.
13-08-47	Snake-River Canyon, Idaho	13h00	M. A.C. Curie et ses fils virent dans le canyon un OVNI en forme de disque.
14-08-47	Placerville Californie	16h00	Un OVNI est vu se déplaçant rapidement puis disparaissant dans un nuage de fumée.

14-08-47	Guam (Ile Japonaise)	10h40	Des soldats virent un OVNI en forme de croissant progressant rapidement en zig-zags, et ce à 2 reprises sur la même heure.
19-08-47	Twin-Falls Idaho	21h30	Des policiers et des civils virent un groupe d'OVNI filant au-dessus de la ville à grande vitesse. Le ciel était dégagé.
03-09-47	Oswego, Orégon	12h15	Une femme et ses deux enfants virent « deux douzaines d'OVNI ronds, en forme de disque ».
06-09-47	Shouns Tennessee	——	Deux témoins virent un OVNI en forme de ballon de rugby virevoltant dans un ciel clair.
08-09-47	Logan, Utah	22h40	Trois formations d'OVNI furent aperçues par plusieurs témoins. Des OVNI blanc-jaunes qui firent rapidement le tour de la ville, progressant sous un plafond de nuages épais.
11-09-47	Portland Orégon	17h15	Des policiers de Portland et d'autres témoins virent un OVNI argenté faire le tour de la ville dans une progression rapide.

Note du traducteur , Le sigle OVNI utilisé dans cette liste, couvre en fait différents termes tels que : objet volant, appareil aérien inconnu, (Flying object, unknown flying machine, flying disc, strange flying craft, etc...).

Note de l'auteur : Les dates soulignées indiquent que dans ces cas, le F.B.I. interrogea un ou plusieurs témoins de l'observation. D'autre part, les autres « bons rapports » que j'ai obtenus, concernent le début de 1948 et ce qui a pu être glané en 1949.

Bien que dans quelques uns des cas cités dans cette liste la brièveté des descriptions reflète la concision des rapports les concernant, dans la plupart des observations qui y sont reprises, les relations condensées ne traduisent pas, et loin s'en faut, les nombreux détails fournis par les témoins.

Une grande partie des incidents cités ici se trouvent également dans la liste du Project Blue Book (« Table des matières ») disponible aux Archives Nationales à Washington D.C. Toutefois, n'y figurent pas les cas suivants : ?-?-1945, Allemagne - 16-1-1947, Mer du Nord - Avril 1947, Virginie - 05-05-1947, Etat de Washington - 19-05-1947, Colorado - 17 et 21-05-1947, Oklahoma-City - 08-07-1947, Norfolk, Virginie - 08-07-1947, Mt.Baldy, Californie - 10-07-1947, St Jean de Terre-Neuve - 06-08-1947, Myrtle Creek, Orégon - 07-08-1947, Ocean Lake, Orégon - 13-08-1947, Redmond, Washington - 14-08-1947, Ile de Guam, Japon - 06-09-1947, Shouns, Tennessee et 11-09-1947, Portland, Orégon. (L'absence de ces affaires dans la liste du Project Blue Book, ne veut pas dire forcément que ces cas n'existent pas dans l'enregistrement micro-filmé des Archives Nationales. Ils pourraient très bien être contenus dans les dossiers de l'O.S.I., section des documents micro-filmés, laquelle ne comporte pas de « table des matières » - NdA).

La plupart des 59 cas cités plus tôt étaient suffisamment détaillés, et les témoins qui en firent l'observation suffisamment sérieux pour qu'il fût difficile de conclure à la manifestation de choses banales et sans importance. Ainsi, le cas du 8 juillet 1947 qui se produisit au-dessus de la base aérienne MUROC AFB (devenue Edwards AFB à l'heure actuelle - NdT) en Californie, où plusieurs militaires témoins du phénomène observé signèrent des dépositions précisant qu'ils avaient vu DEUX formations d'objets, la première étant composée de deux OVNI argentés en forme de disque, la seconde n'étant en fait qu'un seul OVNI de forme ronde. Malheureusement, l'enquête de l'Air Force fut si brêve, qu'un nombre important de renseignements essentiels furent négligés. Par exemple, on aurait pu demander aux témoins, la direction et l'angle d'élévation précis, ainsi que l'altitude estimée des engins, puisque les OVNI furent aperçus de témoins placés en différents endroits de la base.

Je signale que parmi les documents que j'ai obtenus du F.B.I., il n'y a que deux incidents enregistrés en 1948, ce qui montre bien que les efforts de M. Hoover pour éloigner complètement l'agence fédérale des affaires d'OVNI, furent pratiquement couronnés de succès.

Néanmoins, le F.B.I. reçut encore des informations en provenance de l'Air Force en 1949, dont certaines sont réellement TRES intéressantes, donnant un aperçu inhabituel des capacités d'investigations de l'Air Force dans ce domaine, et que je vous présenterai plus loin.

Après octobre 1947, les missions " officieuses "

Apparemment donc, l'ordre de stopper toutes les enquêtes sur les rapports d'observation d'OVNI fut respecté à peu près pendant un an. Dans la portion des dossiers que j'ai pu obtenir du F.B.I., il n'y avait seulement que quatre documents qui furent archivés entre le 1er octobre 1947 et le 1er septembre 1948. L'un de ceux-ci est le rapport d'un simple témoin, sous la forme d'une lettre adressée à un sénateur, qui lui-même la fit parvenir au F.B.I. A son tour, l'agence fédérale transmit le document au Ministère de l'Air. La date de l'observation, qui était relative à un «trait» d'argent laissant derrière lui une traînée de condensation qui semblait progresser avec lui, était le 13 mars 1948. Les trois autres documents étaient des correspondances intérieures du F.B.I. et concernant une directive à l'Air Force émanant de l'Air Defense Command, dans laquelle il était dit ceci :

« Les enquêtes seront coordonnées avec le Bureau du F.B.I. concerné, en accord avec les instructions contenues dans la lettre du Q.G. n° D. 333.3 Ex. Sujet : Coopération du F.B.I. avec l'A.A.F. au sujet de l'investigation sur les affaires de Disques Volants, 3 septembre 1947 ». Le Q.G. en question était celui de l'A.D.C., installé à la Base Mitchel de l'Air Force, dans l'Etat de New-York).

A la suite de diverses correspondances inter-services relatives à cette directive de l'Air Force, l'Agent Spécial Reynolds, déjà cité, de la Section des Liaisons du F.B.I., contacta le Lt/Col. C.P. Martin, de la Division des Renseignements de l'Air Force. Le Lt/Col. Martin déclara que :

« Apparemment, l'A.D.C. à la Base Mitchel n'était pas informé du fait que le Bureau n'enquêta pas très longtemps sur les « disques volants » ».

Il ajoutait, en outre, qu'il prendrait les mesures nécessaires pour mettre de l'ordre sur la ligne de conduite actuelle de l'A.D.C. concernant les affaires de « disques volants » (29). La directive de l'A.D.C., dont il est question ici, date du 4 février 1948 (30).

A la lumière de ce qui précède, vers le milieu de 1948 aussi loin que le F.B.I. fut concerné, il mit à l'écart les problèmes afférant aux OVNI sans toutefois les oublier. Il n'y a aucune indication dans les éléments que j'ai reçus, spécifiant que quiconque au F.B.I. laissa présager un retour de l'agence fédérale dans « l'arène des OVNI », et selon toute apparence, elle sembla parfaitement satisfaite de laisser l'Air Force traiter les cas de « Disques Volants ». D'autre part, l'Air Force paraissait avoir oublié que le F.B.I. désirait rester en dehors de cette histoire. Vers le milieu de septembre 1948, le F.B.I. reçut de l'Air Material Command, une demande AMC-MCIAXO-3, pour faire analyser dans les laboratoires du F.B.I., un échantillon de sol qui avait été prélevé, je cite, « d'une dépression de terrain provoquée par une soucoupe volante », laquelle fut décrite comme étant d'un diamètre approximatif de 60 cm de diamètre et de 30 cm d'épaisseur qui était supposée avoir fait un atterrissage peu en douceur, puisque elle aurait rebondi à une hauteur de 6 mètres pour poursuivre ensuite son trajet... (31). Le 7 octobre, M. Hoover envoya en retour un courrier dans lequel il était dit que l'analyse microscopique n'avait rien d'anormal sur les échantillons de sol en question (32). Pas un seul des documents cités ci-dessus n'indique la date ni le lieu où se serait produite cette affaire « d'atterrissage » associé à un prélèvement d'échantillon de sol.

Vers la fin de décembre 1948, le Bureau Directorial du F.B.I., reçut un message télétypé dans lequel il était mentionné que plusieurs personnes avaient découvert une « soucoupe volante » près d'un petit terrain d'aviation dans le désert de Mojave, dans le sud de la Californie (33). Plus tard, les agents du F.B.I. questionnèrent les témoins impliqués dans cet incident et purent établir sans le moindre doute, que si le message télétypé disait vrai, il oublia de préciser qu'il ne s'agissait que d'un jouet qui avait été abandonné ! Le seul élément intéressant de cette affaire étant le fait qu'en dépit des ordres de M. Hoover, ses agents auraient encore enquêté sur des cas et envoyé des rapports au Bureau Directorial.

Il est intéressant de faire la comparaison entre cette période plutôt « maigre » pour le F.B.I. (octobre 1947 à janvier 1949, en rapports sur les observations d'OVNI s'entend), et les évènements qui se déroulèrent dans le même temps, au sein même de l'Air Force. Pour les détails complémentaires sur cela, je vous conseille le livre de M. Jacobs (10) : « The Ufo Controversy in America », pages 43 à 51. Bien que le nombre de rapports fût en très forte diminution, durant la dernière partie de 1947, l'intérêt de l'Air Force ne faiblit pas, loin de là. Le Général d'Armée Nathan Twining était du reste apparemment convaincu que quelque chose de réel avait été observé, et recommandait la création d'un groupe spécial de recherches sur le phénomène (36). Ainsi naquit le Project SIGN le 30 décembre 1947, dont le Quartier Général se trouvait à Wright Field, Dayton, Ohio, plus connu aujourd'hui sous le nom de Wright Patterson AFB, dépendant de l'U.S.A.F.

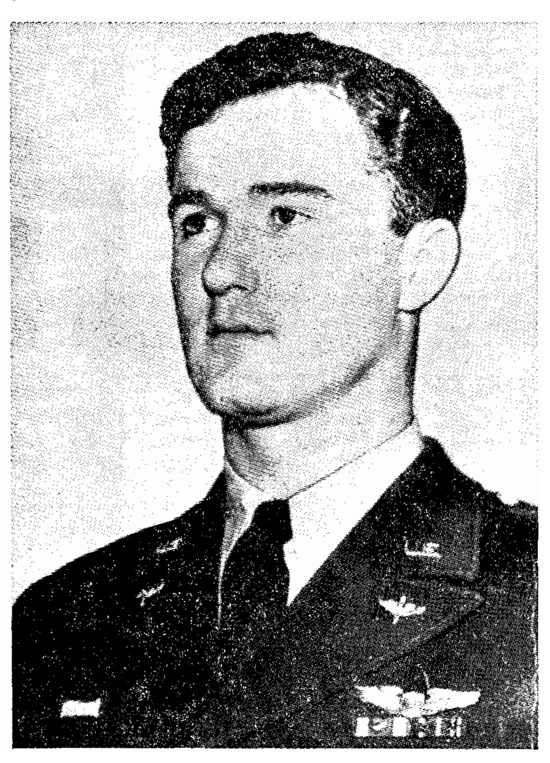
L'affaire Mantell, dans laquelle un pilote et son appareil s'écrasèrent après une « chasse » derrière une « soucoupe », le 7 janvier 1948, donna une nouvelle impulsion aux investigations du Project SIGN, puisqu'elle parût donner l'impression que

29. Document du F.B.I. daté du 1-3-48.
30. Document de l'Air Defense Command daté du 4-2-48.
31. Lettre de l'Air Material datée du 9-9-48.
32. Document du F.B.I. daté du 7-10-48.
33. Message télétypé du F.B.I. daté du 12-12-48.
34. Documents du F.B.I. datés du 28-12-48.
35. Rapport officiel daté du 30-3-49.
36. D. JACOBS, déjà cité, page 44.

Edward J. Ruppelt qui, en 1951, devait prendre la tête de la commission de l'U.S. Air Force, Project Grudge. Il allait faire autorité et être le premier directeur de la fameuse commission Blue Book en mars 1952. (Document France-Empire).



Thomas F. Mantell, qui, le 7 janvier 1948, périt lors d'une poursuite d'OVNI : son chasseur fut retrouvé entièrement pulvérisé au sol.



des disques volants évoluaient encore dans nos cieux. Selon Jacobs (37), les enquêteurs du Project SIGN tentèrent avec beaucoup d'application, de découvrir si oui ou non, ces disques étaient d'origine Soviétique, mais échouèrent dans toutes leurs entreprises bien entendu. (Cette impossibilité à obtenir des éléments tendant à faire penser que les disques vus étaient Russes, contraste avec les déclarations qu'on peut trouver dans une note du dossier F.B.I. sur les OVNI dont il sera bientôt question - NdA).

En fin de compte, après l'observation du 24 juillet 1948 (pilote, co-pilote - Chiles et Whitted - un passager, et peut-être des observateurs au sol, virent de rutilants objets munis de « fenêtres » venir vers l'appareil dans lequel se trouvaient les trois témoins, et le dépasser à une vitesse folle), les enquêteurs du Project SIGN « reprirent leurs billes » et rédigèrent un long rapport dit : « Estimation de la situation ». Ce rapport disait textuellement que : « ces engins sont des vaisseaux interplanétaires » ! Cette « Estimation de la situation » (plus qu'engagée à cette époque, mais « pure » parce que les gens chargés de la rédiger n'avaient pas été «instruits» pour faire du «debunking» - dépréciation - NdT), fut acheminée directement au Général Vandenburg, Chef d'Etat-Major de l'A.A.F., sans passer par la voie hiérarchique habituelle, lequel la renvoya à son expéditeur pour manque de preuve. (Voyez le livre de Jacobs déjà cité, en particulier page 47, la référence concernant le Major Ruppelt-NdA-). En conséquence, l'hypothèse extra-terrestre (H.E.T.), dégringola au profit de « tout autre chose, mais... » s'y rapprochant.

Ensuite, les gens du Project SIGN (et plus tard ceux des Projects Grudge et Blue Book), prirent carrément position en faveur de l'hypothèse des mauvaises interprétations, des canulars, et autres hallucinations collectives, bien que l'hypothèse de l'arme secrète ne fût pas rejetée.

Le Project SIGN arriva à son terme le 16 décembre 1948, lorsqu'il prit le nom de : Project Grudge. Ce changement fut mentionné dans un mémorandum du F.B.I. daté du 22 mars 1949. Ceci est donc apparemment la première indication dans les dossiers du F.B.I. (tout du moins dans la partie qui m'a été donnée), pouvant laisser croire que quelque chose avait changé, aussi longtemps que l'enquête de l'Air Force se maintint. Je me référerai à nouveau à ce mémorandum au fur et à mesure du déroulement des d'abord, je voudrais présenter un document qui peut être d'une grande importance, pour mieux comprendre pourquoi l'Air Force poursuivit ses investigations, pourquoi les deux premières commissions spéciales d'enquêtes (Sign et Grudge) jouirent d'un très haut degré de sécurité, et pourquoi toute information relative aux OVNI fut classifiée, même dans les années 50. (Je ne pense pas que ce document fournisse la raison de la classification au-delà des premières années 50; je pense que les archives de l'Air Force sur les enquêtes relatives aux OVNI furent classi-

37. D. JACOBS, déjà cité, page 45.

fiées durant les années 50 et 60, **et même à l'heure actuelle,** malgré le fait que le Project Blue Book soit arrivé à son terme par pure « tradition », parce qu'elles commencèrent à être classifiées dans les années 40. Comme je l'ai dit, la raison motivant cette « tradition » fut probablement la peur de la menace constituée par la possibilité d'armes secrètes soviétiques). Le 10 janvier 1949, l'agent spécial C.C. Mc Swain, en poste à Knoxville, Tennesse, envoya à la direction du F.B.I., un message concernant des « soucoupes volantes » observées au-dessus de la région d'Oak Ridge, Tennessee, et classifié « Sécurité Intérieure X ». Le document commençait par un rapport d'observation et citait des photos prises par un certain M. Presley en juillet 1947. L'observation et l'existence des photos furent portées à la connaissance de l'agent du F.B.I. Mc Swain par un certain M. John (?) Rathman, inspecteur principal à la division de la sécurité de la Commission à l'Energie Atomique (A.E.C. - Atomic Energy Commission -), et par M. E. (nom biffé sur les documents disponibles, Ingénieur à l'Air Matérial Command de l'U.S. Army.

M. E. fut présenté comme étant le « principal » technicien de l'armée affecté au Centre de Recherches sur l'Energie Nucléaire, sis à Oak Ridge, où des travaux étaient menés visant à la mise au point d'avions à propulsion atomique. Les photos mentionnées furent en conséquence expédiées à la base de Wright Field, où les experts qui les scrutèrent déclarèrent que les « images » des photos n'étaient que des défauts de pellicule apparaissant sur les négatifs (38). Notons que l'observation de l'OVNI en relation avec les photos, et relatée par le rapport contenu dans le document relatif à M. Rathman n'est pas importante. Par contre, ce qui l'est vraiment, c'est l'information transmise au F.B.I., de la plus grande valeur, par M. E.. Lorsqu'il en prendra connaissance, le lecteur se rappellera ce qui a été dit dans le premier chapitre sur l'orientation des enquêteurs du Project Sign à propos des des rapports d'OVNI, et sur les déclarations du Général Schulgen, qui furent faites en été 1947.

Oublions la portion des rapports d'observation d'OVNI de juillet 1947 pour nous pencher sur les déclarations de M. E. faites au F.B.I., telles qu' elles furent transcrites par l'agent spécial Mc Swain (39) :

« M. E. fit précéder ses remarques concernant les « soucoupes volantes » ou les « mystérieuses fusées », d'une précision stipulant que ce qu'il allait dire n'avait aucun caractère officiel, mais qu'il pensait que **les fonctionnaires des Services des Renseignements de l'Air Force étaient persuadés que ces « missiles » (en parlant des OVNI-NdT-), étaient de fabrication humaine, plutôt que des phénomènes naturels.** (Souligné par l'auteur). Il était absolument convaincu qu'une masse importante d'informations avait été collectée par les Services des Renseignements de l'Air Force, et que les recherches sur ce genre d'affaire ont été faites surtout à la base Wright Field, Dayton, dans l'Ohio. Il émit également l'opinion pour que les informations entre les mains des spécialistes émargeant aux Renseignements de l'A.A.F., selon toute probabilité, avaient été transmises au Bureau à Washington D.C. (en réalité, plutôt tenues à sa disposition).

Puis M. E. développa ses propres idées sur ce que pouvait être la véritable nature de ces disques, idées formulées en fonction de tous les éléments connus, des hypothèses émises par d'autres scientifiques, et de ses propres théories relatives à la possibilité pour de tels engins, d'être propulsés par une énergie nucléaire. Selon M. E., les disques volants ont été longtemps réalisables, en théorie bien sûr, et semblent être en fait le meilleur moyen avec lequel, les obstacles se dressant sur le chemin des vitesses supersoniques, peuvent être vaincus. Les scientifiques, pendant de nombreuses années, ont tenté de réaliser un tel type d'appareil. (Voyez le livre de Jacobs, au sujet du projet « Flying Flapjack » de la marine U.S., un appareil à aile circulaire qui avait été mis au rancart (40). C'est peut-être ce à quoi M. E. faisait allusion-NdA-). « Quelques expériences furent bien tentées, aux Etats-Unis en particulier, mais pour autant que nous en sachions, il n'y a jamais eu de réalisations sur le plan pratique ». Comme deuxième argument venant à l'appui de son point de vue, M.E. précisa qu'au niveau actuel des connaissances scientifiques U.S. dans ce domaine, il n'y avait pas de combustible chimique permettant d'obtenir les formidables possibilités de ces engins, s'il faut en croire les performances que leur attribuent tous les rapports rédigés sur les « soucoupes volantes ». Il n'y a seulement qu'un combustible, à notre époque, qui pourrait être utilisé en fonction de la théorie développée ici, et c'est l'énergie atomique. (A cet endroit du document, quelqu'un a écrit en marge : « Missile à énergie atomique »-NdA-).

Comme preuve supplémentaire laissant suggérer un tel mode de propulsion, M. E. attira notre attention sur la trainée de condensation et l'enveloppe gazeuse décrite comme une boule de feu, lesquelles pense-t-il, peuvent être les preuves de l'existence de champs radioactifs. Il expliqua que cette enveloppe, ou ces constituée de couches d'une telle intensité qu' elles avaient formé une sorte de gaine globulaire plutôt qu'une « queue » à l'extrémité de

38. Lettre de M. Rathman au Col. Gasser datée du 10-2-49.
39. Document du F.B.I. écrit le 10-1-49.
40. D. JACOBS, déjà cité, page 43.

l'engin. Tandis que dans le cas d'un appareil fonctionnant avec un moteur à carburant classique, les gaz d'échappement laissaient une longue trainée à son arrière. Cependant il précisa que dans les cas de trainée derrière un disque, celle-ci était seule et unique derrière l'engin, ne formant qu'une ligne uniforme et très lente à se dissiper. Tandis que dans le cas d'un avion conventionnel volant très haut et très vite, il y avait une trainée de condensation qui se formait au bout des deux ailes, ou bien les gaz d'échappement se présentaient en plusieurs lignes. Et quand bien même une seule ligne était visible, elle se dissipait bien plus rapidement.

Tout ceci l'avait donc amené à penser que la trainée de vapeur ou de condensation représentait un possible changement atmosphérique sur le trajet de l'engin, ce qui ne serait pas le cas à l'heure actuelle avec un appareil conventionnel de type classique ».

(Le lecteur aura noté qu'il est évident que ce M. E. qui travaillait au sein d'un groupe de chercheurs dont les travaux eurent pour but la mise au point d'avions à propulsion nucléaire, dut passer beaucoup de temps à étudier toutes les informations mises à sa disposition sur les « trainées de gaz d'échappement » des « soucoupes volantes ». Manifestement, M. E. ainsi que les scientifiques qui l'aidèrent dans son étude, ne firent pas la moindre tentative, à l'examen des nombreux rapports d'observation d'OVNI qu'ils passèrent au peigne fin, pour les faire entrer dans la catégorie des canulars, des illusions d'optique, ou des mauvaises interprétations - NdA -).

« **M. E. poursuivit en précisant que les renseignements qu'il fournissait au Bureau, devaient être traités avec la plus grande discrétion, d'autant qu'il n'était absolument pas le porte parole officiel d'un organisme quelconque, mais s'exprimait en son nom propre afin d'apporter une aide éventuelle ».** (Note : Cette phrase a été soulignée au crayon sur le document original).

« Il déclara que cette affaire n'avait pas du tout été divulguée par l'Air Force ou par un autre organisme militaire, par personnel intreposé, et qu'en haut lieu, on n'avait pas jugé utile de l'aviser de tout ce qui était relatif à ce «missile». (Notez là l'évidence d'un haut degré de secret qui couvrait ce genre d'incident, et qui requérait **un besoin spécifique de savoir** - NdA -).

« M. E. continua en signalant que grâce aux conversations qu'il eût avec des spécialistes de la base Wright Field d'une part, et à la lecture **des rapports envoyés par les agents en poste à l'étranger** (souligné par l'auteur), il n'ait pu rassembler un certain nombre de renseignements susceptibles de l'aider à déterminer si oui ou non ces prétendus « missiles » étaient réels, utilisables, et représentaient un danger pour les Etats-Unis.

En premier lieu, il mit l'accent sur le fait que ce n'était pas la première fois qu'on signalait ce genre d'engin, mais qu'il y en avait eu d'observés **quatre ans plus tôt ».** (Souligné par l'auteur). (La date approximative se réfèrerait par conséquent à 1944-1945 - NdA -). « En second lieu il déclara que récemment, des rapports avaient été réceptionnés, **expédiés par des fonctionnaires de la Central Intelligence Agency** (C.I.A.) (Souligné par l'auteur), en poste dans le sud de l'Europe et le sud de l'Asie signalant que les Russes étaient en train d'expérimenter un même genre d'engin tout aussi performant, ou un missile téléguidé qui pourrait être lancé à de grandes distances, bien au-delà des mers, **et qui serait capable de faire demi-tour et revenir à sa base de départ.** (Souligné par l'auteur. Le lecteur aura noté tout spécialement l'extraordinaire possibilité alléguée pour l'époque, de ce « missile » : retourner à sa base de lancement ! -NdA-).

« Cette information a énormément de valeur, sur le niveau de développement de telles recherches dans le pays concerné par rapport à celui de notre pays, si l'on considère que nous avons toujours demandé à un missile d'atteindre une cible précise, sans aucune considération sur sa possibilité de revenir à son point de départ. Troisièmement, M. E. précisa qu'il était au courant du fait que les Russes étaient en train de conduire des recherches sur l'énergie nucléaire, surtout depuis qu'ils avaient amassé un joli lot d'informations lorsqu'ils occupèrent l'Allemagne, et qu'ils avaient également à leur disposition, en quantités limitées certes, les éléments indispensables à la fission nucléaire. Il ajouta qu'autant il pouvait en savoir, imaginer les Russes, dans l'état actuel de nos connaissances, ayant pu mettre au point un tel missile n'était que pure conjecture, et qu'il hésiterait à se lancer dans des conclusions définitives. Il signala toutefois à notre attention, qu'il ne fallait pas perdre de vue que les Russes avaient des scientifiques très compétents dans le domaine de la recherche sur l'énergie atomique, sans compter les experts allemands de très haut niveau, faits prisonniers pendant l'avance des armées soviétiques en Allemagne pendant la dernière guerre.

M. E. spécifia également qu'il avait pu prendre connaissance d'un détail particulier concernant les rapports sur ces « missiles », ceux du moins, qu'il avait pu consulter. Apparemment, ils avaient l'habitude de survoler les Etats-Unis en venant d'une direction Nord, et semblaient repartir dans la même direction. Personne n'a jamais entendu ou lu des informations sur des «crashs», collisions ou désintégrations au-dessus du sol des U.S.A. ».

(M. E. n'eût donc pas l'occasion de lire le rapport qui parvint au F.B.I. en mai 1947, en provenance de l'Etat de Washington, d'ailleurs cité dans la

liste qui figure dans le chapitre précédent, et dans lequel il était écrit que TROIS témoins virent un disque argenté SE DESINTEGRER après un vol en piqué - NdT -).

« Ils évoluent dans nos cieux et filent ensuite vers le pôle nord. Il ajouta que pour autant il en savait, il n'y avait jamais eu la moindre pièce, morceau, ou débris de découverts, provenant de tels engins, que l'on aurait pu soumettre à des études analytiques afin d'en connaitre les composants. Selon tout ce qu'il avait pu apprendre, le seul élément matériel actuel qui serait susceptible de constituer une donnée concrète valable pour déterminer la nature de ces « missiles », était **la série de photos prises au télé-objectif qui se trouvaient maintenant en possession des ingénieurs de la base Wright Field à Dayton ».**

(Souligné par l'auteur. Notez que les autorités ont toujours déclaré qu'il n'existait pas de photos de vrais OVNI - NdA -).

« Ces photos étaient-elles claires et détaillées ? M. E. ne pût nous le préciser. Mais il prétendit qu'un rapport avait été reçu, faisant état d'une collision entre un de ces « missiles » et un avion de transport. Ce rapport, selon M. E., évoquait un incident qui prit place peu de temps **avant** les nombreux cas de disques volants vus au-dessus des Etats-Unis, et provenait de **Tchécoslovaquie ».**

(Les 2 mots soulignés par l'auteur. Il s'agissait donc d'un rapport « Pre-Arnold », selon toute apparence, ceci dit pour démontrer que ceux qui prétendirent comme étant des canulars ou des mauvaises interprétations tous les rapports qui suivirent celui d'Arnold, se trompaient manifestement d'une part. Et d'autre part pour prouver que les scientifiques allergiques au phénomène étaient de mauvaise foi, lorsqu'ils déclaraient que les OVNI ne pouvaient pas être réels puisqu'on n'en voyait qu'aux USA. - NdA -).

« Ce rapport venant de Tchécoslovaquie parlait d'un avion de transport qui était entré en collision avec un « missile » non identifié alors qu'il effectuait un trajet au-dessus de l'océan. Il précisait que l'avion et le «missile» inconnu avaient été disloqués et qu'on n'avait retrouvé aucune trace de débris ni de survivants originaires des deux appareils ». (Notez qu'on n'évoque pas la découverte ou non de cadavres... - NdT -).
M. E. pensait que ce « missile », ou plutôt ce même type de «missile», était peut-être le même que nous observions et que nous appelons « soucoupes volantes ». Autre fait signalé par M. E., très intéressant à noter : ce « missile » fut dépeint par des **photographes ».**

(Souligné par l'auteur. Ceci peut se référer au cas précédent, celui où il est question de photos prises au télé-objectif - NdA -). (Ce n'est pas mon avis. L'information concernant une description faite par des photographes vient immédiatement après celle relative au crash d'un OVNI contre un avion seulement séparé par une phrase de considération générale. Il s'agit à mon sens de photographes ayant assisté à ce crash. De toutes façons, pour qu'un rapport relatif à un tel incident parvienne à l'Armée de l'Air américaine, il faut qu'il y ait eu au moins un témoin. En outre, si ces photographes avaient pû prendre des clichés de ce « missile », ils n'auraient pas eu à le DEPEINDRE, puisque c'est le mot exact employé - To portray, en américain - leurs photos éventuelles devant être suffisamment descriptives - NdT -).

« M. E. poursuivit en faisant remarquer que ce genre d'engin pouvait se maintenir à une certaine altitude en épousant la configuration du terrain qu'il survolait pendant sa progression ».

(Nous retrouvons ce comportement de nos jours dans le trajet des « missiles-maraudeurs » - NdA-).

« Cette technique pourrait se réaliser avec des moyens « radio-altimétriques » ou un radio-contrôle. Naturellement le trajet de ce type d'engin n'est pas exactement parallèle au profil du sol, sa trop grande vitesse ne lui permettait pas une telle précision, voire rendue nécessaire pour lui éviter des « sautes » inutiles, même dangereuses pour sa stabilité de vol. Un autre facteur intéressant à noter, selon M. E. lorsque l'objet est vu en très haute altitude, son parcours est toujours rectiligne ».

(Mais pourquoi n'a-t-on jamais vu de tels OVNI venus du nord, FAIRE DEMI-TOUR pour repartir là où ils étaient lancés ? Il n'a toujours été question d'engins venant du nord ou se dirigeant vers le nord. M. E. semble ignorer cet aspect des observations, dans sa tentative pour attribuer aux Russes la paternité de ces « soucoupes », qui auraient été été lancées à de très grandes distances, bien au delà des mers, et qui auraient été capables de faire demi-tour et revenir à leur base de départ - NdA -).

« M. E. affirma en outre avoir observé, une seule fois, une simple trainée de condensation émanant d'un de ces engins, lequel se trouvait à un très haute altitude. La trainée laissée par l'appareil allait d'un bout à l'autre de l'horizon, en une seule ligne absolument droite. Il aperçut cette trainée alors qu'elle était en cours de formation et déclara qu'elle était tout à fait différente de tout ce qu'il avait pu observer jusqu'ici depuis qu'il menait des études pour le compte de l'Air Force. De plus, il se rendit compte que, quoi que puisse être cet objet volant, il se déplaçait à une formidable et stupéfiante vitesse. Ceci, ajouté aux rapports sur le même genre de « missiles » remarqués volant près du sol, dont les vitesses moins élevées rendent possibles des observations visuelles de leurs différentes ma-

nœuvres, semblerait indiquer qu'il y a un moyen quelconque de contrôler aussi bien la vitesse que l'altitude de pareils engins.

M. E. conclut, malgré le fait pour cette affaire de ne pas déboucher encore que sur de pures conjonctures, qu'il n'en était pas moins vrai qu'elle intéresse vivement les militaires des Etats-Unis. De très gros efforts ont été déployés par l'administration pour déterminer la véritable nature de ces « missiles » d'une part, mais aussi pour décider si oui ou non, un plan de défense adéquat, adapté aux circonstances, devait être envisagé d'autre part. Il avoua de plus, que ce phénomène **avait donné une sorte d'impulsion** aux recherches entreprises par l'Air Force sur la propulsion d'engins aériens, basée sur l'utilisation de l'énergie nucléaire, afin de développer le programme réservé aux fusées guidées ».

(Souligné par l'auteur. Apparemment donc, «l'existence» des «soucoupes volantes» aurait inspiré les chercheurs de l'Air Force - NdA -).

« M. E. dit encore que pour autant il en savait, il n'y avait absolument aucune relation entre ces «missiles» et le fait qu'il y en avait eu d'autres observés près d'Oak Ridge, Tennessee ».

(Ceci se rapporte à l'observation de M. E. et de M. Rathman, accompagnée de photos qui furent, ainsi que le compte rendu de chaque témoin, soumis au F.B.I. - NdA -).

« M. E. acheva de nous confier ce qu'il savait en émettant l'avis que son observation était davantage une coïncidence et ne devait avoir aucune relation avec celles enregistrées dans 46 Etats sur les 48 qui composent les Etats-Unis, rien que durant le mois de juillet qui vit de nombreux rapports affluer ».

(L'Alaska devint le 49[e] Etat en 1958 et les Iles Hawaï le 50[e] en 1959 - NdT -).

« Ces informations sont transmises au Bureau à toutes fins utiles. Aucune démarche supplémentaire concernant cette affaire, n'est actuellement prévue par notre antenne locale, et ne sera entreprise sauf avis contraire de votre part».

Apparemment, les renseignements fournis par l'ingénieur M. E. représentaient une certaine valeur pour le F.B.I. Environ deux semaines après le rapport qui vient d'être cité, M. D. M. Ladd envoya un condensé de son contenu au Directeur de l'agence fédérale (42). De nombreuses phrases y figurant avaient été soulignées à la main (et non pas par la personne qui tapa le texte à la machine), suggérant que le texte avait été lu soigneusement, avec une attention toute spéciale pour les parties relatives aux commentaires sur les fusées à propulsion nucléaire, et les renseignements sur la C.I.A.. Nous pouvons donc supposer que ces renseignements eurent un impact sur le F.B.I., si l'on en juge par l'extrait suivant, contenu dans une lettre envoyée à tous les Agents Spéciaux en poste, le 25 mars 1949 (43) :

« A titre d'information confidentielle, nous vous faisons savoir que de source très sûre, nous avons appris que les disques volants doivent être considérés davantage comme étant de fabrication humaine qu'un phénomène naturel. Il a pu être établi également que depuis environ les quatre dernières années, l'U.R.S.S. s'est livrée à des expériences sur un type inconnu de disque volant ».

J'aurai encore l'occasion de me référer à cette note, ainsi qu'aux informations de l'Air Force qui s'y rapportent. Notez cependant que ce qui peut être immédiatement mis en évidence ici, est l'intérêt manifesté par le F.B.I. aux commentaires de M. E. Il semblerait que ce fût la première fois où le F.B.I. ait obtenu un véritable « tuyau » de l'Air Force sur les disques volants, même si cela n'eût aucun caractère officiel. Mais les années qui suivirent les informations reçues de l'Air Force concernant sa position officielle dans cette affaire, varièrent considérablement de ce qui avait été suggéré par M. E. Bien que la seule chose qui persista fut le degré d'intéressement des militaires, notable surtout dans leur façon de traiter les rapports d'observation d'OVNI, en particulier ceux émanant d'observateurs très sérieux, entrainés à observer le ciel, tandis que la position officielle était sujette à diverses fluctuations, passant d'une explication à une autre ou donnant quelquefois plusieurs explications en même temps.

Pour mettre tout cela au clair, je vais maintenant vous soumettre quelques courts fragments de divers documents qui vous donneront une idée plus précise sur l'état d'esprit manifesté par l'Air Force pendant les années sur lesquelles j'ai pu avoir des informations issues de ces dossiers du F.B.I. Nombre de ces textes officiels serviront encore de références avec divulgation de plus amples détails au fur et à mesure que je progresserai dans l'historique de l'implication du F.B.I. sur les affaires d'OVNI.

J'ai eu l'occasion de présenter dans un chapitre précédent, l'opinion que s'était forgée l'Air Force sur ces disques volants soupçonnés d'être de conception soviétique, ainsi que la théorie du phénomène naturel. Les militaires de l'Air Force envisagèrent également la possibilité pour que ces manifestations soient le fruit d'une action subversive. Mais l'hypothèse pour que l'affaire des disques volants fût une opération psychologique menée par les Russes, ne prévalût que le temps de la première vague de 1947. Et ce fut surtout parce qu'aucune indication faisant état d'une main-mise des soviétiques ne surgit, que le F.B.I. « reprit ses

---

42. Document de l'Air Force enregistré le 15-6-50.
43. Bulletin du F.B.I. daté du 25-3-49.

billes » pour ne pas s'enliser dans le marécage que constitue le problème des objets volants non identifiés.

L'hypothèse suggérée par M. E., citée plus tôt, dût probablement représenter l'opinion générale au sein de l'Armée de l'Air U.S. jusqu'en 1949. Toutefois, comme je l'ai déjà mentionné, pendant l'époque des agissements du Project SIGN, l'équipe qui mena les investigations eût durant quelques temps, une « faiblesse » pour l'hypothèse extra-terrestre. (Rappelez-vous cette « estimation de la situation » - NdT-). Le F.B.I. envisagea-t-il cette possibilité ? Il n'y a rien, dans les documents que j'ai pu obtenir, indiquant l'existence, même provisoire, d'une telle option. Car comme je l'ai signalé auparavant, 1948 fut une année « maigre » question rapports d'observation d'OVNI. Néanmoins, nous aurons l'occasion de constater bientôt, que l'hypothèse d'une intelligence extra-terrestre se trouvant derrière toute cette histoire d'OVNI, fut évoquée quelques années plus tard.

A la fin de 1948 et au début de 1949, des « boules de feu vertes » furent observées au-dessus de plusieurs bases militaires dans l'ouest des Etats-Unis. Je reviendrai plus tard sur les informations obtenues par le F.B.I. sur ce nouveau type d'observations. Je me contenterai de dire pour l'instant que l'apparition de phénomènes non observés jusqu'ici depuis le début des investigations menées par les gens du Project GRUDGE, donna une raison supplémentaire à l'Air Force de poursuivre ses recherches sur les rapports d'observation d'OVNI. **Personne ne contesta l'existence de ces boules de feu vertes,** ce qui contraste singulièrement avec les nombreuses dénégations qui furent faites régulièrement par les autorités concernant la réalité des disques volants.

Un météorologiste fort connu, qui étudia les premiers rapports signalant des boules de feu vertes, et qui fut lui-même témoin de ce curieux phénomène (le Dr. Lincoln Lapaz, pour le citer), dans une communication écrite au Lt/Col. Doyle Rees, Commandant le 17[e] district de l'T.S.I., déclara de façon tout ce qu'il y a de péremptoire, que les boules de feu vertes n'étaient pas d'origine météorique et que leurs caractéristiques pouvaient se rapporter à des missiles russes ! (Son de cloche déjà entendu auparavant). Ainsi, durant 1949 et une partie de 1950, l'Air Force eût un phénomène réel sur les bras et qui fut associé à des activités d'engins secrets soviétiques.

Il est tout de même intéressant de noter qu'en plus des cas de boules de feu vertes, il y eût également des rapports concernant des disques de tailles les plus diverses. On est donc en droit de supposer que l'Air Force dût continuer à attribuer la paternité des disques aux Russes. Toutefois, juste un an plus tard, en réponse à une demande de M. Hoover désirant que l'on trouvât « qu'est-ce qui se trouvait au juste derrière cette histoire de soucoupes volantes », un agent du F.B.I. eut un entretien avec un Commandant et un Lt/Colonel le 28 mars 1950 (44). Or, on lui signifia que l'Air Force avait cessé ses recherches et avait avisé la presse de ce renoncement, en décembre 1949 (référence à la cessation du Project Grudge), car après enquête sur trois ou quatre affaires de soucoupe volante, il avait été établi qu'en fait il ne s'agissait que de mauvaises interprétations, les soucoupes alléguées n'étant finalement que des appareils conventionnels, ballons météo, parachutes, etc... Le Lieutenant-Colonel précisa en outre qu'il n'y avait plus d'investigations menées sur les affaires de disques volants. Ainsi donc, au début de l'année 1950, le F.B.I. était en droit d'imaginer qu'il n'y avait plus rien de fait au sujet de l'étude des rapports relatifs à l'observation de soucoupes volantes.

D'autre part, en mai 1950, le F.B.I. reçut la copie d'un compte rendu de réunion au sein de l'Air Force, dans lequel l'hypothèse extra-terrestre n'était pas du tout rejetée, mais seulement **estimée improbable.** Dans ce même compte rendu, le fait que le rythme des rapports d'observation d'OVNI se maintenait était attribué à une psychose des masses, les gens étant soi-disant influencés par les articles de presse (42).

En août 1950, l'O.S.I. informa le F.B.I. que l'apparition continuelle de « boules de feu vertes », **disques,** et de météores, lui causait beaucoup de soucis (45).

Le 9 octobre 1950, le F.B.I. était avisé par l'O.S.I. que :

« L'investigation sur ces phénomènes n'indiquait pas que les observations signalées étaient relatives à des vaisseaux spatiaux ou des fusées d'un pays ou d'une planète quelconque... (46).

(Notez que l'O.S.I. poursuivit ses recherches sur les rapports d'observation de disques volants après la fin du Project Grudge, durant la période où l'Air Force, officiellement, n'avait pas mandaté de Commission spéciale pour enquêter sur ce genre d'affaires).

La portion de documents du dossier OVNI du F.B.I. que j'ai réussi à obtenir ne renferme pas de mémorandums inter-services pour l'année 1951 (et seulement UN rapport d'observations).

Passons ensuite à 1952, le 29 juillet par exemple, qui vit le F.B.I. être informé que (47) :

« L'Air Force n'était pas parvenue à des conclusions satisfaisantes dans ses recherches concernant les nombreux rapports liés à l'observa-

44. Document du F.B.I. daté du 28-3-50.
45. Document du F.B.I. écrit le 23-7-50.
46. Document du F.B.I. écrit le 9-10-50.
47. Document du F.B.I. écrit le 29-7-52.

tion de « soucoupes volantes » et disques volants remarqués dans les cieux de tout le territoire des Etats-Unis ».

(Je signale que tout ceci se passait pendant la période de la fameuse « vague » de 1952. Cette année-là, l'Air Force enregistra plus de rapports que n'importe quelle autre année, 1501 très exactement !). En outre, ce document particulier indiquait ceci :

« Il n'est pas tout à fait impossible que les objets observés puissent être des vaisseaux en provenance d'une autre planète telle que Mars» (47).

Le 10 octobre 1952, le F.B.I. reçut une copie de communiqué de presse du Project Blue Book (de M. Albert Chop, déjà cité, très exactement), dans lequel il était précisé qu'environ 20 % des observations « ne pouvaient pas être associées à des choses familières » (48).

Le 27 octobre 1952, un document fut enregistré indiquant qu'un film avait été réalisé par un certain M. Delbert Newhouse, et qu'il avait eu un formidable impact sur les Services des Renseignements de l'Air Force (que regroupait l'A.T.I.C.). Après avoir écarté **complètement** les explications terrestres, les gens de l'A.T.I.C. avouaient qu'ils n'avait pas la moindre hypothèse pour expliquer « cette très crédible et récente observation » ! Dans ce même document, un Colonel indiquait que les Renseignements de l'Air Force avaient encore l'impression que ces soi-disant disques volants étaient soit des illusions d'optique, soit des phénomènes atmosphériques. Cependant, il attirait l'attention sur le fait que des fonctionnaires de l'armée envisageaient sérieusement la possibilité pour que ces manifestations se rapportassent à des vaisseaux interplanétaires. (Ce Colonel, manifestement, dût se rendre compte que parler d'illusions d'optique et de phénomènes atmosphériques juste après l'aveu d'impuissance des experts de l'A.T.I.C. qui visionnèrent le film de M. Delbert Newhouse, risquait de paraître incongru. Aussi, sa citation suivante ne fut-elle probablement écrite qu'à regret, pour que cette énorme contradiction (pour ne pas dire GAFFE), passe inaperçue - NdT -) (49). Le dernier document en ma possession donnant une quelconque indication sur l'attitude de l'Air Force vis-à-vis du problème des soucoupes volantes, fut rédigé en novembre 1957 (50). (Il y a une absence complète de mémos inter-services du 27 octobre 1952 au 12 novembre 1957, et il y a seulement 5 bons rapports et 3 douteux de novembre 1952 jusqu'à décembre 1957, dans cette documentation reçue du F.B.I. Le seul mémorandum que j'ai, écrit en novembre 1957, mentionne les observations d'OVNI aperçus pendant la « vague de Spoutniks » et cite ceci :

« ...Si l'on en croit le nombre de ces rapports tous les cas mentionnés ci-dessus ont été considérés comme étant pratiquement tous non authentiques ou ne possédant pas suffisamment d'éléments solides pour être considérés comme valables. Bien que cette estimation ne soit pas à prendre ici comme une opinion personnelle, mais comme reflétant l'opinion générale règnant au sein de l'Air Force, dont l'attitude standard vis-à-vis du public tend à considérer comme négatif tout ce qu'il y a dans les rapports d'observation d'OVNI ».

(Ce mémo fut rédigé par un agent bien précis de l'Air Force, son nom ayant été biffé sur le document original - NdA -).

Il apparaît donc à travers les renseignements contenus dans les dossiers OVNI du F.B.I., que l'attitude de l'Air Force changea profondément pendant les cinq ou six premières années concernées par les investigations menées sur le phénomène. Bien que nous sachions par d'autres sources (21, 22, 51), qu'après les recommandations de la Commission Robertson de janvier 1953, l'attitude officielle de l'Air Force au sujet des rapports d'observation d'OVNI demeura sur un plan strictement négatif. Aucun rapport resté « non identifié » ne fut expliqué par une phraséologie du genre : « manque de renseignements » ou « insuffisance de renseignements », ce qui aurait pu constituer une échappatoire comme une autre. Aussi loin que le F.B.I. fut concerné, il n'y a aucun document dans la partie du dossier que j'ai obtenu de l'agence fédérale, exprimant une opinion sur la réalité ou la nature des « disques volants », en dehors du document rédigé le 25 septembre 1947, qui indique que pas un seul des rapports sur ces disques n'est relatif à une tentative de subversion (25).

Cette partie de documents émanant du dossier OVNI du F.B.I. était vouée aux informations issues de l'Air Force, relatives à des avis ou opinions officiels ou non-officiels sur la nature du phénomène investigué. Dans le prochain chapitre, je présenterai d'intéressants détails sur des données fournies par l'Air Force ainsi qu'une liste des rapports contenus dans ce dossier jusqu'en 1950.

---

48. Document de l'Air Force reçu le 6-10-52.
49. Document du F.B.I. écrit le 27-10-57.
50. Document du F.B.I. écrit le 12-11-57.
51. Dr. B. MACCABEE, « **Scientific Study of Unidentified Flying Objects** ». (Une analyse minutieuse du Rapport Spécial nº 14 - Proj. Blue Book-), Novembre 1976.

Les boules de feu vertes

De sources différentes autres que le dossier OVNI du F.B.I., nous savons que vers l'automne 1947, les Renseignements de l'Air Force avaient opté pour la réalité des « disques volants » en tant qu'objets matériels (10) (52). Plus tard, en automne 1948, le sentiment dominant que l'équipe des Renseignements qui dirigeait les investigations sur les rapports d'observations d'OVNI, s'orienta sur l'hypothèse extra-terrestre. C'est d'ailleurs ce qui les incita à rédiger cette fameuse « estimation de la situation » mentionnée par Ruppelt (10) (21), dans laquelle il était question de vaisseaux interplanétaires...

Quand cette « estimation » se heurta à la désapprobation du Général Vandenburg, l'équipe de tête des investigations sur les affaires d'OVNI aux Renseignements de l'Air Force commença à changer son fusil d'épaule et à expliquer le phénomène « d'une façon ou d'une autre » (comme devait le dire si bien, et d'une manière particulièrement expressive, une des « recommandations » de la Commission Robertson - NdT -). De plus, par suite de la procédure standard militaire des mutations dans le corps des officiers de l'A.F., et aussi à cause du système en vigueur à l'époque concernant les affectations du personnel des Services des Renseignements, les « experts » composant ce groupe de recherches commencèrent à voir leurs effectifs changer de façon considérable. (Je pense personnellement - et je ne suis pas le seul - que le remplacement systématique des premiers enquêteurs « non-instruits », fut INTENTIONNEL, après la prise de connaissance de « l'estimation de la situation » par le Général Vandenburg. Et qui furent remplacés rapidement par des officiers « instruits », c'est-à-dire chargés d'une mission de « debunking » - NdT).

Les nouveaux venus ne furent apparemment pas pas aussi impressionnés par les rapports obtenus en 1947 et 19488, que le furent leurs prédécesseurs et pas très enclins à accepter les nouveaux rapports comme décrivant quelque chose de réel lié à un phénomène. Ainsi, ils « trouvèrent plus commode » d'expliquer les observations en ignorant totalement certains de leurs aspects, et en s'étendant longuement sur des explications mettant en œuvre des arguments plus terrestres... à la limite de leur crédibilité (ballons, oiseaux, nuages, etc...).

En conséquence, vers la fin de 1948, l'idée que les rapports sur les disques volants décrivaient la manifestation d'un nouveau phénomène bien réel n'eût pas la faveur des enquêteurs, et les investigations sur de tels rapports, furent menées de façon assez désinvolte.

Toutefois, en décembre 1948, des « boules de feu vertes » commencèrent à « menacer » certaines zones d'un haut intérêt stratégique, situées dans le sud-ouest des Etats-Unis. Les rapports citant ces boules de feu vertes furent établis par de nombreux témoins extrêmement crédibles. Ainsi, vers la fin du mois de décembre 1948, il était évident qu'un phénomène réel avait été observé. L'équipe des Renseignements de l'A.F. qui enquêtait sur les disques volants, se voyait recevoir alors une autre mission : découvrir ce qu'il y avait derrière ces histoires de boules de feu vertes et la raison pour laquelle elles semblaient se concentrer au-dessus de secteurs militaires de la plus haute importance. L'histoire des recherches entreprises sur les boules de feu vertes (Project Grudge qui engendra une «sous-commission» : Project TWINKLE - uniquement créé pour enquêter sur les boules de feu vertes - NdT), peut être trouvée en détail ailleurs (53) (54) (55) (56).

Je vais présenter ici des informations puisées dans les documents OVNI du F.B.I., indiquant comment l'Air Force « renifla » quelque chose au sujet de ces phénomènes.

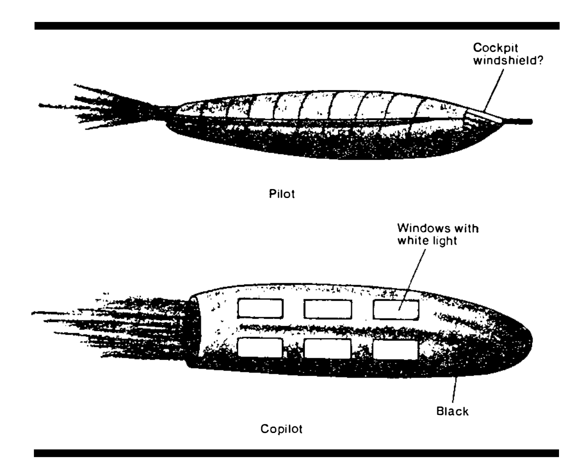
Le premier document relatif aux boules de feu vertes est daté du 31 janvier 1949, et il a été libellé ainsi : « Protection des Installations d'intérêt vital, dossier du Bureau n° 65-58300 ». Le F.B.I. étant directement concerné par cette protection des installations stratégiques, il revenait donc dans « l'arène » des OVNI !

Parce qu'il fournit une bonne vision d'ensemble sur la situation créée par ces boules de feu - disques volants, durant janvier 1949, je vous le soumets en totalité ci-après :

> « Lors d'une réunion hebdomadaire récente groupant différents Services des Renseignements : G. 2., O.N.I., O.S.I. et F.B.I., à la 4e Région Militaire, des officiers du G. 2. de la 4e Armée ont évoqué l'affaire des « appareils aériens non identifiés » ou les « phénomènes aériens non identifiés », que l'on connait également sous les appellations de « disques volants », « soucoupes volantes » et « boules de feu ». **Cette affaire est considérée comme top-secret par les officiers des Services de Renseignements des deux Armées (Air et Terre)** » (phrase soulignée dans le texte original).
>
> Chacun sait qu'il y a eu durant les deux années passées des rapports émanant de différentes régions du pays, concernant l'observation d'objets aériens non identifiés qui ont été appelés par les journalistes « disques volants » et « sou-

52. E.U. CONDON, « **The Scientific Study of Unidentifield Flying Objects** », Bantam Books, page 894.
53. Archives Nationales U.S. et Service des Renseignements, Branche Militaire Moderne, liste 85 du dossier T. 1206 du Project Blue Boor. 8th and Pennsylvania Ave., N.W., Washington, D.C., 20408. (En américain : National Archives and Records Service, Modern Military Branch).
54. E.J. RUPPELT, déjà cité.
55. D. JACOBS, déjà cité.
56. D.E. KEYHOE, « **Flying Saucers from Outer Space** », Holt and Co., 1953.

Voici les croquis que le pilote C. Chiles et son co-pilote J. Whitted firent de l'étrange objet qu'ils avaient observé le 24 juillet 1948 à bord de leur DC-3 des Eastern Airlines alors qu'ils survolaient l'Alabama.



coupes volantes ». Le premier du genre vint de Suède, et on supposa que les objets aperçus, étant donné leur nature inconnue, devaient être originaires d'U.R.S.S.

En juillet 1948, un appareil non identifié fut aperçu par le pilote et le co-pilote d'un transport aérien de l'Eastern Airlines. Quelques-uns des passagers virent aussi l'objet, alors que l'avion qui les transportait survolait Montgomery dans l'Alabama ». (Note de l'auteur : c'est le cas Chiles-Whitted du 24 juillet 1948). « Cet appareil fut décrit comme étant d'un type non conventionnel, sans ailes, et son allure générale le faisait ressembler à une sorte de vaisseau-fusée d'un genre à la mode à l'époque, chez les dessinateurs de bandes dessinées. Il fut dépeint comme ayant des fenêtres et plus grand que l'appareil des Eastern Lines, se déplaçant à une vitesse estimée de 2.700 miles à l'heure. Il fut repéré tout d'abord sortant d'une nuée orageuse faisant face à l'avion des Eastern Lines et disparût rapidement dans un autre nuage, évitant tout juste la collision. Aucun son ne fut perçu et aucune turbulence d'air ne fut notée en rapport avec l'apparition de cet objet.

Durant les deux derniers mois, diverses observations de phénomènes aériens inexpliqués ont été rapportées dans les environs des installations de l'Atomic Energy Commission - A.E.C. - à Los Alamos, Nouveau-Mexique, où ces phénomènes parurent alors centraliser leurs manifestations. Pendant décembre 1948, les 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 20, et 28, des observations de phénomènes inexpliqués furent enregistrées près de Los Alamos par des Agents Spéciaux de l'Office of Special Investigation, des pilotes de ligne, des pilotes de l'Air Force, des Inspecteurs de la Sécurité à Los Alamos, et des civils divers. Le 6 janvier 1949, un objet identique fut observé dans le même secteur.

Le Dr. Lincoln Lapaz, un météorologiste (sic) de renom, reçut la mission d'examiner les rapports d'observations faites près de Los Alamos, pour tenter de faire surgir les particularités de ces phénomènes inexpliqués. Jusqu'à présent, peu d'informations concrètes ont été obtenues. Il y eut aussi des observations faites le jour, que l'on tenta d'associer à des gaz d'échappement de quelque type d'engin propulsé par des réacteurs. Les observations faites de nuit, correspondent toujours à un même type d'incident mettant en cause des lumières brillantes de couleur verte, pareilles à des feux de circulation routière verts ou des lumières au néon vertes. Quelques rapports signalent que des lumières s'allumèrent et s'éteignirent en émettant un éclair rouge ou orange. D'autres rapports citent des couleurs comme le rouge, le blanc, le bleu-blanc (sic), et le jaune-vert. Les analyses du spectre d'une de ces lumières indique que cela peut être un type de cuivre tel que celui qui est connu dans son utilisation pour des fusées expérimentales et qui se désintègre complètement sur explosion, ne laissant aucuns débris. Il faut noter d'ailleurs, qu'aucun débris connu n'a été trouvé nulle part, pouvant être lié à ces phénomènes inexpliqués.

De récentes observations ont indiqué que les phénomènes non identifiés se déplaçant à un degré de vitesse estimé à un minimum de 3 miles par seconde et un maximum de 12 miles par seconde, ou si vous préférez, à une vitesse moyenne de 7 miles ½ par seconde » (= plus de 12 km/s soit 43.200 km/h ! - NdT -), «ou 27.000 miles/h. Le trajet qu'ils empruntent montre qu'ils se déplacent sur une ligne Est-Ouest avec la probabilité pour qu'ils s'approchent du quadrant nord, qui serait la dernière étape d'un grand circuit s'ils sont originaires d'U.R.S.S. ».

(Note de l'auteur : Comparez ceci avec l'information fournie par l'agent du F.B.I. en poste à Stamford, Connecticut, sur la possibilité de bombes atomiques orbitales en 1947, dont il a été question dans un précédent chapitre).

« Lorsqu'ils furent observés, ces objets parurent se maintenir à un niveau de vol élevé, estimé entre 6 et 10 miles d'altitude, progressant sur une tangente par rapport à la surface de la Terre. Ils marquaient parfois une inclinaison en fin de trajet, et à deux reprises, un changement précis de leur position verticale dans leur progression, fut remarqué. Ces phénomènes, toutefois, ne sont pas connus comme ayant été observés à n'importe quel point intermédiaire entre la Russie et Los Alamos, mais seulement accomplissant un trajet vers la « cible » apparente, c'est-à-dire vers Los Alamos.

Dans chaque cas, sauf un, la forme des objets a été signalée comme étant ronde dans un point de lumière avec une zone précise de la source de cette lumière. L'exception concerne un objet en forme de losange. Un autre rapport indique

une trainée de lumière allongée. La taille est habituellement comparée à un ballon de basket-ball avec des trainées de lumière de la grosseur d'une batte de base-ball. Pas une seule fois un son a pu être associé directement avec le phénomène, mais des sons inexpliqués furent entendus de Los Alamos. A deux reprises, plusieurs objets ont été vus ensemble. Quelques neuf raisons scientifiques ont été avancées indiquant que les phénomènes observés n'étaient pas dus à des météorites » (sic.) (Le rédacteur du F.B.I. a sans doute voulu dire : météores - NdT). « Les seules conclusions qui furent tirées parlaient de phénomènes qui n'avaient pas encore été observés jusqu'ici ou qu'ils devaient avoir une origine humaine. Aucune expérimentation scientifique n'est en vue actuellement dans cette région qui pourrait être responsable de pareils phénomènes ».

Environ deux mois plus tard, le Q.G. du F.B.I. reçut de plus amples informations sur les conditions dans lequelles étaient menées les investigations sur les boules de feu (58). Dans ce rapport l'agent du F.B.I. faisait ressortir la nécessité du secret et signalait ceci :

« Le G. 2. de la 4[e] Armée est maintenant au courant que l'affaire ci-dessus est désormais étiquetée « appareil aérien non conventionnel », et que les enquêtes relatives à de tels cas se vus attribuer le nom de Project GRUDGE ».

Le rapport mentionnait que l'Air Material Command de l'U.S. Air Force avait la primeur des recherches sur les « phénomènes dits boules de feu vertes » dont il est question ici, et une vingtaine d'autres s'écartent quelque peu des cas précédents. Il est bon de noter également que les seules observations qui ont été enregistrées semblent s'être confinées à Los Alamos, Las Vegas, et le triangle de l'ouest du Texas.

Le rapport stipulait que le 1er novembre 1948 :

« ... Les plus hautes autorités militaires déclarèrent que l'Air Force les avait avisées qu'il y avait tout lieu de penser qu'en dernier ressort, on pourrait découvrir que les phénomènes en question avaient une explication naturelle ».

Ce rapport mentionnait également quelques observations autour du Camp Hood, Texas, au début de mars, et disait ceci :

« Il semble raisonnable de croire que les phénomènes ci-dessus cités (« Reflets » vus près de Camp Hood) puissent être associés avec des expérimentations secrètes conduites par quelqu'organisme d'Etat U.S., ce qui laisse penser que les Etats-Unis sont plus avancés dans le domaine des fusées téléguidées que n'importe quel gouvernement étranger ».

Il est intéressant de constater la réapparition de la théorie de « l'appareil secret U.S. » comme pouvant être une explication destinée aux Services des Renseignements. Ceci suggère qu'il ne faisait aucun doute quant à la croyance en un phénomène réel, et qu'en plus, l'ensemble des Services de Renseignements, ou au moins une partie d'entre eux, estima que ces objets étaient de fabrication humaine.

57. Document du F.B.I. écrit le 31-1-49.
58. Document du F.B.I. écrit le 22-3-49.

Une importante réunion publique :

Enquêtes récentes en Belgique

Nous vous invitons à participer nombreux à ce qui s'annonce comme une réunion que vous attendiez tous avec impatience. Nous avons pu réunir ces derniers mois quelques témoignages intéressants sur des cas importants s'étant déroulés en Belgique.

Ces enquêtes qui concernent plusieurs éléments majeurs (dont une rencontre rapprochée du 3[e] type avec humanoïdes, ainsi que des photographies d'OVNI) vous sont ainsi présentées en priorité par le réseau d'enquêtes de la SOBEPS dirigé par Jean-Luc Vertongen.

Cette réunion se tiendra dans une nouvelle salle superbement aménagée : le **Centre des Riches-Claires,** rue des Riches-Claires 24, en plein centre de Bruxelles, à deux pas de la Bourse et du Boulevard Anspach.

Les rapports seront présentés à partir de 14 h. 30, le **samedi 27 mars** prochain. Prenez immédiatement rendez-vous et bloquez cette date à votre agenda, et ne manquez pas d'y inviter vos amis, la participation aux frais de location et d'entretien étant fixée à 60 FB.

La ligne de conduite du F.B.I. :

La montée de l'intérêt pour les phénomènes aériens non identifiés au sein de l'Air Force à la fin de 1948 et au début de 1949, provoqua une révision de la ligne de conduite de la politique du F.B.I.

L'attitude, après le 1er octobre 1947 fut déterminée par le communiqué qui fut publié dans le bulletin n° 57 édité cette même année par la grande agence gouvernementale. Voici ce qui était écrit :

« Tous les futurs rapports ayant une relation avec les disques volants devront être signalés à l'Air Force, et aucune enquête ne devra être entreprise par les agents du Bureau ».

Le manque de rapports d'observation d'OVNI durant la fin de l'année 1947, et pratiquement pendant toute celle de 1948 (il y a un bon rapport de 1948 dans la portion des dossiers que j'ai obtenus), indique que les agents du F.B.I. suivirent parfaitement ces instructions.

Au début de 1949, il devint clair pour le F.B.I., que l'Air Force était en train de prendre très au sérieux les rapports sur ces phénomènes, comme d'ailleurs l'indiqua un document daté du 15 février et intitulé : « Memorandum n° 4 sur les besoins des Renseignements de l'Air Force », et signé par le Général C.P. Cabell, Major-Général à l'U.S.A.F., Chef des Renseignements, Bureau de l'Adjoint du Commandant en Chef de l'Etat-Major, Service des Opérations.

Ce document était un modèle de formulaire ayant un double but :

a) Enoncer les besoins continuels de l'Air Force en renseignements se rapportant aux observations d'appareils aériens non conventionnels et les objets volants non identifiés, y compris les « disques volants », et :

b) Etablir la marche à suivre pour l'élaboration de rapports afférant à ce genre d'observations. Toute information obtenue devait être présentée sur un formulaire n° 112 de l'Air Force (un formulaire par observation), qui devait être rempli par l'observateur.

Le mémorandum des besoins, qui était à diffusion restreinte, devait apparemment être rempli par la personne qui interrogeait le témoin (comprenez : par un agent du F.B.I., de la C.I.A., ou de l'Air Force et non pas par l'observateur - NdA -). Il comportait les habituelles questions sur l'heure, le lieu, les directions et la durée, l'apparence, etc... y compris les questions relatives aux détails notés sur l'engin observé (ailes éventuelles, aérodynamisme du fuselage, type de propulsion (!), éventuels gaz d'échappement, ailerons stabilisateurs avec leur position, etc...), ainsi que des questions liées à l'observateur (passe-temps ; capacité d'évaluation des distances, des vitesses, des couleurs, des dimensions ; le casier judiciaire ; le dossier de son employeur, etc...).

Ce mémorandum fut diffusé à tous les Chefs de Corps des Unités de l'Air Force dans le monde, toutes les Unités rattachées à l'U.S.A.F., le Directeur de la C.I.A., le Commissariat Spécial à la Recherche et aux Renseignements du Département d'Etat, le Directeur du Service des Renseignements du G.S.U.S.A., le Chef du Service des Renseignements de la Marine, le Commandant en Chef des Gardes Côtes (USCG), et le Directeur du F.B.I. La réception de ce mémorandum, plus l'information confidentielle de l'ingénieur d'Oak Ridge dont j'ai cité les déclarations dans un précédent chapitre, ajoutées à la vague de boules de feu vertes, furent à l'origine du mémorandum écrit par M. Fletcher à M. Ladd au sujet des disques volants, et ce, le 4 mars 1949 (59).

« L'approbation de la Réunion des Exécutifs est demandée en ce qui concerne la lettre ci-jointe, émanant d'un S.A.C. ». (Special Agent in Charge - Agent Spécial en mission - NdT -) « et donnant le genre d'informations recherchées par les Renseignements de l'Air Force sur l'affaire des disques volants. Rappelez-vous que par le Bulletin n° 57 de l'année 1947, daté du 1er octobre, nos services étaient avisés qu'à compter de cette date, le Bureau stoppait toutes les recherches et autres activités ayant un lien avec les disques volants. Les services étaient également informés que tous les futurs rapports concernant ce sujet pouvant être reçus par leurs agents, devaient être transmis à l'Air Force. M. E. (nom biffé), Ingénieur à l'Air Matérial Command, Centre Nucléaire pour la Recherche sur la Propulsion des Avions (Project NEPA - Nuclear Energy Propulsion Aircraft - NdT), Oak Ridge, Tennessee, a récemment avisé confidentiellement le Bureau, que l'Air Force considérait les disques volants comme des fusées de fabrication humaine, plutôt que quelque phénomène naturel, et pour autant qu'il a pu en apprendre pendant quatre ans, un engin de type disque volant serait expérimenté par les Russes. M. E. a pu déterminer d'autre part, que la plupart des disques volants vus par des citoyens américains dans notre pays, venaient du nord et s'en retournaient vers le nord, indiquant une forte probabilité pour ces engins viennent de Russie.

Le Ministère de l'Air a fourni au Bureau un nombre suffisant de copies d'un mémorandum daté du 15 février 1949, libellé : « Appareil aérien non conventionnel », que l'on peut se procurer dans nos bureaux. Ce mémorandum vous est fourni afin que tous les agents affectés à vos services soient informés du type de renseignement recherché par l'Air Force sur ce sujet. Il est re-

59. Document du F.B.I. écrit le 14-3-49.

commandé que la lettre ci-jointe du S.A.C. et le document annexé, soient expédiés au Service pour l'aviser du genre de questions à poser aux personnes qui fourniront **de plein gré** des informations relatives aux « disques volants ». (Souligné par l'auteur). « Bien qu'aucune investigation ne devra être menée par le Bureau, il est indéniable que l'affaire en question soit suffisamment importante pour la sécurité intérieure du pays afin que nos différents services prennent la précaution de relever toute information issue de témoins, visant à apporter de l'aide au Ministère de l'Armée de l'Air ».

La lettre du S.A.C. fut acceptée et publiée comme : « Lettre d'un S.A.C. n° 38, du 25 mars 1949. En voici le contenu (60) :

« J'attire votre attention sur le Bulletin N° 57 de l'année 1947, datée du 1er octobre 1947, relatif à l'arrêt par le Bureau, sur toutes les affaires reliées à des disques volants. Pour votre information, et à titre confidentiel, une source tout à fait crédible a avisé le Bureau que les disques volants étaient considérés comme étant des missiles de fabrication humaine plutôt qu'un phénomène naturel. Il a été également déterminé que durant approximativement les quatre dernières années, l'URSS a été engagée dans des expérimentations sur un type d'engin inconnu, du genre disque volant. Le département de l'Air Force a fourni au Bureau le mémorandum ci-joint classifié « diffusion restreinte » et daté du 15 février 1949, libellé : « Appareil aérien non conventionnel ». Ce mémorandum vous est envoyé afin que tous les agents affectés à vos services soient informés du type d'information recherchée par l'Air Force à ce sujet ».

Comme il est dit dans le Bulletin n° 57 cité ci-avant, aucune investigation ne devra être conduite par nos services concernant des disques volants, bien que le mémorandum ci-joint devra être pris en considération pour la mise en sûreté des données issues de personnes désirant fournir des informations de façon spontanée à vos services, relatives aux disques volants. Signé : John Edgar Hoover, Directeur ».

Cette lettre qui servit de référence à plusieurs reprises au cours des années suivantes, fut la base même de la politique du F.B.I. et pouvant se résumer à cette phrase : « Ne bougez pas pour essayer d'obtenir des renseignements sur les OVNI, mais s'il se présente des volontaires pour raconter leur observation, voici les questions que vous devez leur poser ».

Il est intéressant de noter que les informations fournies par l'Ingénieur E. (La source confidentielle dont il a été question précédemment), furent utilisées comme éléments de base pour justifier cette lettre. L'Ingénieur E. avait lui-même reconnu qu'il n'était pas directement lié avec la recherche sur les OVNI entreprise par l'Air Force, bien qu'il fût considéré comme étant une autorité en la matière.

Cas d'observations d'OVNI de 1949 dans les dossiers du F.B.I. :

Le mémorandum inter-services suivant représentant un certain intérêt et se trouvant parmi les documents que j'ai obtenus, a été écrit en mars 1950. Cependant, pour maintenir la chronologie historique dans la relation des évènements qui nous intéressent ici, je vais revenir de la série F.B.I. Par contre, un autre rapport le fut, que je ports d'observation d'OVNI une fois de plus. Comme je l'ai signalé auparavant, 1948 fut une année « sèche » en cas d'OVNI pour autant que le F.B.I. fut concerné. (Selon le Rapport Spécial n° 14 du Project Blue Book, l'Air Force reçut 205 rapports relatifs à 143 objets supposés ; certains émanant de l'étranger. Le nombre de rapports, par année, à titre de comparaison, peut être donné comme suit : 117 en 1947, 205 en 1948, 395 en 1949, 306 en 1950, certains d'entre eux étant de source étrangére). Cependant, en 1949, diverses choses étaient glanées par les agents du F.B.I. dont quelques uns avaient peut être oublié qu'ils étaient censés ne plus s'immiscer dans les affaires d'OVNI.

En janvier et en mars (1949), le F.B.I. reçut des rapports concis au sujet de brillants objets observés au-dessus de Kirtland AFB, base de l'U.S. Air Force sise près d'Albuquerque, Nouveau-Mexique, et de la base de Killeen près de Camp Hood, Texas. Ces rapports ne furent pas vérifiés par le F.B.I. Par contre, un autre rapport le fut, que je vais vous présenter maintenant.

Le 3 mai 1949, M. J.E. Hoover reçut une lettre d'un S.A.C. de Los Angeles qui écrivait ceci (61) :

« Notre service a été informé de source confidentielle, que durant la première partie d'avril 1949, M. X. (nom effacé), Hollywood 27, Californie, avait avisé notre informateur que trois employés du Service de la Réfection des Parcs de la ville de Los Angeles avaient observé des objets dans le ciel, ressemblant à des disques volants. L'information ci-dessus vous est fournie pour la suite que vous jugerez utile. Notre sercice ne mène aucune enquête sur ce cas.

Bien que le S.A.C. déclare ne pas avoir procédé à la moindre vérification, il semble y porter un intérêt plus que manifeste, si l'on en croit le cas suivant, émanant de la même source, au point d'écrire à ce sujet au Quartier Général de ses employeurs le 13 mai 1949. Cette lettre indique également que le F.B.I. était « à l'affût » des informations colportées par la presse. En voici le contenu (62) :

60. Lette n° 38 d'un Agent Spécial (S.A.C.) du 25-3-49.
61. Lettre datée du 2 mai 1949.

« Le 5 mai 1949, M. X., reporter pour le journal Sun-Star de Merced, en Californie, avisa l'Agent Spécial... (appelons-le encore S.A.), que son journal avait été contacté par le Lt/Colonel Y., officier des Renseignements de Castle AFB à Merced, Californie, au sujet de rapports que le journal avait reçus concernant des disques volants aperçus dans les environs de Merced. M. X. déclara qu'un de ses proches amis, un certain Z., 12-A Langdon Villa à Merced l'avait avisé qu'il avait observé un étrange objet, et comme il appartenait au Corps de Réserve de l'Air Force, il avait fait de même auprès de l'officier des Renseignements de la base Castle.

Le même jour, M. W., Chef de Détachement, Bureau des Recherches Spéciales, Castle AFB, Merced, Californie, avisa S.A. qu'il avait entendu dire qu'un individu avait fait un rapport d'observation de disque volant à l'officier des Renseignements de la Base, mais que cet officier n'avait donné aucune information sur cet homme. Toujours le même jour, M. W. (J'utilise des lettres fictives pour permettre au lecteur de s'y retrouver, tous les noms ou presque ayant été effacés ou biffés - NdT -) contacta S.A. et lui montra une lettre écrite par le Lt/Colonel V. de l'U.S.A.F., Officier des Renseignements, attaché au Général Commandant l'Air Matérial Command (sic) à Wright-Patterson AFB, Dayton, Ohio.

Cette lettre comportait les déclarations données par M. Z. (l'ami du journaliste M. X., se disant réserviste de l'U.S.A.F. -NdT-), lesquelles étaient relatives à l'observation suivante :

Alors que je venais de sortir de chez moi, ma résidence étant située approximativement 1 mile à l'ouest de la ville de Merced, dans la soirée du 4 avril 1949, vers 22h00, mon attention fut attirée par un bruit de cliquetis d'une intensité considérable. Je stoppai ma voiture sur le bas côté de la route et pus reconnaître l'origine de ce bruit comme venant du ciel à un endroit situé à environ 40° de la surface de la terre et dans une direction Est. Le ciel était parsemé de légers nuages jusqu'à 20.000 pieds, et la visibilité à 12 miles. Les vents de surface soufflaient à 9 miles/heure dans une direction Nord selon la station de météo de Castle AFB, ma résidence étant située à environ 7 miles au Sud de Castle AFB, dans une région quelque peu abritée des vents de surface, et aucun vent de surface notable ne fut remarqué au moment de cet incident « auditif ». Après environ dix secondes de recherche visuelle dans le secteur du ciel d'où semblait provenir l'étrange bruit, je repérai un objet se détachant sur le ciel étoilé qui se déplaçait sur une trajectoire est-ouest ou peut être en direction du nord-ouest. Un seul objet était visible, sa forme ne peut être décrite que comme étant celle d'une masse solide. Sa taille peut s'estimer comme étant de 4 ou 5 pieds (entre 1m20 et 1m50) de diamètre, si l'on considère qu'il semblait se situer à une altitude de 1.000 pieds, plutôt moins que plus. Sa couleur fut visible à cause de la réflexion des lumières du sol sur sa surface, et ce à deux reprises seulement, une teinte mate légèrement colorée par les lumières du sol qu'il survolait. Celles-ci provenaient d'une ligne de lampadaires bordant la route derrière moi, et qui me permirent de voir que l'objet avait une forme courbe, arrondie en quelque sorte.

Quand il fut vu pour la première fois, cet objet se déplaçait très lentement dans une direction ouest ou nord-ouest. Je pense qu'il a été dans mon champ visuel pendant 35 secondes, après l'avoir entendu à peu près durant 10 secondes avant de le localiser. Il passa au delà de ma résidence et effectua une sorte de virage à gauche d'environ 90°. Le bruit de cliquetis fut continu même lorsqu'il vira, bien qu'il commençât à devenir plus sourd alors qu'il prenait une trajectoire dirigée vers le sud ou vers le sud-ouest. Sur la partie de son trajet modifié, le son du cliquetis devint plus étouffé, mais l'objet put être encore discerné. Le cliquetis stoppa alors qu'il était revenu à une plus grande intensité, et qu'il paraissait venir d'un point situé directement à ma verticale, l'objet n'étant plus visible. Du reste, lorsque le son ne fut plus perceptible, je ne revis plus l'objet.

Ce son de cliquetis se maintint au même rythme de débit toute la durée de l'observation, mais avec des fluctuations dans son intensité. Il n'y eût pas de sifflements ou de vrombissements, mais uniquement ce cliquetis qui pourrait être comparé aux batteurs d'un mélangeur ménager qui ne serait pas correctement engrené.

Aucune lumière ou flamme ne fut observée durant tout le trajet discernable de l'objet, exception faite des deux réflexions déjà citées. Aucune trainée de gaz d'échappement ne fut aperçue. Mon chien qui m'accompagnait eût également l'attention fixée sur le trajet de l'objet durant toute sa course. En sortant de ma maison, il avait filé loin devant moi, et il avait stoppé son élan pour braquer son regard vers la source du cliquetis, sans que je lui donne l'ordre de s'arrêter comme je l'avais habitué. Le bruit du cliquetis n'est pas forcément la cause de l'attitude inhabituelle du chien, et peut avoir été provoquée par un son plus élevé de la gamme, que seule la bête pouvait percevoir ». (Note : ceci termine le rapport sur cette observation).

Il n'a pas été mentionné que le témoin soit réserviste de l'Air Force avec le grade de Commandant. Il avait atteint l'âge limite comme pilote en août 1941 avec 2.200 heures de vol.

---

62. Lettre datée du 13 mai 1949.

Durant sa période active, pendant la 2e guerre mondiale, il avait acquis une grande expérience dans le vol de nuit, du fait du genre de missions qui lui furent confiées. L'officier des Renseignements, dans la lettre citée auparavant, a fait la déclaration suivante : « Une tentative pour trouver d'autres témoins dans la région par l'intermédiaire du journal local, ne donna aucun résultat ». Ce qui vient d'être écrit cidessus est fourni au Bureau à titre d'information ».

Le rapport précédent, qui a été classé comme non identifié dans les dossiers de l'Air Force, a été donné ici en totalité à cause des nombreux détails fort intéressants qu'il comporte (cliquetis, réaction animale...), et aussi parce qu'il indique que les agents du F.B.I. restaient attentifs à ce genre d'information qu'ils expédiaient à leur Quartier Général, et ce en dépit des ordres de M. Hoover qui avait bien recommandé à ses effectifs d'éviter de s'immiscer dans les affaires d'OVNI. Toujours en 1949, les cas suivants furent signalés :

— Rapport télétypé d'observations faites à Ogden, Logan, et Trenton (Utah), le 5 avril 1949. Initialement identifiées par le Bureau Spécial de Recherches (l'O.S.I. en fait), comme étant des missions de bombardiers (!)

— Lettre d'un S.A.C. de Little Rock, qui démontre que cet agent du F.B.I. interrogea un habitant de Fort-Smith (Arkansas), sur une observation faite pendant que le témoin était stoppé par le feu rouge d'un croisement, le 16 avril 1949. La lettre du S.A.C. au Q.G. du F.B.I. stipulait que, je cite : « ... l'O.S.I. et le M.I.D. ont été prévenus... ».

— Une lettre avec des coupures de presse concernant ce qui avait été décrit comme un disque volant observé à Radford, Virginie, le 12 mai 1949. L'agent du F.B.I. indiquait clairement dans sa missive qu'il n'avait parlé à aucun des témoins.

— Une lettre d'un S.A.C. de New-Orléans, informant le Bureau que les Renseignements de la Marine (O.N.I.) avaient reçu des rapports sur des disques isolés qui avaient été vus se déplaçant au-dessus de New-Orléans les 18, 19, et 23 mai 1949. La Marine informa le Bureau que le Service des Renseignements de l'Armée (M.I.D.) avait enquêté sur ces cas (lesquels se trouvent cependant dans les dossiers de l'Air Force).

— La copie d'un rapport officiel de la Marine, établi par le Lt Shell, au sujet d'une observation de plusieurs disques alors qu'il était en mission sur un aéroplane dans le ciel de la région sud de l'Orégon, le 27 mai 1949. Pendant une partie du temps de cette observation, les objets furent à une altitude plus basse que l'appareil dans lequel il volait, et il pût les voir « se silhouetter en à-pic » ou presque, car ces objets n'étaient distants que d'environ 10 miles.

— Un message télétypé se référant à une observation faite au Canada, laquelle avait été signalée à l'Air Force dans le Nebraska.

Le dernier cas pour 1949, se trouvant dans la portion des documents que j'ai pu me procurer auprès du F.B.I., concerne l'observation d'un pilote en Virginie de l'ouest. Le document du F.B.I. contient une lettre de l'O.S.I. avec un résumé de ce cas, mais, tandis qu'il n'est pas cité dans la « Table des Matières » de l'enregistrement microfilmé du Project Blue Book (disponible aux archives Nationales à Washington D.C.), il n'est jamais parvenu aux autorités de l'Air Force. Depuis, d'ailleurs, il n'a pu être trouvé dans aucune collection de cas. Aussi, je vais le présenter ici dans son intégralité.

Selon l'agent du F.B.I. qui en reçut les éléments, M. U. (nom biffé) donna une lettre à l'agent en poste à Charleston (Virginie de l'Ouest). Voici le texte de la lettre expédiée par le S.A.C. :

« M. U. déclara qu'après avoir écrit sa lettre, il ne sut pas très bien si oui ou non ces renseignements seraient d'une quelconque utilité pour le F.B.I. Aussi, décida-t-il, au lieu de poster sa missive directement au Bureau à Washington D.C., de contacter l'agent local afin de la lui remettre pour qu'il puisse juger si la relation de l'incident était susceptible d'intéresser nos services. M. U. précisa qu'il avait rassemblé tous les détails de son observation dans sa lettre et qu'il ne pouvait rien ajouter de plus. En outre, il précisa qu'il était certain qu'il ne s'agissait pas d'un mirage et que les faits s'étaient réellement produits. Aucune action supplémentaire n'est entreprise par le service, et n'en sera décidée, à moins que des instructions contraires nous parviennent du Bureau ».

La lettre de M. U. est ainsi rédigée :

« Un incident s'est produit cet après-midi (25-9-49), qui, après mûre réflexion, me parait mériter faire l'objet d'un rapport circonstancié. Je ne voudrais pas bien entendu que cette affaire soit divulguée, aussi je vous demanderai de n'accorder aucune publicité à ce fait. Si vous considérez qu'il n'offre aucun intérêt spécial pour le F.B.I., veuillez ne plus tenir compte du contenu de cette lettre.

Je volais de Clark Field à Parkersburg, en Virginie de l'Ouest, lorsque je remarquai soudain une brillante forme jaune venant droit sur moi. L'objet arriva juste en face de mon appareil à une telle vitesse, ajoutée à la propre vitesse de mon avion, qu'il me fit sursauter quand il me dépassa en l'espace de deux secondes. Mais il fila à peu près 100 pieds en-dessous, 50 pieds à droite. Grâce au vert foncé de la forêt qui dé-

filait sous mon aéroplane, je pus distinguer l'intrus de façon très claire, au point que je peux vous en donner la description suivante : couleur, jaune canari brillant ; longueur, 15 à 18 pouces ; diamètre, environ 4 pouces à sa partie la plus large.

Il ressemblait à un missile, mais en fait il avait la même forme et les mêmes proportions que le fuselage d'un Lockheed X-90 de l'Air Force. Aucune aile, mais des ailerons verticaux et horizontaux à 1/3 de son arrière. Aucun moyen de propulsion visible, réacteurs, trainée de combustion, fumée, vapeur, ou gaz d'échappement. Le devant du missile était très effilé, avec le nez en forme d'aiguille, cette « aiguille » faisant environ 6 pouces de long et évoquait un crayon à mine de plomb. L'autre bout de l'engin était aussi effilée que la queue du fuselage d'un avion à réaction.

Au moment de cette observation, je pilotais un avion Luscombe 84, NC 1440K, et je faisais environ 160 km/h, à 3.450 pieds au-dessus du niveau de la mer. Je volais au compas en suivant une trajectoire de 60°, et le missile se déplaçait vers l'ouest à 240°. Ça s'est passé vers 14h45 avec une visibilité exceptionnellement bonne d'environ 30 miles. L'objet jaune paraissait très effilé et ses contours furent très visibles du fait qu'il se détachait avec sa couleur claire sur le vert foncé de la forêt en arrière plan.

Si vous consultez une carte aérienne régionale Huntington, cet objet fut observé au-dessus, en gros, d'une petite ville nommée Lubeck se trouvant à l'ouest de South-Parkersburg. Il paraissait arriver en bout de course au moment où il m'a dépassé, car sa vitesse semblait légèrement diminuer, ou il avait peut-être été lancé (ou largué) d'une plus haute altitude que celle où je me trouvais. Mon épouse, qui était à mes côtés, ne vit pas cet objet et je ne lui ai pas signalé l'incident jusqu'à ce que nous arrivions à Parkersburg ».

Le rapport suivant se trouvant dans les documents du F.B.I. récupérés, est un rapport officiel de la Marine concernant plusieurs observations à Kodiak, Alaska, en janvier 1950. L'une d'elles est relative à un cas visualisé et localisé au radar. Puisqu'elle ne se trouve pas dans les dossiers de l'Air Force, je vous le soumettrai un peu plus loin, ainsi que la réponse intégrale faite à la question de M. Hoover posée en mars 1950 :

« Quels sont au juste les faits relatifs aux disques volants ? Faites-moi un mémorandum succinct pour me préciser si oui ou non, il y a du vrai dans cette affaire, et ce qu'en pense l'Air Force, etc... ».

L'implication du F.B.I. dans les affaires d'OVNI, en 1950 :

Si la période 1948-1949 fut, pour le F.B.I., de qualité fort médiocre en ce qui concerne son implication dans les observations d'OVNI, nous pouvons dire que 1950 fut l'année de la « renaissance » !

Cela commença en janvier avec une grosse affaire, suite à un rapport expédié par la Marine au F.B.I., relatif à plusieurs observations incluant un cas visualisé et localisé au radar, au-dessus de l'Alaska, ainsi que le repérage de « boules de feu vertes » (et de disques « à géométrie variable »), et qui se terminait en citant une petite concentration d'observations faites au-dessus d'Oak Ridge au mois de décembre 1949.

M. Hoover, grand patron du F.B.I., demanda également en 1950 à l'Air Force, ce qu'il fallait penser de ces soucoupes volantes et obtint une réponse standard négative (c'est-à-dire : « la plupart des rapports peuvent être expliqués, et l'Air Force ne mène aucune enquête sur les disques volants »). Peu de temps après, le F.B.I. reçut une autre demande de renseignements de la part de l'Air Force concernant les disques volants ! Tous les documents de 1950 et 1951 que j'ai pu obtenir, seront présentés ici.

Je commencerai par les observations faites au-dessus de l'Alaska, qui seront décrites en totalité, car à ma connaissance, elles n'ont jamais été publiées d'une part, et ne se trouvent pas dans le dossier du Project Blue Book d'autre part.

Le 24 avril 1950, le F.B.I. reçut en provenance de l'O.N.I. (les Renseignements de la Marine U.S. - A notre époque, ce service s'appelle Naval Investigations Service - N.I.S.), la copie d'un rapport relatant l'observation de disques volants. Le F.B.I. n'était pas le seul destinataire de ce document. La C.I.A. le fut pour 8 exemplaires, le Département d'Etat pour 5, le Directeur des Renseignements de l'Air Force pour 5 également (64).

Il y a quelques griffonnages sur la copie reçue du F.B.I. suggérant que quelqu'un en a pris connaissance, mais il semble que son contenu n'ait pas eu beaucoup d'impact sur l'Agence, en dépit du fait que l'incident décrit est tout à fait crédible, peut-être est-ce même là le plus crédible des rapports qu'ait possédé le F.B.I. dans ses dossiers jusqu'à cette époque. Ce rapport concernait trois observations d'OVNI faites par du personnel militaire de la Navy, dans les environs de Kodiak en Alaska. Ces cas prennent place pendant la matinée des 22 et 23 janvier 1950. Le rapport se ré-

---

64. Document des Renseignements de la Navy, daté du 10 février 1950. Ce document contient ce qui peut être le premier rapport à plusieurs témoins (pilote et équipage d'avion) incluant une observation couplée d'OVNI, radar et visuelle. Il rappellera aux « connaisseurs », l'affaire du Jet Iranien de septembre 1976.

fère à des documents joints contenant des comptes rendus détaillés relatifs au « pistage » d'un appareil aérien, ainsi que des renseignements d'ordre météorologique et d'aérostatique.

Apparemment, le F.B.I. ne reçut pas les « pièces jointes » en copie. De plus, le document que j'ai obtenu de l'Agence Fédérale, est en partie illisible et puisque je n'ai pas pu récupérer les photocopies de ces dites « pièces jointes » par la voie la plus normale, j'ai tenté de me les procurer en traitant directement avec la Navy. Après un « chassé-croisé » de lettres qui dura environ trois mois, j'obtins une bonne copie du rapport parfaitement lisible cette fois-ci, mais sans les « pièces jointes ». Toutefois, dans l'envoi que me fit la Navy, figuraient les commentaires des enquêteurs officiels de la Marine, par lesquels ces messieurs essayaient d'expliquer ces observations en les associant à des phénomènes naturels.

Je signale que j'ai été informé que les fameuses « pièces jointes », si elles existent encore, se trouvent probablement dans les dossiers non catalogués d'un groupe de recherche qui a cessé d'exister, et qui fut connu sous l'appelation suivante : **« Op3222F2 ».** Bien que, même sans ces documents, le contenu du rapport est suffisamment détaillé pour démontrer que quelque chose d'insolite s'est passé dans les cieux de l'Alaska en janvier 1950. En voici les éléments dans leur intégralité :

« **Confidentiel -** Rapport fourni par le Bureau de la Division des Services de Renseignements - Direction des Opérations Navales - Département de la Marine.

Date du rapport : 10 février 1950. **Lieu :** Kodiak, Alaska. **Source :** Officielle, de la Navy. **Sujet :** Phénomène non identifié observé dans la région de Kodiak, Alaska. **Degré de valeur :** A-2.

Résumé : Un rapport relatif à l'observation d'objets volants non identifiés par du personnel de carrière et qualifié de la Navy, les 22 et 23 janvier 1950, dans les environs de Kodiak, Alaska, et contenu dans ce qui suit :

Documents joints : les pièces 1, 2, et 4 sont des formulaires remplis demandés par le commandant en chef de la zone militaire de l'Alaska à Fort-Richarson, venant à l'appui du rapport sur l'observation d'objets volants non identifiés. Ces formulaires sont remplis par MM. Smith, Morgan, Carver et Barco. Le document n° 3 ci-joint est le croquis d'une interférence radar enregistrée par le système de détection d'un appareil piloté par le Lieutenant Smith. Le document n° 5 ci-joint, un schéma indiquant la progression de l'avion dans lequel le Lieutenant Barco se trouvait, lorsqu'il observa l'objet non identifié. Le document n° 6 contient les déclarations de Morgan et Carver relatives à leur observation. Le document n° 7 ci-joint est une copie des déclarations du Lt Barco et le document n° 8 également ci-joint est un résumé concernant les informations sur le largage de ballons. Un condensé de tout ce qui est contenu dans les documents 1 à 8 ci-joints est relaté ci-dessous :

A) Le 22 janvier à 02h40 du matin, le Lt Smith de l'U.S. Navy, Commandant de bord sur un avion de patrouille P2V3 n° 4 de l'Escadron n° 1, signala un contact radar avec un objet non identifié à 20 miles de la base Aéro-Navale de Kodiak, Alaska. Lorsque ce contact fut enregistré la première fois, le Lt Smith faisait un vol de patrouille de routine dans le secteur de Kodiak. A 02h48, soit huit minutes plus tard, un second contact radar fut fait avec un objet situé à 10 miles au sud-est de la base de Kodiak. Le Lt Smith vérifia les coordonnées avec la tour de contrôle pour déterminer si un vol était prévu dans le secteur à cette heure-là, et il fut avisé que ça n'était pas le cas. Pendant cette opération, l'opérateur-radar, le Lt Gaskey, signala une interférence radar intermittente d'un type qu'il n'avait encore jamais enregistrée auparavant (voir le document n° 3 ci-joint). Le contact fut perdu ensuite, mais l'écho intermittent persista.

B) A une période de temps située entre 02h00 et 03h00, le second-maître Morgan, étant de service à bord du bâtiment USS Tillamock (ATA 192) qui était ancré dans les environs de la balise 19 dans le chenal principal, fit l'observation d'une boule de lumière rutilante se déplaçant à grande vitesse, ressemblant à un échappement de combustion, en provenance du sud-est, et qui accomplit un grand cercle dans le sens des aiguilles d'une montre, dans un secteur situé au-dessus de Kodiak, pour repartir ensuite vers la direction d'où elle était venue. Morgan appela Carver, un quartier-maître également de service, pour qu'il détaille l'objet à son tour, et les deux hommes purent contempler ensemble, le vol retour de l'objet. Aucun son ne fut entendu, aucune odeur décelée, l'objet étant décrit comme ayant l'apparence d'une boule de feu d'environ trente centimètres de diamètre.

C) Le même jour à 04h40, le Lt Smith signala une observation visuelle d'un objet aérien non identifié à une portée radar de 5 miles d'après le compas de bord ». (Ce qui veut dire qu'il y eût simultanément observation visuelle et enregistrée par le radar de bord ! -NdA-) « Cet objet, si l'on en croit son rapport sur l'observation faite au radar, se déplaçait à une grande vitesse. Le bord de fuite du spot lumineux semblait indiquer une queue. (Une précision : le spot lumineux demeura quelque peu brouillé du fait que l'objet progressait à une vitesse considérable tant qu'il fut dans le balayage du faisceau-radar). A ce moment-là, le Lt Smith attira l'attention de tous les membres de l'équipage sur cet objet. Environ 10 secondes plus tard, l'objet se trouva au-dessus d'eux, filant à une vitesse de

1.800 miles/heure approximativement. Le Lt Smith prit de l'altitude pour tenter d'intercepter l'objet ou de garder un contact à vue le plus longtemps possible. Mais il fut incapable de faire cela, l'objet ayant une vitesse de manœuvre beaucoup trop élevée. Par la suite, l'objet sembla revenir à une distance intéressante et le Lt Smith tenta de réduire l'écart qui l'en séparait. L'objet put donc être observé alors qu'il était de taille plus importante, mais bien vite, il vira de bord et parut se diriger sur le flanc de Smith. Celui-ci estima que cette manœuvre pouvait comporter une intention risquant de mettre son appareil en danger, aussi éteignit-il tous ses phares et ses feux, ainsi que les lumières de bord. (Peut-être l'officier pensa-t-il que l'objet ne pouvait pas le voir dans l'obscurité et ne possédait pas de radar ?). Quatre minutes plus tard, l'objet disparut de la vue des témoins dans une direction notée comme étant le sud-est.

D) Le 23 janvier à 04h35 du matin, c'est-à-dire le jour suivant, les Lieutenants Causer et Barco de l'Escadron n° 1, en mission de routine de sécurité dans le secteur de Kodiak, repérèrent un objet aérien non identifié. Au moment de l'observation, l'avion dans lequel les deux officiers se trouvaient était approximativement à 62 miles au sud de Kodiak. L'objet apparût sur un trajet ascendant, prenant la direction de l'ouest et put être suivi à l'œil nu pendant environ 10 minutes. Durant cette période, l'objet fut observé par les Lts Causer et Barco ainsi que le Capitaine Paulson, Commandant de bord. A aucun moment un contact radar ne fut relevé. Le Lt Causer ne put se rapprocher davantage de l'objet. (Il volait à environ 196 miles/heure, et durant ces dix minutes, l'avion parcourut ses 32 miles prévus).

E) Les objets observés ont été décrits comme suit :

I. Pour le Lt Smith et son équipage, le phénomène apparut comme étant deux lumières oranges en rotation autour d'un centre commun, « comme 2 jets faisant des tonneaux en formation serrée ». Il se déplaçait à un très haut degré de vitesse.

II. Pour Morgan et Carver, il se montra sous la forme d'une boule de feu rouge-orange d'environ 30 cm de diamètre, se déplaçant à une vitesse très élevée.

III. Pour Causer et Barco ainsi que Paulson, il apparut comme une sorte de projectile en forme de flamme de lumière pulsante jaune-orange, cette lumière pulsant de façon régulière toutes les 3 ou 5 secondes, ou plus exactement avec un battement de temps se situant entre 3 et 5 secondes. Plus tard, l'objet ayant été observé de plus près, la pulsation se fit avec un battement de temps se situant entre 7 et 8 secondes.

3) Une vérification auprès du Centre de Météorologie de la Navy, à Kodiak, révéla que des ballons avaient été lâchés aux moments suivants :

— 22 janvier : 04h45 et 22h00 approximativement.

— 23 janvier : 04h00 environ.

4) Le 23 janvier, les vents en altitude furent mesurés à 1.000 pieds à 04h00 soufflant à 41 miles/heure, en provenance du nord-ouest (ou 310°) à 2.000 pieds de l'ouest-sud-ouest (240°) à 42 miles/heure, tandis que l'objet signalé comme progressant sur un trajet ascendant dirigé vers l'ouest (donc, contre le vent)..

Commentaires . Etant donné qu'aucun ballon méto n'a été lancé au moment des observations, ou dans un temps raisonnable avant ces observations, il apparait que l'objet ou les objets n'étai(en)t pas un ou des ballons. (Bravo !-NdA). Et s'il ne s'agissait pas de ballon(s), ces objets doivent être considérés comme des phénomènes entrant dans la catégorie des météorites (sic), leur nature exacte ne pouvant être déterminée par nos services ».

Ceci est la conclusion du rapport sur les observations de l'Alaska, tel que le reçut le F.B.I. (Tous les mots ou phrases mis entre parenthèses sont de M. Maccabee -NdT-).

J'ai reçu d'autre part, du Centre de Documentation sur l'Histoire de la Marine, outre le résumé ci-dessus, mais également l'analyse officielle de la Navy. Cette analyse fut réalisée apparemment par ceux, groupes indépendants, qui, du reste, n'apportèrent aucune lumière supplémentaire pour éclairer notre lanterne.

L'opinion du groupe de recherche 0P322F2 fut la suivante :

« De nombreux rapports antérieurs relatifs à une interférence radar, tendent à indiquer une interférence locale (produite dans l'avion). Ceci ressemble davantage à une interférence externe de source extérieure à l'avion, et non pas comme dans les cas précédents, bien que ce soit loin d'être concluant. Néanmoins ces rapports sont toujours d'un certain intérêt ».

Quant à l'opinion du groupe 0P322V2C, la voici :

« Il est possible que ces incidents cités dans les paragraphes a, b, c, et d, du chapitre 2, soient relatifs à un avion à réaction ; bien qu'il n'y ait pas de renseignements suffisants pour déterminer l'identité exacte de cet objet, et l'associer à un avion. Plusieurs rapports similaires dans lesquels il est question d'une interférence radar, ont été reçus de D10/17ND ». (District Intelligence Office/17e Naval district, service de renseignements de la Navy responsable d'une

zone incluant l'Alaska -NdA-). « Il est possible que ceci soit une interférence provenant d'un autre radar situé dans le secteur, dont les organes essentiels perturbés par un mauvais fonctionnement, auraient interféré sur le système radar de l'avion ».

Notez que l'explication de 0P322F2 ignore totalement les observations visuelles. Quant à 0P322V2C, il fait une tentative d'identification d'après les paragraphes a, b, et d, du chapitre 2 cités précédemment, bien qu'il parût « choqué » par le paragraphe c. Cela est perceptible en marge de la copie du rapport que j'ai reçu du Centre de Documentation sur l'Histoire de la Marine ; il y a des annotations nous donnant une idée sur la façon dont 0P322V2C s'y prit pour « disséquer » ces rapports. A côté des paragraphes a, b, et d, il y a la mention : « A/C ? », qui signifie probablement : « Aircraft ? » (Avion). Tandis qu'en marge du paragraphe c, il n'y a que : «?». Ce point d'interrogation laisse penser que l'observation simultanée, radar et visuelle, faite par le Lt Smith, incluant le « pistage » de l'objet (ou plutôt la tentative de « pistage »), a complètement désarçonné les experts ! Peut-être qu'au plus profond d'eux-mêmes, ceux-ci ont distingué dans ce rapport, un ou plusieurs éléments les ayant mis sur la voie de la vérité, et qu'ils ont ainsi réalisé que les « soucoupes volantes » existaient bien !

Mais qui donc aurait osé faire une telle déclaration dans un document officiel à cette époque-là, alors que l'Air Force avait « prouvé » que les rapports relatifs à l'observation de soucoupes volantes, tout du moins la plupart d'entre eux, pouvaient « être expliqués de façon satisfaisante » ? Peut-être bien que les experts de 0P322F2, en outre, lorsqu'ils se penchèrent sur ces singulières interférences radar, avaient quelque chose de positif en esprit quand ils écrivirent à la fin de leur analyse : « Néanmoins, ces rapports sont toujours d'un certain intérêt... ».

Aucune enquête n'est menée :

C'est du moins ce que l'Air Force répondit à M. Hoover, selon un mémorandum qui fut rédigé environ un mois avant l'établissement du rapport sur les observations de l'Alaska, et qui parvint au Q.G. du F.B.I. fin mars 1950. M. Hoover avait décidé de savoir quelle était exactement l'opinion de l'Air Force sur les « soucoupes volantes ». La réponse à cette préoccupation est contenue dans un mémorandum daté du 29 mars 1950 (65), document qu'adressa M. Ladd à M. Hoover :

« Suite à votre note libellée ainsi : « Quels sont au juste les faits (concrets) relatifs aux soucoupes volantes ? Faites-moi un mémo succinct pour me dire si oui ou non il y a du vrai dans cette affaire, et ce qu'en pense l'Air Force, etc... », je vous fais la réponse suivante :

L'agent spécial S.A. a obtenu l'information ci-après, aujourd'hui 28 mars 1950 : L'Air Force a stoppé tout projet de recherches pour déterminer ce que sont les soucoupes volantes, et ce à la fin de l'année dernière. L'Air Force a d'ailleurs rendu cette décision publique en l'annonçant à la presse en décembre 1949. Les autorités de l'A.F. ont précisé que leur communiqué de presse avait été fait en accord avec l'Army et la Navy. Selon le Major H. et le Lieutenant-Colonel J., du Service des Renseignements de l'Air Force, la raison de cette cessation d'activités était qu'après deux ans d'investigations menées sur les 3/4 des incidents mettant en cause des soucoupes volantes, il avait été démontré qu'il ne s'agissait que de mauvaises interprétations, les objets aperçus pouvant entrer dans le large éventail des appareils aériens connus, tels que les ballons météorologiques et les avions de toutes sortes.

Le Lt/Col. J. a attiré notre attention sur le fait que ce sont les Commandants des différentes Régions Militaires qui sont chargés de la sécurité de leurs secteurs. Et que les rapports relatifs à des observations de soucoupes volantes qui peuvent leur être soumis actuellement, seront investigués par les Commandants de ces Régions Militaires et qu'ensuite un rapport sera expédié aux Services des Renseignements de l'Air Force, à titre information.

Le Major H. et le Lt/Col. J. nous ont fait observer que de nombreux rapports faisant état d'observations de soucoupes volantes sont à l'heure actuelle grossis exagérément par les articles de presse. Ces deux officiers nous ont affirmé que l'Air Force ne mène aucune investigation pour déterminer si les soucoupes volantes existent et ce qu'elles peuvent bien être.

Je vous rappelle que les enquêtes sur les soucoupes volantes conduites par le Bureau, ont cessé en octobre 1947, afin que l'Air Force puisse prendre cette affaire en mains ».

Tous ceux qui s'intéressent de près à l'ufologie, reconnaîtront ici la technique standard de l'Air Force pour diminuer l'importance des rapports sur les OVNI dans l'esprit du public. Tout d'abord, attirer l'attention sur le fait que la plupart des rapports peuvent être expliqués et ensuite mettre l'accent sur le manque d'intérêt de l'Air Force pour faire comprendre que la poursuite de telles recherches sur les OVNI, les « soucoupes volantes » de l'époque, était inutile et inopportune.

Vous aurez également remarqué que le Major H. et le Lt/Col. J. n'ont pas répondu directement aux questions de M. Hoover sur les « faits relatifs aux soucoupes volantes », et ce qu'en pensait l'Air Force à leur sujet. Ils ont simplement fait des

65. Mémorandum du F.B.I. daté du 28 mars 1950.

réponses, d'une façon telle, qu'elles auraient pu amener M. Hoover à croire que l'Air Force ne manifestait plus d'intérêt dans l'étude des rapports sur les soucoupes volantes, en prétendant que la plupart des rapports (sous-entendu : TOUS les rapports), pouvaient être expliqués.

On relève dans ce document, un premier indice des effets d'un « lavage de cerveau » interne (au sein des Renseignements de l'Air Force -NdT-), que l'Air Force avait entrepris depuis la fin de 1948 :

« Les soucoupes volantes ne peuvent pas exister, par conséquent ne bougeons pas ! ; tous les rapports sont relatifs à des mauvaises interprétations, des canulars, des opérations publicitaires, etc... ».

A partir de 1950, les « sous-fifres » de l'Air Force crurent apparemment que leurs prédécesseurs de 1947, 1948 et 1949, avaient solutionné le mystère des OVNI en prouvant que tous les rapports relatifs à l'observation de tels engins pouvaient être expliqués. Dans les années suivantes, et même à l'heure actuelle (1979 -NdT-), les effets du « lavage de cerveau » interne sont encore évidents : l'Air Force persiste à ne pas vouloir admettre la possibilité pour que les OVNI soient une manifestation étrangère à tout ce que nous connaissons, et cela malgré les « montagnes » de preuves, beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, se trouvant dans les dossiers du Project Blue Book, lesquels ont plutôt tendance à mettre en relief, l'existence réelle de ces nouveaux phénomènes.

Apparitions continues de phénomènes inexpliqués

Si l'on considère donc ce manque d'intérêt apparent de l'Air Force pour les rapports relatifs aux observations d'OVNI, comme le fit remarquer M. Ladd dans le mémorandum qu'il envoya à M. Hoover, nous pouvons alors imaginer la probable surprise de M. Ladd lorsqu'il reçut en août 1950, le mémorandum suivant (voir également le renvoi n° 66) :

« **Sujet :** Bref aperçu sur l'affaire de phénomènes aériens enregistrés au Nouveau-Mexique. **Objet :** Vous aviser que : 1°. L'O.S.I. a expédié un rapport en relation avec l'apparition continuelle de phénomènes aériens non identifiés décrits comme étant des boules de feu vertes, des **disques** et des météores ». (Souligné par l'auteur), « dans les environs immédiats d'installations névralgiques que nous possédons au Nouveau-Mexique. 2°. Le Dr. Lincoln Lapaz, spécialiste connaissant bien les météores, qui travaille à l'Université du Nouveau-Mexique, a signalé que ces phénomènes ne semblent pas avoir une origine à rapprocher des météores que nous connaissons. 3°. L'O.S.I. a passé un contrat avec la Société Land-Air Incorp. d'Albuquerque, Nouveau-Mexique, pour que celle-ci fasse des études scientifiques sur ces phénomènes inexpliqués.

Nature des phénomènes : Observations de phénomènes aériens se produisant dans les environs immédiats de points stratégiques, et enregistrés par l'Air Force depuis décembre 1948. Les phénomènes ont été rangés dans trois types généraux de manifestations, citées ci-dessous :

1. Boules de feu vertes, objets se déplaçant à très grandes vitesses et dont les formes ressemblent à des demi-lunes, des cercles, et des disques, émettant une lumière verte.

2. **Disques** : ronds, objets à forme aplatie, se déplaçant à des vitesses très élevées et émettant ou reflétant une brillante lumière blanche.

3. Météores : phénomènes aériens ressemblant à des manifestations du type des météores, se déplaçant avec une grande rapidité et à couleurs changeantes.

Les phénomènes ci-dessus décrits ont été signalés variant de couleurs d'un blanc brillant, passant à l'ambre, au rouge, et au vert.

Depuis 1948, environ 150 observations de phénomènes aériens tels que ceux dépeints ci-avant, dans l'entourage immédiat d'installations stratégiques au Nouveau-Mexique. Un certain nombre d'observations ont été signalées par différents individus et approximativement au même moment.

Résultats d'une étude faite par le Dr. Lapaz : Le Docteur Lincoln Lapaz, de l'Institut pour l'Etu-

66. Mémorandum du F.B.I. daté du 23 août 1950. (Voir également le chapitre intitulé : «Boules de feu vertes», notamment la partie consacrée au résumé relatif aux réunions organisées en février 1949 à leur sujet).

de des Phénomènes Météoriques, Université du Nouveau-Mexique, a présenté une analyse des différentes observations, le 23 mai 1950. Il a conclu que la moitié des phénomènes enregistrés étaient d'origine météorique. Les autres phénomènes se rapportant à des boules de feu vertes ou des disques, sont à son avis, des missiles U.S. téléguidés expérimentés dans le voisinage d'installations stratégiques ». (Le rapport ci-dessus se trouve dans les dossiers du F.B.I. Il cite 209 observations faites du 19 janvier 1948 au 1er mai 1950. Environ 45 d'entre elles concernent des disques ou assimilés tels -NdA-).

« Le Dr. Lapaz a attiré notre attention sur le fait que si l'interprétation des phénomènes en des manifestations de missiles U.S. téléguidés s'avérait erronée, une enquête systématique plus poussée devra être faite immédiatement. Le Dr. Lapaz a fait remarquer également que les missiles téléguidés ou pas se déplaçait avec des vitesses de l'ordre de celles qui ont été enregistrées pour les boules de feu vertes et que les disques pouvaient provenir de l'Oural, région de l'URSS, et atteindre le Nouveau-Mexique en moins de 15 minutes ! Il émit donc la possibilité pour que ces observations concernassent des missiles lancés à partir de bases situées en Oural.

Sur la base des investigations menées par le Dr. Lapaz et l'Air Force, on constate que c'est la manifestation de phénomènes inexpliqués dans les environs proches d'installations de première importance, qui fut la cause de cette inquiétude. L'Air Force passa un contrat avec la Sté Land-Air Incorp., d'Albuquerque, Nouveau-Mexique, dans le but de faire des études scientifiques sur les disques et les boules de feu vertes. D'autre part il faut noter que dans son rapport succinct fourni par l'O.S.I., le 19 juillet 1950, il est dit que les boules de feu vertes et les disques, toujours inexpliqués, sont encore observés dans les zones militaires stratégiques et aux environs immédiats d'installations vitales patronnées par le gouvernement.

Résultats de l'enquête de l'Air Force :

L'Air Force, associée à la Sté Land-Air Incorp., a convenu d'un plan visant à établir un certain nombre de postes d'observation dans les environs de Vaughn, Nouveau-Mexique, ayant pour but de photographier ces phénomènes, de pouvoir déterminer leur vitesse, leurs dimensions, ainsi que la nature de ces disques et boules de feu vertes.

Le 24 mai 1950, le personnel de la Sté Land-Air Incorp., signala l'observation de 8 à 10 objets aériens entrant dans la catégorie de ces phénomènes ». (Souligné par l'auteur). « Une surveillance de 24 h sur 24 est donc maintenue et a été baptisée du nom de « Project Twinkle ». (Littéralement : Projet Scintillement -NdT-).

Conclusions :

Notre bureau d'Albuquerque, dans une lettre datée du 10 août 1950, signalait qu'il n'y avait aucun nouveau développement au sujet des travaux effectués en vue d'identifier les étranges phénomènes aériens correspondant aux disques et boules de feu. De plus, notre bureau d'Albuquerque précisait que M. K. ingénieur travaillant sur le Project Twinkle, a été avisé par le Bureau de la juridiction concernant l'espionnage et le sabotage, et des dispositions ont été prises pour que le Bureau soit promptement prévenu dans le cas ou des renseignements complémentaires relatifs à ce projet, indiqueraient qu'il est possible de faire jouer la juridiction du Bureau d'une façon quelconque. Actions menées : aucune. Ceci pour votre information ».

Le document du F.B.I. qui vient d'être cité, indique que l'Air Force était effectivement très préoccupée par ces disques et ces boules de feu vertes, et ce malgré toutes les déclarations publiques tendant à faire croire le contraire. Il est également intéressant de noter que le Project Twinkle fut créé pour étudier les disques ainsi que les boules de feu vertes. Le document qui renferme le rapport succinct du Dr. Lapaz du 23 mai 1950, est lui-même d'un intérêt certain, surtout les commentaires du Dr. Lapaz. Il y a tout d'abord une lettre du Lt/Colonel Doyle Rees adressée au Général Joseph Carrol, Directeur des Enquêtes Spéciales à Washington D.C. Selon cette lettre du Lt/Colonel Rees, qui contient une liste des 209 observations étudiées par le Dr. Lapaz, et faites au Nouveau-Mexique, 45 cas entrent dans la catégorie des « disques et assimilés tels » et au moins 97 autres ne se trouvent pas dans le dossier micro-filmé du Project Blue Book aux Archives Nationales à Washington D.C. (Je n'ai pas pu vérifier tous les cas de cette liste de 209 incidents). Toutefois, tout laisse penser qu'ils doivent se trouver dans la partie des dossiers micro-filmés de l'O.S.I. Afin que vous puissiez avoir une idée de l'opinion de l'Air Force (à un très haut niveau de la hiérarchie) au sujet des disques et des boules de feu vertes observés dans le sud-ouest du pays, je vais maintenant vous présenter la lettre du Lt/Col. Rees et quelques extraits de la lettre du Dr. Lapaz (67).

Des témoins dont le sérieux n'a pas été mis en doute :

Le Lt/Colonel Rees intitula son texte : « Résumé succinct des observations de phénomènes aériens, faites dans le périmètre du Nouveau-Mexique de décembre 1948 à mai 1950 ».

« La lettre continuait comme suit :

1°) Au cours d'une rencontre entre militaires

67. Document de l'O.S.I. daté du 25 mars 1950.

et agences gouvernementales en décembre 1948, il a été déterminé que la fréquence de ces phénomènes aériens inexpliqués dans le périmètre du Nouveau-Mexique était telle, que la mise au point d'un plan concerté s'imposait de toute urgence. L'organisation et la situation matérielle des unités de ce secteur étant tout à fait appropriées pour le collectage d'informations qui nous intéressaient, par conséquent depuis décembre 1948, ce secteur a pris la responsabilité de rassembler et de passer au crible tous les renseignements essentiels au sujet des phénomènes aériens se produisant dans la périphérie totale de la région. Tous les rapports s'y afférant ont été soumis à l'Air Material Command de l'USAF, en accord avec la note n° 4 relative aux « besoins du Service des Renseignements de l'Air Force », ainsi qu'aux autres organismes militaires et agences gouvernementales intéressées ».

(Note de l'auteur : Ceci se réfère au Mémorandum n° 4 du Service des Renseignements, que le F.B.I. et les autres agences gouvernementales reçurent en février 1949, expédié par le Directeur des Renseignements de l'Air Force. Il contenait une demande d'informations sur les disques volants et autres phénomènes aériens non identifiés ; décrivait la procédure à suivre, les modes d'acheminement, et un modèle de formulaire à remplir en cas d'observation y était joint. J'ai déjà parlé de ce formulaire dans un chapitre précédent).

« 2°) Ci-joint, faisant partie de ce résumé succinct, une compilation d'observations de phénomènes aériens qui, pour la grande majorité, se sont produits dans l'Etat du Nouveau-Mexique, et ont été signalés par le Bureau du Secteur après décembre 1948. Cette compilation d'observations ne représente pas la totalité des rapports qui ont été faits, mais concerne seulement les cas dans lesquels on trouve suffisamment d'éléments de valeur, justifiant leur inclusion. Les témoins de ces observations sont, entre autres : des scientifiques, des agents spéciaux de l'O.S.I., des pilotes de ligne, des pilotes militaires, des fonctionnaires du service de sécurité de la base de Los Alamos (Base atomique), des personnels militaires divers, ainsi que de nombreuses personnes civiles aux fonctions diverses, **dont le sérieux a pu être établi** ». (Souligné par l'auteur).

« Cette compilation met en valeur les caractéristiques les plus importantes concernant chaque observation, et classe chaque cas dans une des trois catégories suivantes : 1) Phénomènes « boules de feu vertes » ; 2) Disques et présumés tels, et 3) Phénomènes probablement d'origine météorique.

3°) Ci-joint également, une analyse des apparitions de boules de feu vertes dans cette région, faite par le Dr. Lincoln Lapaz. Le Dr. Lincoln Lapaz, est Directeur de l'Institut pour l'Etude des Phénomènes Météoriques et se trouve à la tête du Département des Mathématiques et de l'Astronomie à l'Université du Nouveau-Mexique. De 1943 à 1944, il fut, en tant que mathématicien, chercheur au Centre d'Essais de l'O.S.R.D. au Nouveau-Mexique où il avait été affecté. Puis de 1944 à 1945, il occupa le poste de Directeur des Opérations du Service des Analyses du Q.G. de l'Air Force où il avait été détaché. Depuis 1948, le Dr. Lapaz s'est porté volontaire comme expert-conseil auprès de l'Air Force pour la zone du Nouveau-Mexique, en ce qui concerne les investigations menées sur le phénomène des boules de feu vertes.

4°) Le 17 février 1949 » (Voir renvoi n° 66), « ainsi que le 14 octobre 1949, des conférences furent organisées à Los Alamos, Nouveau-Mexique, dans le but de débattre sur cet étrange aspect revêtu par le phénomène des boules de feu vertes. Lors de deux de ces rencontres, les représentants des organisations suivantes étaient présents : 4e Armée, Département des Armes Spéciales des Forces Armées, l'Université du Nouveau-Mexique, le F.B.I., la Commission U.S. à l'Energie Atomique, l'Université de Californie, le Bureau Scientifique de l'U.S.A.F., la Division des Recherches Géophysiques du Service du Matériel de l'U.S.A.F., et enfin l'O.S.I. Une explication logique du phénomène ne put être énoncée, en particulier sur les boules de feu vertes. D'une façon générale, l'existence de ces phénomènes fut admise, et le vœu fut émis pour que des études scientifiques très poussées soient menées, encore que ce qui se passe actuellement a été expliqué de façon satisfaisante. (!). De plus, la persistance des manifestations de phénomènes inexpliqués de cette nature dans les environs immédiats d'installations stratégiques, est la motivation de cette inquiétude justifiant ces réunions.

5°) Ce résumé succinct des observations de phénomènes aériens, a été préparé dans le but de mettre à nouveau l'accent sur le fait que les phénomènes se sont continuellement produits dans les cieux du Nouveau-Mexique durant les 18 derniers mois, ces incidents continuant d'être enregistrés à l'heure actuelle, et secondo, que ces phénomènes se manifestent dans les environs immédiats d'installations militaires ou gérées par le gouvernement, se distinguant par leur caractère d'importance stratégique ».

Puis, venant à la suite de cette lettre du Lt/Col. Rees, figure la liste des 209 observations dont j'ai parlé plus tôt. Un des cas de cette liste impliqua environ 100 observateurs ! (Je dis bien CENT), témoins tout ce qu'il y a de sérieux. Cette affaire est enregistrée sous le n° 24 de la liste et prend place le 17 février 1949 près d'Albuquerque, N.M. Un objet décrit comme étant rond, se déplaçant dans une forme elliptique d'un blanc brillant, fut observé pendant 6 minutes environ. Sa taille an-

gulaire était comparable à celle de la Lune (« comme le diamètre de la Lune », selon la terminologie employée). L'engin se déplaça d'est en ouest, puis « disparut ». Dans le dossier du Project Blue Book, l'objet est désigné comme devant être un « appareil aérien » (sans nul doute, c'était sûrement un « appareil aérien » de quelque sorte). Mais pas un des nombreux témoins ne distingua de fuselage ni d'ailes, comme dans le cas d'un appareil aérien « terrestre », alors que l'objet était assez près pour avoir une taille angulaire comparable à celle de la Lune. (Et quiconque voyant un objet aussi gros que la Lune, ne distingue ni fuselage ni ailes, doit être presque aveugle ! A moins que l'objet observé soit dépeint exactement tel qu'il était en réalité, c'est-à-dire un O.V.N.I.).

A la fin de la liste comportant les 209 cas du Nouveau-Mexique, il y a une analyse en appendice, concernant un cas enregistré sous le n° 175, et qui prend place pendant la nuit du 24 au 25 décembre 1950. Cet incident mérite une attention toute spéciale, car il implique un document photographique. Dans cette affaire, un objet aérien fut aperçu et photograpié par un témoin jugé sérieux, qui le décrivit comme étant blanc et qui passa ensuite au rouge puis au vert. Il fut observé se dirigeant vers le nord-ouest de Datif, Nouveau-Mexique, localité où se trouvait l'observateur. L'objet avait une queue ou une traînée et parcourut 1° toutes les 2 minutes. Il put être suivi à l'œil nu pendant 2 heures ½ avant de «disparaitre». Bien que cette observation a plus de chance pour être un cas typique de mauvaise interprétation (l'objet allégué pouvant n'être qu'une brillante étoile ou une planète). La photographie rendit toute identification impossible, et voici d'ailleurs ce qu'en dit le Dr. Lapaz :

« A) Le diamètre angulaire de l'objet lumineux parfaitement rond, qui fut observé par Stanfield (nom probable du témoin -NdT-) était approximativement d'un quart de degré.

B) La vitesse angulaire de l'objet dans le ciel était de plus d'un demi-degré par minute ».

Ces caractéristiques incitèrent le Dr. Lapaz à conclure que :

« Sur la base des éléments A et B ci-dessus, l'objet vu par Stanfield n'était pas la Lune. Le diamètre angulaire étant trop petit). Ce n'était pas Vénus non plus, ni une autre planète. (Le diamètre angulaire étant trop grand). Ce n'était pas une étoile fixe de forte brillance photographiée avec un mauvais réglage d'objectif. (Le degré du mouvement observé étant double que celui occasionné par la rotation de la Terre) ».

Notons que le Dr. Lapaz n'a émis aucune opinion sur la nature réelle de cet objet lumineux, mais qu'apparemment, il n'a pas été capable de le faire entrer dans une catégorie de phénomènes ou d'objets connus. Est-ce un document pouvant servir de preuve ? Et est-ce la raison pour laquelle il est resté « enfoui » dans les dossiers de l'Air Force pendant de nombreuses années ?

Dans une lettre au Lt/Colonel Rees datée du 23 mai 1950, le Dr. Lapaz développe les mêmes arguments qu'il avait présentés dès décembre 1948 et qui l'avaient conduit à penser que les boules de feu vertes n'entraient pas dans la catégorie des phénomènes naturels du genre météores. Voici ses arguments, exposés de façon concise :

1. Les trajectoires suivies par ces boules de feu sont apparemment horizontales.
2. Les boules de feu semblent se déplacer à de basses et anormales altitudes. (Bien en dessous de 40 miles par rapport à la surface de la Terre, qui est le minimum d'altitude où de tels phénomènes naturels sont observés).
3. La vitesse de ces boules de feu parait inférieure aux vitesses enregistrées normalement par les phénomènes météoriques.
4. Aucun bruit associé à ces boules de feu, n'a été entendu, alors que les météorites qui pénètrent dans les basses couches de l'atmosphère sont toujours accompagnées par des bruits parfois très forts.
5. Les boules de feu vertes ont toujours un degré de brillance constant quelle que soit la durée de l'observation, alors que les boules de feu appartenant aux phénomènes météoriques naturels ont de considérables fluctuations dans leur niveau de luminosité.
6. Tandis que les météores classiques se déplacent sur des trajectoires qui sont dirigés vers tous les points cardinaux, les boules de feu vertes ont une tendance prononcée pour les trajectoires issues du nord et apparaissent très bas à l'horizon.
7. Les trois groupes de phénomènes anormaux de lumières verdâtres montrent une curieuse association avec les chutes de météores, bien qu'aucun de ces météores classiques ne produit des boules de feu vertes extrêmement brillantes... Ce rapport apparent pourrait indiquer une tentative pour rendre les boules de feu vertes moins étranges du fait qu'elles apparaitraient seulement lorsqu'il y a une activité météorique intense.
8. La couleur verte elle-même est anormale. C'est la couleur d'un sel métallique à base de cuivre brûlant à la flamme d'un chalumeau oxydrique, et cette couleur est rarement observée dans le cas d'authentiques météores.
9. La durée des observations de ces boules de feu, estimée entre 2 et 3 secondes, est considérablement plus élevée que le temps de visualisation d'un phénomène météorique normal (4 ou 5 dixièmes de seconde), et plus court que

les cas de chutes de météorites (entre 5 et 30 secondes, et même plus long).

10. Dans aucun cas relatif à ces boules de feu, il n'a été signalé de trainée d'étincelles ou de nuages de poussière. Ceci contraste vivement avec ce que nous connaissons du comportement des boules de feu météoriques, en particulier dans le cas des boules de feu vertes qui pénétrèrent dans l'atmosphère à très basse altitude le 12 décembre 1948.

Puis, après ces accents mis sur les différences entre les boules de feu vertes et les phénomènes météoriques ordinaires, le Dr. Lapaz attirait l'attention sur le fait que depuis la constitution de la liste des phénomènes observés, le 20 décembre 1948, un grand nombre d'observations avaient permis de fournir encore davantage d'informations sur les fameuses boules vertes. Et à la suite de ces nouveaux éléments obtenus, il demandait de modifier seulement une de ses précédentes déclarations sur ces différences. Ce furent des observations faites en fin d'année 1949 et en début de 1950, faisant état de boules de feu comme paraissant tomber en ligne droite, qui l'incitèrent à changer le paragraphe n°1 de sa précédente analyse, pour inclure : « ...Une approche verticale est très rarement observée dans le cas d'authentiques chutes de météores. » De plus, à titre de nouvelle information, le Dr. Lapaz demanda à ajouter un onzième paragraphe à son texte. Ce dernier concernait une répartition horaire des boules de feu vertes, couplée avec une répartition horaire de l'activité des météores et météorites. : « ...Le graphique de fréquence comparé à celui de la distribution horaire, montre que la fréquence maximum des observations de boules de feu vertes (se produisant approximativement vers 20 h 30) ne coincide en heure, ni avec la fréquence maximum pour les météores ordinaires (se produisant environ vers 3 h 00, ni avec la fréquence maximum pour les chutes de météorites se produisant environ vers 16 h00.) » Non signalé par le Dr. Lapaz, mais montré par son graphique, était l'heure de répartition pour les objets se rapportant à des « disques ou assimilés tels. » L'heure de fréquence maximum pour ces derniers était environ 16 h 00.

Après avoir répertorié toutes ces différences entre les classiques météores/météorites et les boules de feu vertes, le Dr. Lapaz, une fois de plus, avançait sa théorie du missile soviétique mettait l'accent sur le fait que la plupart des boules de feu vertes avaient été observées entre 17h00 et 23h00 :

« ...Ce qui reporte cette période de temps d'environ 07h00 à 13h00 pour l'Oural en URSS. Depuis que les missiles se déplacent avec des vitesses de l'ordre de celles enregistrées chez les boules de feu vertes, dont les caractéristiques semblent indiquer qu'elles auraient la possibilité de se déplacer du sud de l'Oural au Nouveau-Mexique en moins de 15 minutes. une éventuelle interprétation de cette concentration d'observations se rapportant à... (illisible-NdT-) ...est que les boules de feu vertes ne sont que des missiles téléguidés lancés de bases situées en Oural dans les heures de la matinée. avant que la couverture de nuages cachée par la rotondité de la Terre ou les formations nuageuses lointaines. puissent gêner l'équipement nécessaire au guidage. Equipement tel que celui qui est utilisé par la section de surveillance optique des trajectoires. au terrain d'essai de White Sands. »

Le Dr. Lapaz citait également une chose intéressante : le fait que la plupart des boules de feu vertes soient aperçues pendant les jours suivants : vendredi, samedi, dimanche et lundi. Les samedi et dimanche étant les jours de « pointe ». Puis, le Dr. Lapaz fit la seule remarque se référant aux disques, dans le paragraphe suivant : « Il est un fait curieux et dûment établi : la nette diminution du nombre d'observations de boules de feu vertes durant les deux derniers mois, tandis que pendant le même laps de temps, les soit-disant « soucoupes volantes », voyaient le nombre de leurs observations augmenter en flêche. »

En conclusion de sa lettre, le Dr. Lapaz faisait une série de recommandations sur les investigations qui devraient être entreprises si les militaires étaient absolument sûrs qu'aucune boule de feu vertes/disques fût une expérimentation d'engins appartenant au gouvernement U.S. Naturellement, les lecteurs se souviendront que précédemment, nous avions pu établir que l'Air Force n'avait aucun projet expérimental de ce genre en cours, pouvant être assimilé aux boules de feu vertes ou aux disques volants qui étaient observés. Apparemment, l'Air Force accepta cette recommandation du Dr Lapaz et passa un contrat avec la Cie Land-Air Incorporated, visant à effectuer des recherches dont les résultats devaient s'ajouter à ceux du Project Twinkle de l'Air Force, commission qui avait commencé ses travaux environ un an plus tôt (68).

Dans le but d'obtenir des données supplémentaires sur ces appareils non-conventionnels, l'Air Force expédia une autre demande officielle d'information, le 8 septembre 1950. Elle était intitulée : « Comptes rendus sur les appareils aériens non-conventionnels », et était signé du Major-Général C.P. Cabell, qui se trouvait à la tête des Services de renseignements de l'U.S.A.F. Ce document commençait par le paragraphe suivant (69) :

« L'Armée de l'Air des Etats-Unis a un besoin cons-

68. E.J. RUPPELT, déjà cité, page 73. (Où se trouve le bon résumé des OVNI/Boules de feu vertes et leur histoire), chapitres 4, 5 et 6.

69. Document de l'Air Force AFOIC-CC-I daté du 8 septembre 1950.

tant d'informations relatives à des comptes-rendus et des analyses techniques d'observations se rapportant à des appareils aériens non conventionnels,pouvant indiquer l'existence d'une technologie très avancée appartenant à une puissance étrangère. Par appareil aérien non conventionnel, il faut entendre tout objet aérien dont les performances, les caractéristiques aérodynamiques, ou l'apparence insolite, ne peuvent correspondre à aucun type d'appareil aérien actuellement en service ».

La demande énumérait ensuite la façon dont l'information devait être transmise et les différentes sortes d'éléments recherchés. D'une façon générale, la méthode à employer et les renseignements souhaités étaient les mêmes que ceux contenus dans le mémorandum n° 4 diffusé auparavant, le février 1949 très exactement. La demande se terminait avec cette phrase : « Il est souhaitable qu'aucune publicité ne soit faite sur ces comptes rendus ou rapports d'analyses d'activités ». Ainsi, bien que l'Air Force ait souvent prétendu qu'il n'y avait « rien de caché », il est clair qu'elle ne voulait pas que son intérêt pour la présence des OVNI soit ouvertement admis.

Environ un mois plus tard, M. Ladd écrivit un mémorandum de mise au point sur les affaires de boules de feu vertes, pour le F.B.I. Il est daté du 9 octobre 1950 et est rédigé ainsi (70) :

« Vous vous rappellerez que le 23 août 1950, je vous ai fourni un mémorandum concernant le Project Twinkle créé par le Ministère de l'Air, et bénéficiant de l'aide de la Cie Land-Air Incorporated, à Vaughn au Nouveau-Mexique, dans le but d'obtenir des données concernant ces phénomènes aériens qui avaient été observés dans un secteur ou étaient implantées des installations stratégiques du Nouveau-Mexique. A ce jour, l'Air Force ne nous a pas encore avisé des éventuels développements en relation avec ce projet.

M. K., ingénieur faisant partie du Project Twinkle, a été contacté par notre antenne d'Albuquerque et des accords ont été passés, afin que le Bureau soit avisé à l'avenir, de toute information relative à ces phénomènes relevant de la juridiction du Bureau.

Selon les dossiers du Bureau, une moyenne approximative de 3 ou 4 « plaintes » par mois ont été reçues de juin jusqu'à septembre ». (Par plaintes », il faut comprendre « rapport sur observation d'OVNI » -NdA). « Ces « plaintes » ont été portées à l'attention de l'O.S.I. Une vérification des dossiers du Bureau indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation de ces phénomènes depuis le début de la guerre de Corée. (Note de l'auteur : Le 25 juin 1950, les Armées Nord Coréennes franchissaient le 38e Parallèle et pénétraient en Corée du Sud).

« Vous vous souviendrez que l'investigation pour obtenir des renseignements concernant ces phénomènes aériens relève de la juridiction du Ministère de l'Air. Ce dernier est tout à fait conscient de notre juridiction en matière d'espionnage, de sabotage, et de sécurité intérieure, aussi avons nous contacté l'O.S.I. pour lui demander de nous aviser de tout développement en rapport avec ces phénomènes qui relèverait de notre juridiction.

Lors d'une liaison du Bureau avec le Q.G. de l'O.S.I., dans la matinée du 9 octobre 1950, il fut établi que des recherches sur ces phénomènes aériens avaient été entreprises par l'O.S.I. à la base de Wright Field, dans l'Ohio. Les enquêtes faites sur ces manifestations n'indiquaient pas si les observations de pareils phénomènes impliquaient des navires spatiaux ou des fusées venant d'une autre planète ou d'un autre pays.

Selon l'O.S.I., les « plaintes » reçues par ses services ne spécifiaient aucune origine précise de cette activité. De plus, l'O.S.I. indiquait que ses services suivaient de très près les affaires dont il est question dans le présent mémo, et avisera le Bureau de tout incident d'un quelconque intérêt ».

Quant à l'intérêt perpétuel manifesté par l'Air Force vis-à-vis des OVNI, nous en aurons un aperçu en lisant le mémorandum reçu dix jours plus tard seulement par M. Ladd, et émanant d'un autre agent (71) :

« L'affaire des soucoupes volantes fut évoquée par l'agent spécial... (nom biffé) devant le Major-Général Joseph F. Caroll de l'O.S.I., le 16 octobre 1950, lequel lui déclara qu'à sa connaissance, l'Air Force ne travaillait pas actuellement sur le moindre type d'appareil pouvant ressembler à une « soucoupe volante » ou un « disque volant ». Le Général Carrol précisa que l'Air Force expérimente plutôt en ce moment, des fusées-missiles pouvant être envoyées en haute altitude et des avions à réactions. (Ce à quoi s'employait aussi l'URSS -NdT-). « Il évoqua la possibilité pour que ces expérimentations aient pu provoquer quelques rapports concernant les prétendues soucoupes volantes, mais assura que l'Air Force ne travaille pas apparemment sur des appareils tels qu'ils sont décrits dans les nombreux rapports relatifs à des disques volants. Il a déclaré d'autre part, que le programme de l'Air Force affecté aux enquêtes sur les affaires de soucoupes volantes, de disques volants, etc... a été confié une nouvelle fois à Wright Field, et que toute information de grand intérêt qui lui parviendra sera transmise au Bureau ». **(Rappel de l'auteur :** la base Wright Field est devenue par la suite Wright Patterson AFB).

70. Mémorandum du F.B.I. daté du 9 octobre 1950.
71. Mémorandum du F.B.I. daté du 19 octobre 1950.

Les atermoiements de l'U.S. Air Force :

En dépit de toutes ses déclarations publiques visant à expliquer les observations d'OVNI comme étant des manifestations d'objets terrestres connus ou de phénomènes identifiés, d'étranges véhicules aériens continuaient à être observés. En premier lieu, l'Air Force créa le Project SIGN et découvrit que s'il y avait un grand pourcentage d'observations pouvant être expliquées, il en restait suffisamment assez pour justifier la poursuite des investigations. Project SIGN fut alors remplacé par le Project GRUDGE.

Le Project GRUDGE, qui comptait le Dr. A.J. Hynek dans son équipe de chercheurs, conclut que certains rapports étaient vraiment trop bizarres pour être expliqués « astronomiquement parlant », mais que la plupart pouvaient s'expliquer. Le Project GRUDGE publia d'ailleurs un long rapport en été de l'année 1949, puis il « fut mis sous l'éteignoir », « étouffé », « tué » même, comme se plaisent à dire certains, et sa « mort » fut annoncée publiquement en décembre 1949, peu de temps après la publication dans True Magazine, d'un article resté fameux, écrit par le Major D.E. Keyhoe.
L'Air Force, en mars 1950, dit au F.B.I. que le projet spécialement créé pour l'étude des soucoupes volantes, était arrivé à son terme en fin d'année précédente parce que : « ...après deux ans d'investigations axées sur 34 incidents... il fut prouvé que les observations alléguées n'étaient relatives qu'à de mauvaises interprétations... » (65). En mai 1950, le F.B.I. reçut de l'Air Force une sorte de rapport condensé sur des recherches entreprises sur les soucoupes volantes (probablement un communiqué de presse (72). Ce document parlait de « roue d'Ezéchiel », de fusées fantômes suédoises, et de la « vague » de 1947. En ce qui concerne les rapports de 1947, ce communiqué disait ceci :

« L'U.S. Air Force a mené pendant de longs mois, des enquêtes approfondies sur chacun des nombreux cas (plusieurs centaines), qui lui furent rapportés. Il fut démontré que 75 % des observations pouvaient être associées, de façon la plus précise, à des origines connues, telles que les ballons météorologiques, des appareils aériens conventionnels, des météores et autres phénomènes répertoriés. Une déclaration publique a été publiée niant l'existence des disques volants ou soucoupes volantes. Ceci a contribué à faire tomber le nombre de rapports sur ces phénomènes allégués, mais aussi à persuader un certain public que le Ministère des Armées était en train d'expérimenter de nouvelles armes et tentait de camoufler ces expérimentations ».

Puis, le document cite les différentes « théories » répandues dans le public : navires spatiaux, missiles soviétiques propulsés par l'énergie atomique, essais d'armes américaines nouvelles, et d'autres « croyances » plus ou moins fantaisistes d'origine psychologique. Ce « rapport condensé » écartait

Le Major Donald Keyhoe, ancien major des Marines, est un des grands spécialistes mondiaux du problème des OVNI. Dès 1950, ses ouvrages consacrés au phénomène allait révéler au public toute l'importance du sujet.



l'explication des vaisseaux en provenance d'une autre planète, « sur des bases raisonnables », s'appuyant sur le fait que : « la probabilité de la vie sur d'autres mondes est extrêmement fragile et contestable ». De plus : « ...Le niveau de développement de la technologie requise pour piloter une fusée d'une planète à une autre, puis revenir à son point de départ, se situe à plusieurs degrés d'élévation bien au-dessus des possibilités actuelles existant sur Terre, et impliquerait, avant d'atteindre un niveau de sécurité absolu dans la réalisation de tels voyages, **des atterrissges forcés ou même des écrasements accidentels ».** (Souligné par le traducteur). Autrement dit, l'hypothèse des vaisseaux spatiaux n'était absolument pas envisagée parce que **s'il ne se comportent pas comme nous le prévoyons en pareil cas,** c'est qu'ils n'existent pas !

Après le rejet de l'hypothèse des navires interplanétaires, le texte du « rapport condensé » s'employait à éliminer la théorie des armes secrètes soviétiques, car les Russes : « ne pouvaient pas être allés plus loin que nous ». (Dans le domaine des appareils aériens à propulsion atomique). Il ajoutait que : « même si cela était, il n'y avait aucune raison pour que la forme de ces appareils soit différente de celle des appareils conventionnels ». (Sous-entendu : d'éventuels avions à propulsion atomique auraient encore des ailes et un fuselage). Le « rapport condensé » stipulait également que le gouvernement U.S. ne travaillait à aucun projet d'appareil aérien pouvant, même de loin, ressembler à une soucoupe volante. De plus, le document concluait ainsi : « ...Les rapports continuels relatifs à des phénomènes aériens doivent alors être attribués à une forme d'hystérie collective, provoquée par la tension de la situation internationale ; la croyance du public dans la science pour l'accomplissement de

72. Document de l'Air Force intitulé : « Unidentified Aerial Phenomena (Flying Saucers) » non daté, reçu par le F.B.I. le 19 mai 1950.

miracles ; les déclarations de la presse, de personnalités bien connues, tendant à laisser croire à l'existence d'armes nouvelles ». (Note : le 16 mai 1950, le capitaine Eddie Richenbacker fit la déclaration publique suivante : « ...Cela doit avoir un rapport avec les armes nouvelles, car il y a vraiment beaucoup trop de gens sérieux qui ont fait de telles observations. Ma position ne me permet pas de dire ce que je sais ou ce que je ne sais pas sur elles. Mais si elles existent, vous pouvez être assurés qu'elles nous appartiennent ». Ce document fut probablement diffusé par l'Air Force pour neutraliser la publicité faite par la déclaration de Richenbacker, car il parvint au F.B.I. seulement 3 jours plus tard, et aussi parce qu'il se terminait par une référence directe à ce qu'avait dit le capitaine, que vous trouverez ci-après : « ...De telles déclarations du genre de celles attribuées à Richenbacker, sont souvent sollicitées par les journalistes, et reprises sous une forme sensationnelle, afin de faire une bonne histoire, lue par des gens qui se mettront à scruter le ciel et qui y verront des objets qu'ils ne sauront pas identifier tout de suite et baptiseront « soucoupe volante ». Cela permet le maintien d'une « réaction en chaine » provoquant l'afflux de ce genre de témoignage ».

Pas de chance pour la pauvre Air Force ! L'hystérie des masses causée par « la tension actuelle de la situation », laquelle se rapportait, à l'époque, à la guerre de Corée, ne fut pas une explication suffisante. M. Ladd, dans un mémorandum daté du 9 octobre 1950, attirait l'attention sur le fait que :

« ...Une vérification dans les dossiers du Bureau a fait apparaître qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'observations de ces phénomènes durant la guerre de Corée, ni que celle-ci en ait été la cause ».

En fait, les dossiers de l'Air Force, selon le Rapport Spécial n° 14, montraient que le nombre de rapports mensuels diminua de mars jusqu'à mai 1950. (Le nombre total des rapports pour 1950 était de 306, alors que 1949 en avait enregistré 395. Beaucoup de ces rapports pour ces 2 années concernaient des observations de boules de feu vertes (73).

Pas de chance pour la pauvre Air Force ! L'hystérie collective du public ne pouvait pas expliquer les incidents relatifs aux disques et boules de feu vertes aperçus au-dessus des installations militaires des régions du sud-ouest des USA en 1949 et 1950. L'hystérie des masses n'aurait pas été une explication valable pour le Dr. Lapaz, lequel signala à notre attention un fait intéressant, je cite :

« ...La diminution notable du nombre d'observations de boules de feu pendant les deux derniers mois fut accompagnée d'une augmentation du nombre d'observations de disques volants, jamais atteinte auparavant dans le sud-ouest (67) ».

Pas de chance pour la pauvre Air Force ! Les OVNI ne semblaient pas s'en aller en dépit des tentatives de « debunking » (dépréciation), faites à leur encontre. Chaque fois que l'Air Force finissait une « étude » sur les OVNI par l'intermédiaire d'une commission spéciale d'enquête (Project) elle devait en faire démarrer une autre. Et pendant les périodes où il n'y eut aucun de ces « Projects » mis sur pied, les rapports d'observation d'OVNI furent passés au peigne fin par des membres de l'O.S.I., comme s'il s'agissait d'un « travail routinier relevant des attributions d'un Service de Renseignement ».

Ainsi, au moment même où l'Air Force réfutait publiquement les allégations du Capitaine Richenbacker, lequel laissa penser que les OVNI « ...devaient avoir un rapport avec les armes nouvelles... », le Colonel Rees, Commandant le 24e District de l'O.S.I., rédigeait un « Résumé des observations de Phénomènes Aériens faites dans l'Etat du Nouveau-Mexique » (67) dans lequel il incluait des rapports établis par des observateurs « dont la crédibilité est indiscutable ». Parmi ces rapports, beaucoup concernaient des disques volants. Le Colonel Rees se référait également à la mise au point d'un programme de recherche impliquant la Sté Land-Air Incorporated. Ceci était lié, en partie, au Project Twinkle, lequel, s'il faut en croire un mémorandum (66), fut instauré : « ... dans le but de photographier et déterminer la vitesse, l'altitude, ainsi que la nature de phénomènes insolites se rapportant à des boules de feu vertes et **des disques ».** (Souligné par l'auteur). (Rappelons que le Project TWINKLE, sous-commission du Project GRUDGE, n'intéressa que les incidents s'étant produits au **Nouveau-Mexique, et pas ailleurs** -NdT-).

Pas de chance pour la pauvre Air Force ! Les « appareils aériens non conventionnels » refusaient de disparaître ! En conséquence, le Général Cabell « pondit » une note réclamant une enquête de toutes les grandes agences de renseignement travaillant pour le gouvernement américain, qui serait axée sur ces « appareils ». Il demandait par la même occasion : « qu'aucune publicité ne soit faite aux rapports et aux analyses faits sur leurs activités » (69). Cela n'a-t-il pas un petit parfum de black-out ?

Pas de chance pour la pauvre Air Force ! Même au sein de ses propres services, subsistaient des divisions. Certains (le service des Relations Publiques, entre autres), tentaient désespérément de persuader le public (bourrage de crâne ?) et les autres secteurs de l'Air Force, que les « soucoupes volantes n'existaient pas ». Mais pendant ce temps-là, certains autres agissaient comme si « elles existaient ». Ce fut le cas de l'O.S.I., qui

73. Rapport Spécial n° 14 du Project Blue Book, publié par l'Air Technical Intelligence Center à Wright-Patterson Air Force Base le 5-5-50.

continua à traiter chaque jour des rapports d'observations d'OVNI, indiquant ainsi, par cette attitude, qu'il y avait vraiment d'excellentes raisons pour faire ce travail, spécialement en ce qui concerne les incidents s'étant produits dans le sud-ouest du pays. Les gens de l'O.S.I. avaient du reste largement assez de rapports d'OVNI pour les occuper tous les jours. Un autre secteur de l'Air Force (les « huiles » de l'O.S.I., en comparaison avec les sous-fifres de cet organisme qui s'étaient occupés directement des enquêtes sur les boules de feu vertes et les disques signalés dans le sud-ouest), expédia des demandes aux agences gouvernementales de renseignement, pour obtenir davantage d'informations sur ces affaires. Du point de vue des autres agences spécialisées dans les enquêtes officielles, les « disques volants » peuvent avoir paru comme étant une tentative faite d'efforts désordonnés, ou encore comme une entreprise visant à **couvrir quelque chose.** (Sinon, pourquoi déclarer publiquement que les « soucoupes volantes » n'existent pas et prétendre que l'Air Force n'est pas intéressée par les rapports qui s'y affèrent, pendant qu'on réclame discrètement à d'autres agences spécialisées dans les renseignements, des informations indispensables à cette même Air Force, sur « tout ce qui concerne les appareils aériens non conventionnels » ?). Et nous savons parfaitement qu'une organisation divisée ne peut pas durer. (Les enquêtes de l'Air Force sur les OVNI, sombrèrent finalement en 1969, après une longue suite de « vérifications »). (« Suite » qui dura 22 ans ! -NdT).

L'attitude publique de l'Air Force relative à l'investigation sur les OVNI, ainsi que son comportement « privé », incitèrent probablement M. Hoover à écrire en mars 1950, un mémorandum demandant l'avis de l'Air Force sur les « soucoupes volantes ». Un lecteur attentif du livre de Ruppelt aura noté que peu de temps après que le contenu du rapport GRUDGE fut rendu public, (suivant un article resté fameux, de Keyhoe, paru dans True Magazine), vers la fin de 1949, le Project GRUDGE fut « jeté aux ordures » (74). Ceci explique la réponse que reçut M. Hoover de l'Air Force. (« ...L'Air Force a cessé d'activer un projet d'enquête... ») (65).

Toutefois, comme Ruppelt le signale (74), les « huiles » des Renseignements de l'Air Force ne réclamèrent pas la cessation des activités du Project GRUDGE. Ce fut à un plus bas échelon, des officiers subalternes de l'O.S.I., que se décida le sort de cette commission d'enquête : « ...puisque la plupart des rapports sur les OVNI ne sont que des sottises... » (74). selon les rédacteurs du rapport final de ce même Project Brudge. Lorsque les officiers supérieurs des Renseignements de l'Air Force s'informèrent sur les statuts du Project Grudge, il leur fut répondu que l'investigation sur les OVNI voyait dorénavant ses activités ramenées « à un niveau normal d'enquête » (dit textuellement par l'O.S.I.), avec d'autres affaires en cours de traitement (74).

Réapparition d'une commission d'enquête chapeautée par l'Air Force :

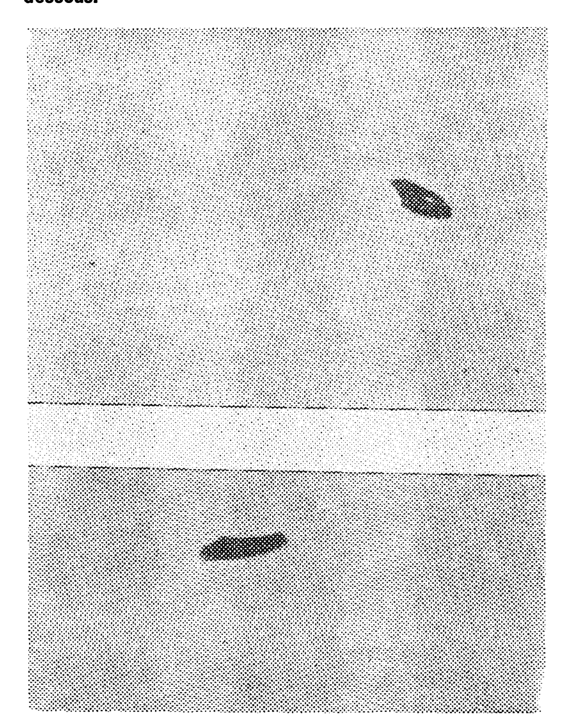
Apparemment, l'affaire des boules de feu vertes/disques enregistrée dans le sud-ouest du pays, ajoutée à la perpétuelle arrivée de «bons rapports» d'OVNI émanant de témoins jugés très sérieux, obligea les officiers subalternes des Renseignements de l'Air Force (les sous-fifres dont il a été question plus tôt), à reconsidérer leur position sur la nécessité d'effectuer des enquêtes sur des observations d'OVNI, et ce en dépit du manque d'intérêt affiché publiquement par l'Air Force (75). Et vers octobre 1950, la commission spéciale d'enquête sur les soucoupes volantes fut rétablie à Wright Field (71).

De plus, ce besoin de savoir qui justifiait la collecte des informations sur les OVNI, avait été exprimé en septembre par le Général Cabell lui-même, patron des Renseignements de l'Air Force à l'époque, dans un texte qui a été cité précédemment et intitulé : « Comptes rendus sur les appareils aériens non conventionnels» (69). Ainsi, quand Ruppelt arriva à l'A.T.I.C., en janvier 1951, il y avait une commission d'enquête sur les OVNI, qui avait été mise en place, bien qu'elle ne possédât qu'un effectif assez limité.

D'autre part, l'attitude adoptée envers les rapports d'observation d'OVNI, fut celle en général, d'une tolérance amusée plutôt que d'un intérêt scientifique. Selon Ruppelt, la raison de ce très haut degré de scepticisme envers les soucoupes volantes vint du fait que le pouvoir en place était « allergique aux soucoupes », et pour demeurer dans ses faveurs, il valait mieux épouser ses convictions (76). En comparaison, l'information du dossier du F.B.I. sur les OVNI, par rapport à celle de Ruppelt, m'a donné l'impression que le « pouvoir en place » n'était pas exactement « allergique aux soucoupes », car ses membres demandèrent à plusieurs reprises davantage de renseignements sur le sujet. Cependant, l'attitude publique de l'Air Force vis-à-vis des rapports sur les soucoupes volantes qui prévalut suite aux conclusions négatives des Projects SIGN et GRUDGE, donna le sentiment très net que les grands pontifs de l'Armée de l'Air U.S. ne considéraient pas cette affaire avec sérieux. Cette ligne de conduite affichée en public affecta également les échelons inférieurs des Renseignements de l'Air Force. En conséquence, ces échelons inférieurs supposèrent qu'en «haut lieu», on ne croyait pas aux soucoupes volantes, et que compte tenu de cela, il valait mieux « expliquer » tous les rapports d'OVNI. Bien entendu, plus il y

74. E.J. RUPPELT, déjà cité, page 96.
75. J.E. RUPPELT, déjà cité, page 96 et 121.
76. E.J. RUPPELT, déjà cité, page 118.

Voici les deux photographies qui furent prises à Phoenix (Arizona) par William Rhodes le 7 juillet 1947. Ce cas est évoqué à la page 19 de ce numéro, et ne doit pas être confondu avec les événements de juin 1950 évoqués ci-dessous.



eut des rapports « expliqués », plus il se dégagea l'impression qu'il n'y avait rien derrière ces incidents. Ce petit manège d'auto-persuasion provoqua la chute vertigineuse de l'intérêt pour les rapports d'observation d'OVNI, lesquels atteignirent pratiquement le niveau zéro absolu lorsque le Capitaine Ruppelt fut chargé de « prendre l'affaire en mains ».

Rapports d'observations d'OVNI pendant 1950 :

J'ai présenté précédemment le rapport d'observation couplée, radar et visuelle, sur l'affaire de Kodiak en Alaska, ainsi que d'autres cas enregistrés dans le même secteur. Ce sont d'ailleurs les rapports les plus intéressants pour l'année 1950, mais nous n'y reviendrons pas. Toutefois, il y a d'autres incidents dont certains méritent un peu d'attention.

En juin 1950, à Washington D.C., un homme signala avoir aperçu un objet argenté ressemblant à un cigare incliné, au-dessus de la capitale à 09h25 du matin, le 25 de ce mois (77). Le 29 juin, quelques personnes de Phoenix, Arizona (dont des agents du F.B.I.), déclarèrent avoir vu à 15h45, un objet se situant très haut dans le ciel. Il fut capté par un radar, et un avion qui passait dans le secteur à ce moment-là à 290 miles/heure, put faire un cercle sous l'objet, lequel fut estimé à 35.000 pieds d'altitude. La description générale faite de l'engin rappelle celle d'un ballon, bien qu'il fut observé se dirigeant vers l'ouest en l'absence de tout vent. Sa vitesse fut évaluée très lente, de l'ordre de 50 miles/heure environ (78). Le 18 juillet, l'agent spécial en poste à Chicago, signala qu'un citoyen de cette ville avait observé un objet en forme de cigare se déplaçant rapidement du nord-ouest au sud-est à 01h00 du matin le 1er juillet. L'informateur, qui se trouvait dans une tour d'observation au nord de Chicago, précisa que l'objet n'avait rien à voir avec une étoile filante ou un météore quelconque. Les deux tiers de la partie avant de l'objet étaient éclairés d'une lueur qui se maintint à un même niveau d'éclat, d'une couleur rappelant la flamme d'une lampe à kérosène, le dernier tiers constituant l'arrière de l'engin étant sombre, laissant une traînée bleue claire dans son sillage, d'une longueur égale à trois fois celle de l'objet. Aucun bruit ne fut discerné par le témoin. Pas d'autres témoignages connus sur cette affaire (79). Le 4 juillet 1950, à 21h54, l'agent spécial en poste à Chicago reçut un appel téléphonique d'un météorologiste travaillant à la Cie Aérienne United Air Lines. L'homme dit que 16 minutes plus tôt, il venait de voir un gros objet brillant argenté se déplaçant vers le nord-nord-ouest, à une altitude d'environ 10.000 pieds et à une vitesse approximative de 700/800 miles/heure. Le météorologiste spécifia à l'agent du F.B.I. que : « ...l'objet observé n'était pas un avion, ni une fusée de feu d'artifice quelconque ». (A cause de la date : 4 juillet, fête nationale US -NdT-) (80).

Vers le 1er septembre, le F.B.I. reçut une lettre d'un riche fermier installé près de Toronto, Ontario. Cet homme y narrait une étrange observation faite par lui-même et son contremaître. Il dépeignait le phénomène comme étant : « un objet lumineux aux contours flous », dans un ciel sans nuages entre 22h30 et 23h05 le 19 juillet 1950. L'engin fit plusieurs cercles, dans des directions diverses, entrecoupés de rapides approches de la ferme où se tenaient les témoins. A 23h05 il disparut vers l'ouest. Le fermier terminait sa missive comme suit : « ...Je vous transmets ceci à toutes fins utiles. Si cela ne vous intéresse pas, alors jetez ma lettre à la corbeille à papiers ! ». Aucune mention n'est faite d'un éventuel intéressement du F.B.I. dans ce cas, mais il ne fut pas mis à la poubelle (81).

En fin septembre, le bureau du F.B.I. à Philadelphie signala un incident qui prend place le 26 de rédigé ainsi :

« ... Hier soir, tandis que deux policiers patrouillaient dans leur voiture de service (de la police de Philadelphie), ils aperçurent à travers leur pare-brise un objet se rapprochant lentement du sol, et qui leur parut ressembler, au premier coup d'œil, à un parachute. Lorsqu'il

77. Document du F.B.I. daté du 29 juin 1950.
78. Message télétypé du F.B.I. daté du 30 juin 1950.
79. Document du F.B.I. daté du 18 juillet 1950.
80. Document du F.B.I. daté du 11 juillet 1950.
81. Document du F.B.I. daté du 29 août 1950.

fut repéré pour la première fois, l'objet se trouvait pratiquement au niveau du sommet des arbres et fut estimé faisant six pieds de diamètre. Il se posa dans un champ à proximité des policiers. Ceux-ci, après avoir surveillé l'objet pendant quelques instants, se rapprochèrent de l'intrus pour tenter de s'en emparer. Mais l'objet se désagrégea, ne laissant de sa présence qu'un léger résidu odorant. Durant les quelques 25 minutes que passèrent les deux hommes à épier et détailler l'engin sous toutes ses coutures, celui-ci diffusa une lumière si brillante que les témoins purent remarquer que les mauvaises herbes et les plantes ne se pliaient même pas sous l'engin ». La lettre du F.B.I. précise que le bureau local de l'O.S.I. fut avisé (82). (Ce cas semble être relatif à une projection d'hologramme, noté en d'autres lieux et en d'autres temps -NdT-).

Le 13 octobre, le F.B.I. reçut un message télétypé en provenance de Knoxville, Tennessee, qui signalait la détection au radar d'au moins ONZE objets à 23h25 le 12 octobre. Ces objets furent localisés alors qu'ils se déplaçaient en plein dans un secteur très surveillé, où se trouvaient des installations prévues pour la recherche sur l'énergie atomique à Oak Ridge. Les altitudes variaient de 1.000 à 5.000 pieds, et les densités des cibles étaient comparables à celle de feux de position d'un C.47. La vitesse apparente fut évaluée à 120/125 miles/heure. Un chasseur fut envoyé pour tenter d'intercepter les appareils inconnus, mais son pilote ne put rien distinguer ni sur son radar de bord, ni à l'œil nu (83).

Une lettre rapportant l'interview d'un homme qui travaillait pour les Laboratoires de Chimie et de Physique de la Cie des Armes Winchester à New-Haven dans le Connecticut, fut reçue par le Q.G. du F.B.I. au mois de novembre. Cette personne signalait que le 20 octobre vers 18h15, en compagnie de son épouse et de sa fille, elle avait aperçu un objet orange-doré en forme de sphère, se trouvant à la verticale de la maison familiale, le principal témoin étant dans l'arrière-cour de son domicile au moment de l'observation. La lueur émise par l'objet était persistante, et la sphère entière brillait d'une luminosité égale. La durée de l'observation fut d'une vingtaine de secondes seulement, l'objet paraissant se diriger vers New-York, pour changer ensuite de direction. Il fut perdu de vue lorsqu'il se trouva si bas à l'horizon que les arbres environnant le cachèrent. L'auteur du témoignage précisait que l'engin lui parut être d'un diamètre 10 fois supérieur à celui de la planète Vénus, laquelle brillait fortement ce soir-là. Plus tard, l'homme déclara que le ciel était très clair et que le scintillement des étoiles était vraiment pâlot à côté de l'intensité de la luminosité de l'objet. Aucun bruit ne fut perçu de la famille entière qui put contempler le phénomène. Ce rapport fut envoyé à l'O.S.I. (84).

En décembre, le F.B.I. fut avisé d'une observation visuelle et de deux détections au radar, concernant des objets inconnus repérés au-dessus d'Oak Ridge, Tennessee. Les services de sécurité de l'Armée, responsable du secteur, signalèrent des contacts radar pendant environ trois heures à partir de 16h05, le 14 décembre. Selon le rapport de l'Armée qui se trouvait dans les dossiers du F.B.I. :

« ...un groupe de spots couvrit les écrans radar, juste au-dessus d'un secteur où se trouvaient des installations affectées au projet de recherche de la Commission à l'Energie Atomique d'Oak Ridge, Tennessee. Ces objets ne purent être identifiés d'après les spots radar et un de nos meilleurs chasseurs intercepteurs, envoyé en mission de reconnaissance, revint totalement bredouille ».

Des photos des spots radar furent faites, et le 18 décembre l'A.A.F. expédia un autre rapport au F.B.I. Celui-ci concernait une observation visuelle faite par huit témoins travaillant au project NEPA (Nuclear Energy for Propulsion of Aircraft) à Oak Ridge. L'observation fut faite à partir de deux véhicules transportant des témoins qui se rendaient à leur travail vers 08h30. Des déclarations signées des témoins furent obtenues par l'Agent Spécial du F.B.I. en poste à Knoxville. Le résumé du rapport de l'A.A.F. dit ceci :

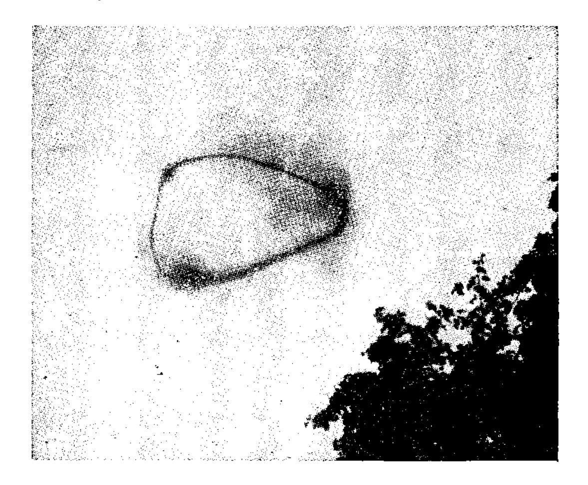
« Une lumière... affectant la forme d'un cercle, et d'une grande intensité, bien plus grande que le disque de la pleine Lune, et donnant l'impression d'une forme conditionnée par la lumière, fut observée. Cette lumière était d'une teinte blanche et n'avait pas l'air d'être le résultat d'une réfraction dans une bande du spectre continu. Cet objet se déplaçait dans une direction nord-ouest, entre 15 et 30 degrés d'élévation au-dessus de l'horizon, et parut diminuer considérablement de taille durant la trentaine de secondes de l'observation (par un des deux groupes de témoins). Pour l'autre groupe, l'objet apparut seulement comme la brillante réflexion du soleil sur une surface d'apparence métallique. Aucune taille précise de l'objet ne put être déterminée en fonction des éléments recueillis auprès des témoins de l'incident ».

Le carnet de rapports de la station radar de la base Macghee Tyson, située dans les abords immédiats d'Oak Ridge, signala un contact à 08h39 et qui dura jusqu'à 08h45. Un intercepteur fut expédié, mais la tentative demeura « sans résultat » (85) (86).

Un 3e contact radar se produisit le 20 décembre à 00h47. Le rapport de l'A.A.F. disait ceci :« Petit spot dans le secteur» (d'Oak Ridge, bien entendu).

82. Document du F.B.I. daté du 27 septembre 1950.
83. Document du F.B.I. daté 13 octobre 1950.
84. Document du F.B.I. daté du 9 novembre 1950.
85. Document de l'Army daté du 20 janvier 1951.
86. Document de l'Army daté du 2 janvier 1951.

La dernière photographie prise par Rex Heflin à Santa Ana le 3 août 1965 après la disparition de l'OVNI qu'il venait d'observer : approximativement à l'endroit où l'objet accéléra, subsistait un anneau de fumée de coloration bleu foncé qui resta visible une trentaine de secondes.



« Le point concerné s'entoure alors d'un petit nuage de fumée ». En supposant que l'installation radar soit suffisamment sensitive pour détecter un nuage de fumée, alors il semblerait que cet OVNI ait été simplement la fumée d'une cheminée d'usine quelconque ou le gaz d'échappement d'un éventuel avion. D'autre part, peut-être qu'il y avait effectivement un OVNI tout à fait matériel qui s'évanouit entre deux balayages radar du secteur en ne laissant, de sa présence, qu'un léger flocon de gaz de combustion. (Tel le cas Heflin, d'août 1965) (87).

Le 5 décembre, M. Hoover lui-même manifesta un certain intérêt pour les signaux radar enregistrés à Oak Ridge. Dans un message télétypé au S.A.C. de Knoxville, Tennessee, M. Hoover écrivait :

« Des dispositions devront être prises pour obtenir tous les renseignements concernant un possible brouillage radar par ionisation de particules dans l'atmosphère. Menez les investigations qui s'imposent pour déterminer si oui ou non l'incident s'étant produit au nord-est d'Oliver Springs, Tennessee, aurait pu avoir un lien avec le brouillage radar allégué ».

Il n'y a aucune référence à un « incident s'étant produit au nord-est d'Oliver Springs », dans la sélection de documents que j'ai pu obtenir jusqu'à maintenant, aussi je ne suis pas en mesure de dire ce à quoi le message télétypé faisait allusion (88).

Le dernier document intéressant pour l'année 1950, est un autre message télétypé en provenance du S.A.C. en poste à Richmond, en Virginie. Il est rédigé comme suit :

« Notre service a été discrètement avisé par les Renseignements de l'Army à Richemond, que leurs effectifs avaient été mis en alerte de la plus haute urgence pour toute information quelle qu'elle soit concernant les soucoupes volantes. Le C.I.C. (Counter Intelligence Corps) (Service de Contre-Espionnage -NdT-) en place ici, prétend que l'essentiel des instructions ne provient pas des Renseignements de l'Air Force, lesquels ne semblent pas connaître la raison de cette alerte à l'échelle locale, mais que toute information quelle qu'elle soit, sera immédiatement téléphonée par ses soins aux Renseignements de l'Air Force. Le C.I.C. nous précise que ceci est strictement confidentiel, et qu'aucun élément de cette affaire ne devra être divulgué » (89).

Je ne connais malheureusement pas la raison pour laquelle avait été provoquée cette « alerte de haute urgence », mais une enquête approfondie pourrait peut-être donner la réponse à cette question.

Conclusion

Ainsi se termine l'histoire de l'implication du F.B.I. dans les affaires d'OVNI, pour l'année 1950 tout du moins, pour autant que la grande agence fut concernée. Les éléments contenus dans les dossiers du F.B.I. montrent que l'intérêt de l'Air Force pour les rapports relatifs à ces phénomènes, se haussa d'un ton en 1950, en dépit des tentatives pour minimiser l'importance des témoignages. Cet intérêt grandissant, probablement provoqué par l'augmentation de la qualité des rapports, fut finalement la raison qui causa le redémarrage du Project Grudge en fin d'année 1951, sous le « règne » du Capitaine Ruppelt. Les dossiers du F.B.I. nous ont fourni quelques renseignements fondamentaux qui ne nous avaient pas été disponibles auparavant et qui nous ont beaucoup aidés à saisir les raisons qui motivèrent l'intérêt croissant de l'Air Force vis-à-vis de l'activité manifestée par les objets volants non identifiés.

Par le Dr. Bruce Maccabee,

traduction : Jean Sider.

Ces informations sur l'activité du F.B.I. vis-à-vis des rapports sur les OVNI ont été publiées aux Etats-Unis dans « The Mufon UFO Journal » no 119, 120, 121, 123, 124, 130, 132. - Editeur Richard Hall - Directeur de l'Association : Walter Andrus.

Autorisation de traduction et de publication donnée par M. Bruce Maccabee dans une lettre personnelle au traducteur.

---

87. Document de l'Army daté du 20 janvier 1951.
88. Message télétypé du F.B.I. daté du 5 décembre 1950.
89. Message télétypé du F.B.I. daté du 8 décembre 1950.

— **LA CHRONIQUE DES OVNI,** de Michel Bougard (éd. J-P Delarge); une approche originale du phénomène OVNI à travers diverses époques qui montre bien que ces mystérieux objets ont sillonné le ciel bien avant 1947 — **460 FB.**

— **A IDENTIFIER ET LE CAS ADAMSKI,** de Jean-Gérard Dohmen (éd. Travox); premier ouvrage belge d'expression française traitant du phénomène OVNI, avec récits d'observations en Belgique — **490 FB.**

— **MYSTERIEUX OBJETS CELESTES,** d'Aimé Michel (éd. Seghers); une réédition attendue et un ouvrage capital. Il faut avoir lu cette longue enquête sur la grande vague française de 1954 écrite par le pionnier de la recherche ufologique — **440 FB.**

— **LA NOUVELLE VAGUE DES SOUCOUPES VOLANTES.** de Jean-Claude Bourret (éd. France-Empire); ouvrage où ont été réunis les meilleurs extraits de l'émission du même nom diffusée sur France-Inter, ainsi que de nombreux entretiens ou cas que la station n'avait pas eu la possibilité de diffuser — **320 FB.**

— **LE NOUVEAU DEFI DES OVNI,** de Jean-Claude Bourret (éd. France-Empire); les dossiers de la Gendarmerie Française, des enquêtes inédites, et les avis récents des principaux chercheurs français : en particulier les travaux de Jean-Pierre Petit sur la propulsion magnétohydrodynamique des OVNI — **365 FB.**

— **OVNI, L'ARMEE PARLE,** de Jean-Claude Bourret (éd. France-Empire); le quatrième ouvrage du journaliste de TF-1 où il révèle les dossiers secrets de certains services secrets et les nombreux rapports de l'Armée et de la Gendarmerie Françaises — **340 FB.**

— **MYSTERIEUSES SOUCOUPES VOLANTES,** de Fernand Lagarde et le groupement « Lumières dans la Nuit » (éd. Albatros); œuvre collective nous présentant les réflexions sur le sujet de chercheurs comme Aimé Michel et Jacques Vallée et décrivant des voies de recherches possibles pour une étude approfondie du phénomène — **350 FB.**

— **LE NŒUD GORDIEN OU LA FANTASTIQUE HISTOIRE DES OVNI,** par Thierry Pinvidic (éd. Albin-Michel). Dans un premier temps, l'auteur expose ce que l'on sait vraiment au plus haut échelon de la hiérarchie militaire française ou des agences gouvernementales américaines. Il révèle, entre autres, les études menées par la NASA sur les OVNI observés dans l'espace par les astronautes et illustre l'embarras des Nations-Unies où les OVNI sont désormais à l'ordre du jour. Thierry Pinvidic analyse d'autre part les huit hypothèses principales émises à ce jour. — **375 FB.**

— **ET SI LES OVNI N'EXISTAIENT PAS ?,** de Michel Monnerie (éd. Les Humanoïdes Associés); un livre intelligent et courageux qui prend le parti de dire que les méprises sont plus courantes qu'on ne le croit, ce qui permet à l'auteur de proposer son hypothèse socio-psychologique pour expliquer les OVNI — **325 FB.**

— **LES SOUCOUPES VOLANTES VIENNENT D'UN AUTRE MONDE** et **BLACK-OUT SUR LES SOUCOUPES VOLANTES,** de Jimmy Guieu (éd. Omnium Littéraire); deux « classiques » de l'ufologie française, récemment réédités — **265 FB** le volume.

— **SOUCOUPES VOLANTES, 20 ANS D'ENQUETES,** de Charles Garreau (éd. Mame); ce pionnier de la recherche sérieuse sur les OVNI en France, fait le point de sa longue expérience — **250 FB.**

— **FACE AUX EXTRATERRESTRES,** de Charles Garreau et Raymond Lavier (éd. J-P. Delarge); avec un dossier de 200 témoignages d'atterrissages en France — **395 FB.**

— **DES SIGNES DANS LE CIEL,** de Paul Misraki (éd. Mame); ouvrage de réflexion, abordant sous un angle original la question des relations entre OVNI et phénomènes religieux. — **320 FB.**

— **CHRONIQUE DES APPARITIONS EXTRATERRESTRES,** de Jacques Vallée (éd. Denoël); expose les vues très personnelles de l'auteur sur l'ufologie; comprend un catalogue de 900 cas d'atterrissage — **345 FB.**

— **LE COLLEGE INVISIBLE,** de Jacques Vallée (éd. Albin Michel); dans lequel l'auteur tente de relier les OVNI aux phénomènes para-psychologiques — **310 FB.**

— **LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES : MYTHE OU REALITE ?,** du Dr J. Allen Hynek (éd. Belfond); un ouvrage dans lequel le Dr Hynek explique pourquoi il faut tenter l'aventure de l'étude sérieuse du phénomène OVNI en dévoilant des documents inédits et sa conception des études à mener — **340 FB.**

— **AUX LIMITES DE LA REALITE,** de J. Allen Hynek et Jacques Vallée (éd. Albin Michel); quand deux des plus célèbres ufologues se livrent à un échange de réflexions profondes sur la nature des OVNI, les principaux cas et leur analyse, ainsi que sur les voies de recherches actuellement entreprises — **395 FB.**

— **LES OVNI EN U.R.S.S. ET DANS LES PAYS DE L'EST,** de Julien Weverbergh et Ion Hobana (éd. Robert Laffont); pour la première fois en langue française, un dossier sur les nombreuses observations d'OVNI d'au-delà le « Rideau de fer » — **440 FB.**

— **ALERTE GENERALE OVNI,** par Léonard Stringfield (éd. France-Empire); préfacé par le Major D.E. Keyhoe, voici un ouvrage qui est un remarquable condensé des preuves de la réalité des OVNI et plus particulièrement en ce qui concerne la découverte d'êtres humanoïdes à bord d'OVNI récupérés par certains services secrets — **325 FB.**

— **LE LIVRE DES DAMNES,** de Charles Fort (éd. Losfeld); premier recenseur de phénomènes curieux de l'espace, Fort a réuni dans cet ouvrage une incroyable collection de faits la plupart encore inexpliqués de nos jours — **350 FB.**